

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Convocation : 22/03/2024

Affichage liste délibérations : 29/03/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE :** Monsieur GUENON

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAHA

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20240328_19

**CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN ET CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DU
CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI

La politique de la ville est la politique publique nationale et territoriale visant à réduire les inégalités sociales et spatiales. Ses objectifs, son cadre d'action et ses modalités sont définies par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy. Ancrée sur les territoires, la politique de la ville est déclinée aux échelles métropolitaine, communale et de chaque quartier. Elle est conduite conjointement par l'État, la Métropole de Lyon et la commune de Givors.

Reflétant ce partage de compétences, elle est mise en œuvre au moyen du contrat de ville métropolitain (CVM), conclue à l'échelle intercommunale puis déclinée au niveau communal au moyen de la convention locale d'application (CLA).

Le précédent contrat de ville métropolitain ainsi que la convention locale d'application pour Givors ont été conclus pour la période 2015-2020. Ils ont été prorogés jusqu'en 2022 par la signature, en juillet 2019, d'un protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'État et la Métropole de Lyon. Une nouvelle prorogation, jusqu'à la fin 2023, a été inscrite au sein de la loi de finances 2022.

La ville de Givors est fortement engagée dans les dispositifs de la politique de la ville depuis 1991. Elle se mobilise pour améliorer les conditions de vie des habitants par la rénovation urbaine, de l'habitat et du cadre de vie, le développement économique et l'emploi, la réussite éducative, l'accompagnement des difficultés sociales, le soutien aux associations et aux initiatives locales, l'animation, l'accès à la santé, le développement culturel, la diversification et la mixité des fonctions.

Compte tenu des enjeux du territoire et des leviers permis par la politique de la ville, la ville de Givors renouvelle son engagement en faveur des quartiers populaires par la signature du contrat de ville métropolitain 2024-2030 – Engagements Quartiers 2030 et de la convention locale d'application pour Givors.

La nouvelle géographie prioritaire

Les critères de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont établis par le décret n°2014-767 : au sein d'une unité urbaine d'au moins 100 000 habitants, les QPV sont des quartiers accueillant au moins 1 000 habitants et dont le revenu médian déclaré par unité de consommation est inférieur à un seuil appréciant l'écart de développement économique et social par rapport au territoire national et par rapport à l'unité urbaine d'appartenance.

Sur cette base, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifie la liste et les périmètres des QPV. Pour Givors, les QPV retenus sont les Vernes, les Plaines et Centre.

Les modifications apportées sont des ajustements de périmètres visant à améliorer leur cohérence sur la base des critères définis par l'État :

- intégration des écoles en réseau d'éducation prioritaire (REP) : écoles Romain Rolland et Louise Michel aux Vernes, écoles Joliot Curie, Henri Wallon et Picard-Liauthaud aux Plaines,
- intégration des adresses n°1, 6, 7 et 8 cité Croizat aux Plaines,
- dans le QPV Centre, intégration des n°11 rue du Moulin et 1 à 11 rue Robespierre, intégration du secteur Denfert-Rochereau - Joseph Faure en continuité du tissu d'habitat ancien, intégration de la rive ouest de la rue Roger Salengro en continuité du tissu urbain.

Ces nouveaux périmètres permettront de mobiliser de façon plus cohérente les différents dispositifs liés à la politique de la ville, dont par exemple :

- abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) dans le parc de logements sociaux à des fins d'amélioration du niveau de qualité de service,
- mesures en faveur de l'emploi (emplois francs, contrats adulte-relais, etc.), de l'entrepreneuriat et des entreprises,
- Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP),

- programmation sociale du contrat de ville.

Les méthodes d'élaboration du contrat de ville métropolitain et de la convention locale d'application

Afin d'améliorer l'efficacité des plans d'actions et de tirer les enseignements des dispositifs passés, l'écriture du contrat de ville métropolitain et de la convention locale d'application pour Givors s'est appuyée sur des évaluations de l'action conduite depuis 2015 ainsi que sur des diagnostics territoriaux.

De même, afin de répondre aux exigences de proximité et d'adéquation aux attentes des habitants, la rédaction de ces nouveaux cadres contractuels s'appuie sur des concertations auprès des citoyens, des associations et des acteurs de proximité.

Le contrat de ville métropolitain 2024-2030 a été élaboré selon la méthode suivante :

- 2022 : évaluation du contrat de ville précédent,
- 2023 : diagnostic établi par l'observatoire des quartiers populaires de l'Agence d'urbanisme de Lyon,
- printemps 2023 : Assises des quartiers populaires, ayant réuni un millier de participants (associations, habitants, acteurs locaux et partenaires institutionnels) lors de 8 ateliers thématiques, dont un à Givors,
- juin-octobre 2023 : concertations citoyennes conduites par les délégués de la Préfète,
- octobre-décembre 2023 : 6 ateliers d'écriture partenariaux.

La rédaction de la convention locale d'application pour Givors s'est appuyée de la même façon sur la participation des habitants, des associations et des partenaires locaux :

- janvier-septembre 2023 : évaluation participative de la CLA précédente et concertations en vue de l'élaboration de la CLA 2024-2030. L'évaluation a porté de façon générale sur la mise en œuvre, la gouvernance, la pertinence et l'efficacité du contrat précédent et spécifiquement sur le Programme de réussite éducative, sur la thématique emploi-insertion ainsi que sur l'accès à la culture. Les partenaires locaux ont été associés lors de réunions spécifiques. Les habitants ont été associés à l'occasion de temps dans les quartiers, les « cafés concertés », et lors d'une réunion participative le 31 mai 2023, le « café des quartiers »,
- octobre 2023 : venue de la commission nationale participation citoyenne dans les quartiers, présidée par M. Mechmache,
- novembre 2023-mars 2024 : écriture de la CLA lors de 6 groupes de travail territorialisés et 5 groupes de travail transversaux avec les associations, les partenaires locaux et les services de droits commun.

Le contenu du contrat de ville métropolitain et de la convention locale d'application

Tel qu'annexés, le CVM, approuvé par le Conseil Métropolitain en date 11 mars 2024, et la CLA s'appuient sur la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques et sur une mobilisation supplémentaire en fonction des projets de territoires définis par quartier.

Conformément à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, les nouveaux contrats de ville doivent être conclus au plus tard avant le 31 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

32 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER le contenu du contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », ci-joint ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer le contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » ;
- D'APPROUVER le contenu de la convention locale d'application 2024-2030 pour Givors, ci-jointe ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention locale d'application 2024-2030 pour Givors.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GUENON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

ENGAGEMENTS « QUARTIERS 2030 » METROPOLE de LYON

Contrat de ville
2024-2030

Partageons notre
ambition pour
l'avenir de nos
quartiers



MÉTROPOLE

GRAND LYON



PRÉFÈTE
DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



- Édito État / Métropole de Lyon
- 1. Introduction générale
 - 1.A Définition de la Politique de la Ville et du Contrat de Ville Métropolitain
 - 1.B Un modèle lyonnais de politique de la ville
 - 1.C Une nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville
 - 1.D Synthèse du diagnostic Urbalyon – Repères des moyens et des équipes dédiés Politique de la Ville
 - 1.E Retour sur le processus d'élaboration du Contrat de Ville Métropolitain
- 2. Stratégie et modes de faire
- 3. Gouvernance du Contrat de Ville Métropolitain
- 4. 6 enjeux pour le Contrat de Ville Métropolitain : objectifs, résultats attendus et engagements partenariaux
- 5. Les projets de territoire
- 6. Suivi-évaluation du Contrat de Ville Métropolitain

PHOTO

Édito

Bruno Bernard,
Président de la Métropole de Lyon,

Renaud PAYRE,
Vice-Président de la Métropole en charge du logement social et de la Politique de la Ville

Pour les Grands Lyonnaises et Grands Lyonnais, les quartiers sont des espaces de vie, de sociabilité et d'échanges. Depuis des décennies, notre métropole a peu à peu pris sens par ses quartiers et en particulier ses quartiers populaires. Depuis la Grappinière à Vaulx en Velin en 1979 en passant par la marche pour l'Égalité et contre le racisme née aux Minguettes en 1983 jusqu'aux émeutes de 1990 c'est ici que se sont inventés les principes fondamentaux de la politique de la ville. Mais c'est surtout ici que des femmes et des hommes ont cherché à inventer, réinventer le lien social dans les quartiers de manière de plus en plus en plus délicate, de plus en plus ardue tant les inégalités se sont accrues depuis 40 ans.

Le contrat de ville est un document cadre qui permet de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des structures d'éducation populaire, des habitants et habitantes dans nos quartiers populaires. Ce contrat prend une importance singulière pour la période 2024-2030. En effet, l'ampleur des défis écologiques et sociaux auxquels les quartiers populaires sont confrontés implique, plus que jamais, de mobiliser toutes les politiques publiques pour assurer transition et justice sociale. Les habitantes et les habitants sont en effet les premières victimes du réchauffement climatique et des inégalités. Depuis 2020, nous avons engagé une action déterminée : développement des mobilités avec la création de nouvelles lignes de tramways, réhabilitation du parc social, création de parcs et espaces publics végétalisés, justice alimentaire, tarification solidaire pour les transports en commun et à la cantine des collèges...

Ce contrat nous engage à passer un nouveau cap. Il s'appuie sur les paroles et sur les interpellations et attentes exprimées notamment lors des Assises des Quartiers Populaires organisées en 2023. Nous devons mobiliser en synergie avec l'Etat, les communes, les partenaires, toutes les politiques publiques que la Métropole a à sa disposition.

Trois priorités caractérisent le présent contrat de ville

D'abord assurer par tous les moyens possibles l'accès aux droits et aux services publics des habitants et habitantes des quartiers populaires. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics. C'est la voie privilégiée pour réduire les inégalités. Les enjeux relatifs à l'accès au logement pour toutes et tous, l'alimentation ou l'adaptation au changement climatique seront des thématiques sur lesquelles la Métropole aura une action particulièrement forte pour les quartiers populaire

Ensuite renforcer la présence humaine dans nos quartiers populaires pour plus de tranquillité, pour assurer une plus grande réussite à toutes et tous. C'est par la présence humaine que nous souhaitons à agir en matière de prévention, de médiation, d'insertion et d'emploi et bien évidemment d'éducation.

Enfin rendre possible la participation effective des habitants et habitantes et faire en sorte qu'ils soient associés à la conduite de la politique dans les quartiers populaires. Ils sont les premiers porteurs des solutions. Sur ces six années, elles devront être entendues et œuvrer à l'inflexion et à la transformation de la politique de la ville.

Les défis à relever pour ces territoires sont nombreux, pour autant, nous devons agir ensemble avec un unique objectif : celui de contribuer à la qualité de vie et à la réussite de nos quartiers populaires.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024


Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

S²LOW

PHOTO

Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le 
ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

Le contrat de ville traduit une ambition collective : agir ensemble.
Agir pour les quartiers dits prioritaires parce qu'ils sont prioritaires pour l'action publique.
Agir avec leurs habitants pour apporter des réponses, proposer des solutions, et aussi ouvrir des perspectives.

En effet, cette ambition collective doit d'abord être celle des habitants, premiers concernés. C'est pourquoi l'État a fait le choix de lancer la démarche d'élaboration du contrat de ville en commençant par les écouter. Courant 2023, plus de quarante consultations citoyennes ont été menées à l'initiative de l'État, souvent avec l'appui des municipalités et d'acteurs associatifs du territoire.

Que nous disent les habitants ? Qu'il est souvent difficile de trouver un médecin, de trouver un emploi, de pratiquer un sport, d'avoir accès à la culture. Qu'ils souhaiteraient davantage de lien social et de dialogue. Qu'ils voudraient vivre sereinement dans un logement digne et dans un quartier tranquille, auquel ils sont souvent attachés. Qu'ils attendent les mêmes chances, les mêmes droits, les mêmes perspectives que dans tout autre quartier, toute autre ville, tout autre territoire.

C'est pourquoi, le choix a été fait que la participation citoyenne irrigue ce contrat de ville tout au long de sa mise en œuvre.

Cette ambition collective est donc aussi celle de l'État, qui s'est donné les moyens de cette ambition par le plan « Quartiers 2030 » lancé par le Président de la République avec des orientations claires : agir dès aujourd'hui pour les quartiers de demain. C'est affirmer le rôle de l'école républicaine, vecteur d'émancipation. C'est agir contre les inégalités à la racine. C'est lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances. C'est faire de la transition écologique l'opportunité de mieux vivre chez soi et dans son quartier. C'est garantir l'accès aux services publics. C'est accompagner les copropriétés dégradées, avec l'Agence Nationale de l'Habitat. C'est soutenir les grands projets de renouvellement urbain, avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine. C'est agir pour les transitions, en réservant une part du Fonds vert aux quartiers prioritaires. C'est agir pour la cohésion sociale et l'accompagnement de tous les parcours, avec notamment le Pacte des solidarités conclu avec la Métropole de Lyon.

Dans cette ambition collective, les communes, leurs maires et leurs élus jouent un rôle irremplaçable. C'est avec eux, dans le dialogue et parce qu'ils connaissent de près les quartiers et leurs évolutions, que les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été identifiés, afin d'orienter l'action publique au plus près de la réalité des territoires, vers les quartiers qui en ont le plus besoin. Je souligne aussi l'action incontournable que mènent les communes en matière de solidarités, de développement social, de tranquillité, ainsi que dans leur soutien au sport, à la culture, à l'éducation. L'État se tient à leur côté.

Cette ambition collective est aussi celle de la Métropole de Lyon. Ce contrat de ville est le fruit d'un travail étroit entre l'État et la Métropole, qui s'est largement investie dans son élaboration pour en faire un outil rénové, adapté aux enjeux du bassin de vie métropolitain. Cette feuille de route qu'est le contrat de ville traduit bien l'engagement fort de la collectivité dans cette entreprise collective.

Enfin, je voudrais saluer l'ensemble des acteurs qui mettent en œuvre cette grande entreprise d'égalité, née il y a plus de quarante ans, qu'est la « *politique de la ville* » : les bailleurs sociaux, les associations dans toute leur diversité, les entreprises engagées, les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie. Qu'ils en soient remerciés. Ils sont partie prenante de cette ambition collective.

Ce nouveau contrat de ville s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée, qui s'adapte aux réalités de terrain et identifie les quartiers où les partenaires du contrat de ville doivent associer leurs compétences et leurs moyens. Il concerne désormais, pour la Métropole de Lyon, 43 quartiers et près de 180 000 habitants.

Nul ne peut nier ou minimiser les défis, parfois les difficultés de nos quartiers. Mais nul ne peut, non plus, ignorer la somme d'énergies, d'initiatives, de volontés qu'ils concentrent. Alors, avec leurs habitants, construisons ensemble les quartiers de demain !

1.A Qu'est-ce la **Politique de la Ville** ?

La loi « LAMY » du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme étant une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. L'objectif fixé par la loi est d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie.

Qu'est-ce que le **Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 »** ?

Le cadre d'intervention des pouvoirs publics est fixé par le contrat de ville. Il est copiloté à l'échelle intercommunale par la Métropole de Lyon et l'Etat en lien avec les communes. Il mobilise l'ensemble des partenaires concernés : la préfecture, France Travail, la CAF, la CPAM, la CARSAT, l'Éducation Nationale, l'ARS, la Banque des Territoires, l'ADEME, le Sytral Mobilités, le SYMALIM et les bailleurs sociaux. Le Contrat de Ville Métropolitain a pour objectif de mobiliser prioritairement le droit commun de la Métropole de Lyon et de l'Etat. Le terme « droit commun » renvoie à toutes les politiques publiques et à leur impact dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les engagements formulés dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain cherchent à aller vers toujours plus d'égalité. L'objectif est de mobiliser pleinement le droit commun dans les quartiers et lorsque cela est nécessaire, de dédier des moyens supplémentaires.

Ce document cadre a été construit de manière partenariale, avec l'ensemble des signataires mais aussi avec la participation des bailleurs sociaux, des habitants et des associations qui agissent au quotidien dans les quartiers Politique de la Ville.

HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1.B Un modèle lyonnais de politique de la ville

Dans l'histoire nationale de la Politique de la ville, Lyon et son agglomération occupent une place à part. Différents événements locaux ont été particulièrement marquants. Dès les années 1970, des mouvements de violences urbaines se sont produits à Villeurbanne, Vénissieux et Vaulx-en-Velin.

De nouvelles mesures ciblées ont été prises par l'État lors des événements ayant eu lieu aux Minguettes à Vénissieux en 1981, de la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 et lors les émeutes de Vaulx-en-Velin en 1990. C'est d'ailleurs à leur suite que le Ministère de la Ville a été créé sur la volonté de François Mitterrand, Président de la République à cette période. Six points paraissent saillants et rendent compte des spécificités lyonnaises en matière de Politique de la Ville sur près de cinquante ans.

Le portage d'agglomération

En 1989, la Communauté urbaine de Lyon fait partie des 13 sites français qui expérimentent les contrats de ville, mais est la seule à le faire sur une base intercommunale. Le premier contrat de ville d'agglomération voit le jour en 1992, sa préparation a nécessité plus de deux ans. La dynamique insufflée a permis la formation d'un quatuor d'acteurs institutionnels (État, Grand Lyon, communes et bailleurs sociaux) qui agrégera, par la suite, d'autres acteurs, notamment autour des questions d'habitat.

Des projets « intégrés » conjuguant l'urbain et l'humain

Dans un premier temps, au regard de ses compétences historiques sur l'urbanisme et le logement, le Grand Lyon va intervenir principalement sur les questions urbaines. Néanmoins, à partir de cette entrée structurante par l'urbain, des projets de développement intégrés, non sectoriels, au service d'un projet de territoire global vont se déployer. La gestion sociale et urbaine de proximité complète cette approche. Développée à partir des années 1980 et 1990 à Vaulx-en-Velin et Vénissieux, elle touche à l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et à la qualité de la vie urbaine. L'évolution institutionnelle, et le passage en « Métropole » apporte de nouvelles compétences notamment dans le champ social, à même de venir renforcer les projets intégrés. Il s'agit là d'une exception nationale.

Des équipes opérationnelles dédiées

La Politique de la ville nécessite une ingénierie dédiée : elle va faire émerger de nouveaux métiers d'agents de développement et de chefs de projets. Dans les années 80, la communauté urbaine connaît un mouvement important de qualification de la maîtrise d'ouvrage communautaire, ainsi que de la création de postes de chefs de projet. Pour la plupart des territoires, les équipes locales animées par un chef de projet sont au cœur d'un tri-mandat correspondant aux trois principaux partenaires (Métropole de Lyon, État, commune). Les agents de développement restent communaux tout en étant rattachés fonctionnellement au chef de projet.

Le renouvellement urbain et l'enjeu de la mixité

Le renouvellement urbain a une longue histoire dans l'agglomération lyonnaise. Les premiers projets émergent à Villeurbanne, Bron-Parilly et Vénissieux au cours des années 70 et 80. Le renouvellement urbain apparaît dans les années 2000 comme une politique structurante dans la volonté de rééquilibrage du logement social entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération. L'objectif est de passer de quartiers parfois constitués à plus de 80% de logements sociaux à des quartiers connectés au centre de l'agglomération avec des fonctions économiques, des équipements et des logements diversifiés. Depuis les années 2020 la transformation urbaine se poursuit en intégrant les enjeux de transition écologiques et en renforçant la participation citoyenne (rénovation énergétique plutôt que démolition, végétalisation, déploiement du réseau de transport public, assises des quartiers populaires et concertations citoyennes...).

Une attention aux questions culturelles

Le domaine culturel fait l'objet depuis les années 90 d'initiatives, avant de devenir un volet Culture dans le cadre du contrat de ville. Sur la musique, la danse, le graphisme et les arts plastiques, ou encore le théâtre, la Politique de la ville a été présente pour soutenir ce qui relevait, à l'époque des « cultures émergentes ». Le défilé de la Biennale de la danse, dont la première édition se déroula en 1996, fait partie de cette histoire. Mobilisant les quartiers de l'agglomération, cet événement permet, à l'époque, à la banlieue de défiler avec des chorégraphes nationaux et locaux au centre de Lyon. Depuis, la charte de coopération culturelle fait dialoguer les cultures et les publics dans les principaux événements et équipements d'agglomération. Des filières professionnelles et amateurs se diffusent dans la société dans un objectif de reconnaissance réciproque et d'égalité.

L'appui de l'agence d'urbanisme Urbalyon

La Métropole de Lyon et les communes ont développé depuis près d'une cinquantaine d'années un travail important d'observation des quartiers. Le travail a été initié dans les années 70 avec la commande de nombreuses études, diagnostics auprès des universitaires, chercheurs et bureaux d'études. Aujourd'hui, l'agence d'urbanisme (UrbaLyon), financée par la Métropole de Lyon et l'État, gère un système d'observation des quartiers depuis les années 1990 : l'Observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale, devenu Observatoire des quartiers populaires en 2024.

Par ailleurs, les services de l'État disposent de systèmes d'observation et de suivi spécifiques qui constituent une base de données fournie sur laquelle les partenaires peuvent s'appuyer.

Cet historique représente une sorte d'acquis de la politique de la ville et un patrimoine en terme de mode de faire pour le partenariat mobilisé autour du contrat de ville métropolitain « Engagements Quartiers 2030 ».

2023 : une nouvelle étape avec les Assises des Quartiers Populaires et les concertations citoyennes de l'Etat

De nouvelles priorités ont émergé du dialogue avec les habitants et les associations : les questions d'égalité et d'accès aux droits, de tranquillité, d'émancipation et d'emploi, de transition écologique et de justice sociale. La présence humaine sur le terrain et la prise en compte de la participation des habitants sont au cœur des attentes locales.

Mise en place de la nouvelle géographie prioritaire

- Méthode -

La Politique de la Ville intervient sur des quartiers dits « prioritaires ». Les contours de ces périmètres sont également définis par la loi LAMY. Le critère du revenu joue un rôle déterminant dans la délimitation de ces contours.

Etat des lieux précédente contractualisation :

37 QPV
152 600 habitants *
* Données FILOSOFI 2019

Travail technique préparatoire sur le terrain de définition des périmètres par les délégués de la préfète, les communes et les partenaires

Validation par la Secrétaire d'État à la Ville et l' ANCT

Décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la ville dans les départements métropolitains

Concertation entre l'État et les communes permettant d'arrêter les nouveaux périmètres

Critères de la loi Lamy de 2014 maintenus :

- un quartier d'au moins 1000 habitants
 - dans une zone urbaine d'au moins 10 000 habitants
 - avec un revenu médiant inférieur à 13 300 € / an*
- * Seuil arrêté par décret

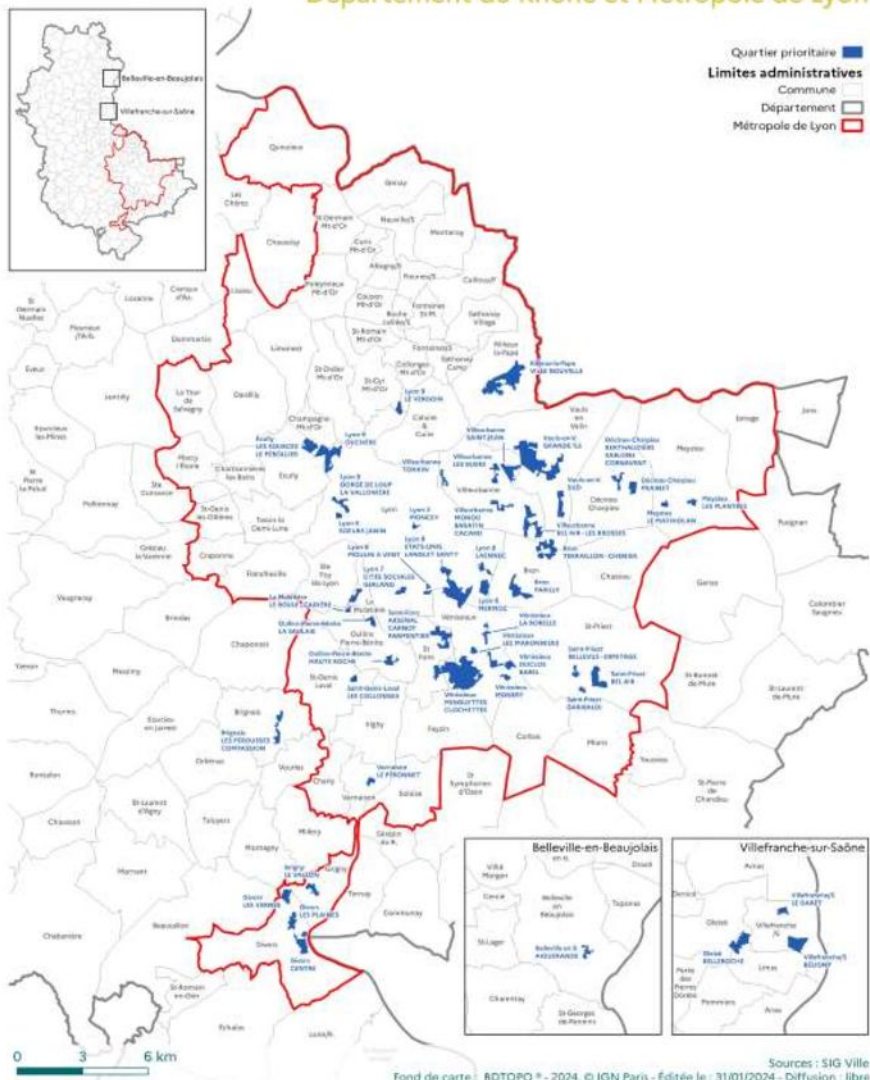
Pour la métropole de Lyon,
passage de 37 à 43 QPV

1.C Nouvelle Géographie prioritaire



Direction départementale
des territoires

Quartiers prioritaires de la politique de la ville Département du Rhône et Métropole de Lyon



(Données INSEE/FILOSOFI de population
arrêtées définitivement fin mars 2024)

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

43 Quartiers Politique de la Ville sur 17 communes

QPV avec périmètres modifiés

- Bron : Parilly et Terrailon-Chenier
- Décines : Prainet
- Givors : Centre, Les Plaines, Les Vernes
- Grigny : Le Vallon
- Lyon : Cités sociales Gerland, Sœurs Janin, Gorge de Loup-la Vallonnière, Moulin à Vent, Etats-Unis-Langlet-Santy, Duchère
- Oullins-Pierre-Bénite : Haute-Roche
- Rillieux-La-Pape : Ville-Nouvelle
- Saint-Fons : Arsenal-Carnot-Parmentier et Minguettes-Clochettes
- Saint-Priest : Bellevue-Ermitage, Bel-Air et Garibaldi
- Vaulx-en-Velin : Grande Ile, Terrailon-Chenier
- Vénissieux : Duclos-Barrel et Minguettes-Clochettes
- Villeurbanne : Monod-Baratin-Cacard, Tonkin, Saint-Jean, Bel-Air-les Brosses et les Buers

QPV avec périmètres maintenus

- Lyon : Moncey, Vergoin, Mermoz
- Meyzieu : Les Plantées, le Mathiolan
- Oullins-Pierre-Bénite : La Saulaie
- Saint Génis Laval : Les Collonges
- Vaulx-en Velin : Sud

Sortie du classement QPV :

- Neuville-sur-Saône : La Source

Nouveaux QPV :

- Décines : Berthaudière-Sablons-Cornavent
- Ecully : Les Sources-Le Pérolier
- La Mulatière-Oullins-Pierre-Bénite : Le Roule Cadière
- Lyon : Laënnec
- Vénissieux : Les Marronniers, La Borelle, Monery
- Vernaison : Le Péronnet

Au total près de 180 000 habitants (+ 13 %, + 20 000 habitants)

LES QUARTIERS POPULAIRES MÉTROPOLITAINS EN 2024 DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

DOCUMENT
DE TRAVAIL
Carte réalisée le
24/01/2024

26 quartiers en 2024

- QVA 2015
- QPV 2015 sortant



Source : expertises Agence Urbaine Lyon par comparaison
des périmètres des quartiers populaires 2024 et 2015.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Les « Quartiers Populaires Métropolitains » 2024-2030, 28 Quartiers concernés sur le territoire

La géographie prioritaire n'épuise pas la pauvreté et la fragilité observées dans certains secteurs de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, les Quartiers Populaires Métropolitains, reconnus par la Métropole de Lyon, se distinguent par une situation fragile sans atteindre toutefois les difficultés des QPV. Dans une logique de prévention, les partenaires du contrat de Ville métropolitain sont invités à avoir une attention particulière pour ces quartiers en mobilisant leur droit commun.

Ces quartiers pourront bénéficier des dispositifs spécifiques de la politique de la Ville de la Métropole de Lyon (soutien aux équipes, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, et Métropole Quartiers d'été) et participeront aux instances de suivi technique et de gouvernance du Contrat de Ville métropolitain. L'Etat interviendra exclusivement par le droit commun.

La situation socio-économique de ces quartiers fera l'objet d'un suivi particulier avec l'appui de l'agence d'urbanisme. La CAF contribuera notamment à fournir des données sur ces périmètres.

28 Quartiers Populaires Métropolitains sont comptabilisés. Ils sont répartis sur 15 communes.

Certaines communes de la métropole sont uniquement inscrites dans la géographie des QPM. Il s'agit de Caluire-et-Cuire, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Irigny, Mions, Neuville-sur-Saône

Certaines communes de la métropole sont à la fois concernées par la géographie de la Politique de la Ville et des QPM. Il s'agit de : Décines, La Mulatière, Lyon, Oullins-Pierre-Bénite, Rillieux-La-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest et Vénissieux

1.D Synthèse du diagnostic Urbalyon

- Focus sur les publics S²LO

1 – Des quartiers essentiels au fonctionnement de la Métropole

- Une population **plus jeune que le reste de la Métropole**. 30% de la population en QPV a entre 0 et 17 ans contre 22% hors-QPV.
- Un rôle important dans **l'accès au logement abordable**.
 - Les quartiers prioritaires accueillent 32 % du parc locatif social (près de 49 000 logements sociaux).
 - 43 % des T5 et plus (contre 45 % en 2014) au sein du parc social.
- Une population active composée majoritairement d'ouvriers et d'employés **exerçant des métiers essentiels à la cohésion sociale** de la métropole (services, aide à la personne, transport, bâtiment, restauration ...).

2- Des quartiers plus exposés aux inégalités

- La géographie des revenus fait apparaître une **franche distinction Est-Ouest** avec des revenus nettement plus bas dans les communes comportant des territoires concernés par la Politique de la ville.
- Une **mixité sociale plus faible dans les établissements scolaires en QPV**.
 - Dans les collèges de la Métropole en REP +, 67% des collégiens étaient issus de CSP défavorisées contre 29% hors éducation prioritaire.
- **L'accès aux services publics** pour les habitants des QPV est rendu **plus difficile** par la suppression de certaines permanences et la **dématérialisation** des guichets de différentes administrations.
 - Les habitants de QPV se révèlent moins bien équipés (à l'échelle nationale 75 % ont un ordinateur contre 89 % hors QPV) ou témoignent d'une non-maîtrise du smartphone (37 % contre 24 %).

3 - Un enjeu de justice sociale en lien avec La transition écologique

- La présence de **logements anciens énergivores** couplée au coût de l'énergie expose davantage les habitants des quartiers à la précarité énergétique.
- Les quartiers sont fortement exposés à **certaines pollutions et nuisances** (proximité des grandes infrastructures routières, manque d'espaces verts...).
- Le taux de personnes sous traitement antiasthmatique est supérieur à la situation observée dans la commune d'appartenance pour 33 quartiers.
- Dans les QPV métropolitains, près du tiers des départs à destination du travail sont réalisés avant 7h alors que la fréquence en TC est moins importante.
- Les habitants des quartiers alertent sur les **difficultés d'accès à une alimentation de qualité et accessible** localement et financièrement.

1 – Les jeunes et les personnes âgées

- Les jeunes représentent **40% de la population** des quartiers prioritaires
 - 33% des jeunes de 15 à 25 ans en QPV non scolarisés sont sans diplôme.
- Les quartiers populaires ont vu leur population de **+ de 75 ans augmenter** de 13% contre 7% hors territoire politique de la ville entre 2013 et 2019.
- Le profil de la population âgée dans les quartiers comporte des caractéristiques **sources de fragilité** :
 - les personnes étrangères et immigrées sont surreprésentées parmi les 65-79 ans,
 - 54 % des femmes de + de 75 ans en QPV vivent seules.

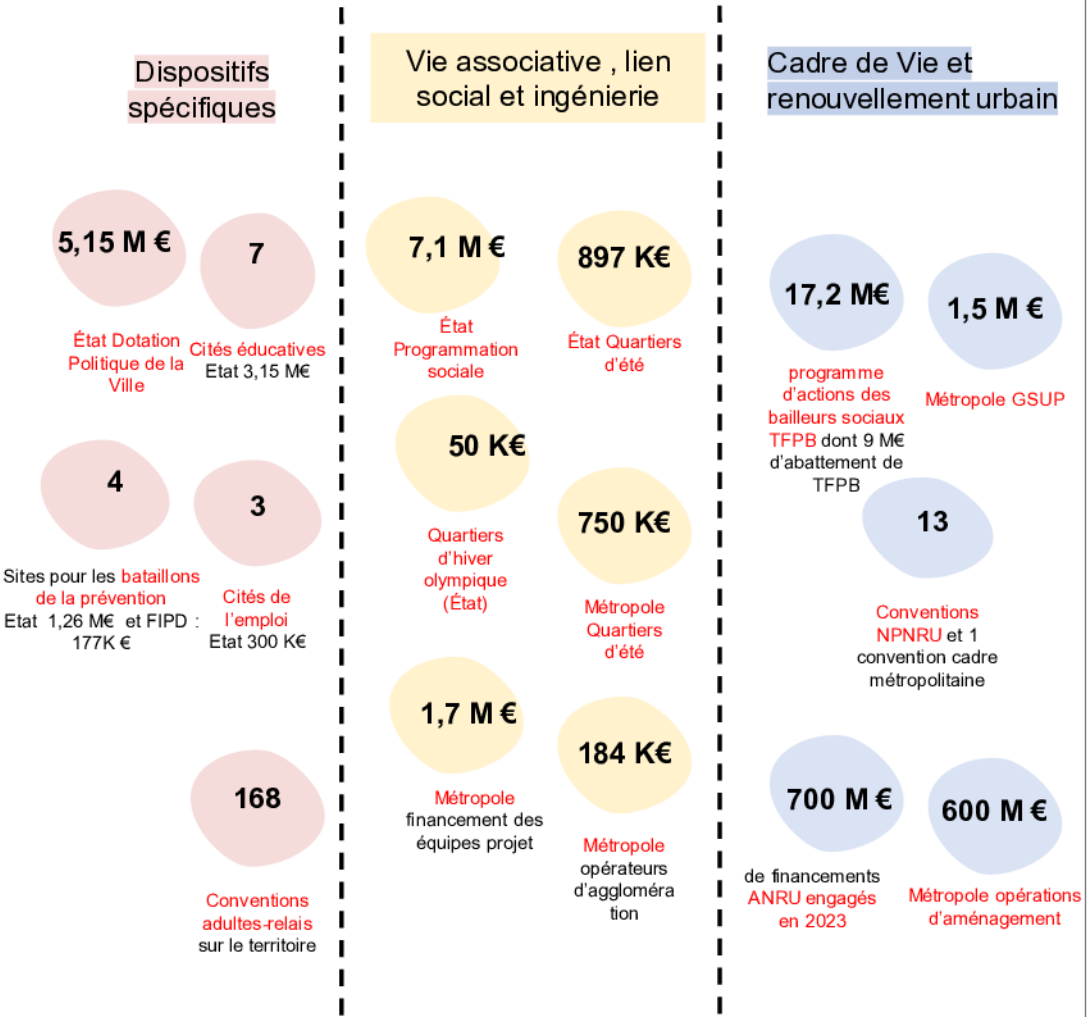
2- Les publics en situation de vulnérabilité

- Des **disparités hommes-femmes** importantes.
 - Le taux d'activité des femmes est bien inférieur à la moyenne métropolitaine (56% contre 70%).
 - 45% des femmes n'ont pas le permis de conduire contre 25% dans la métropole.
- Une **offre insuffisante de logements adaptés aux personnes en situation de handicap** et une grande complexité des dossiers de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) pour les publics précaires.
- La population d'immigrés est **deux fois plus importante** dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la Métropole.
 - C'est une population en moyenne moins diplômée, confrontée à un chômage plus élevé et à des discriminations.

3 – Les familles monoparentales

- Une **surreprésentation des familles monoparentales** dans les quartiers (16% contre 9% dans le reste du territoire) et des ménages de plus de 5 personnes.
- Les référents des familles monoparentales sont **très majoritairement des femmes** confrontées aux difficultés de conjuguer vie professionnelle et vie familiale (emplois précaires, à temps partiels, en horaires décalés).
- La monoparentalité expose à des **facteurs de précarité** tels que les ruptures personnelles et familiales, les ruptures dans les parcours professionnels ou le manque de qualification qui amènent vers des métiers peu rémunérateurs.

Les moyens dédiés spécifiques à la Politique de la Ville en 2023* pour les 37 QPV



*Ces informations sont données à titre indicatif elles ne concernent que l'exercice budgétaire 2023 ainsi que le précédent périmètre de la géographie prioritaire et ne présagent pas des futurs montants alloués annuellement par l'Etat et la Métropole de Lyon.

Les équipes dédiées

Les délégués de la Préfète



Placés sous l'autorité de la Sous-Préfète en charge de la politique de la ville, les délégués de la Préfète assurent la présence de l'État au quotidien au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En tant qu'interlocuteurs de proximité des partenaires locaux (élus, équipes projet, acteurs associatifs, habitants, etc.), ils ont pour mission d'expliquer et de rendre plus lisible l'action de l'État, tout en s'assurant qu'elle réponde aux enjeux propres à chaque territoire d'intervention.

Plus concrètement, les délégués de la Préfète suivent la mise en œuvre des contrats de ville, apportent leur expertise sur la programmation des actions et des dispositifs relevant de la politique de la ville, participent à leur coordination et les évaluent. Ils veillent également à la bonne application des politiques de droit commun.

Ils travaillent, enfin, en collaboration avec leurs homologues dans le département, pour garantir une harmonisation de l'action de l'État au sein du périmètre de la géographie prioritaire. 8 délégués de la Préfète sont nommés sur le territoire métropolitain à la date de signature de ce contrat.

Les Équipes Projet Politique de la Ville



Les équipes projets Politique de la Ville sont **co-mandatées par la Métropole, l'État et les communes** pour assurer la mise en œuvre des conventions locales d'application du Contrat de Ville Métropolitain et des conventions de site du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain PNRU.

Les équipes projets Politique de la Ville sont composées d'une direction de projet et, en fonction des sites, d'agents de développement thématiques ou territoriaux. Elles mettent en œuvre le projet de territoire en articulant toutes les échelles d'intervention (quartier, commune, métropole) et l'ensemble des politiques publiques. Elles sont garantes du projet intégré et partenarial.

Elles assurent l'animation du partenariat local entre les collectivités, les partenaires, les bailleurs, les acteurs associatifs et les habitants du territoire. Elles organisent les démarches de concertation et de co-construction avec les habitants et veillent à leur prise en compte dans la conduite du projet de territoire.

Engagements Quartiers 2030 : Des engagements en lien avec d'autres stratégies métropolitaines et nationales

Afin de coordonner les interventions publiques au bénéfice des publics confrontés à des difficultés systémiques, le contrat de ville, à l'instar des autres contractualisations de la sphère sociale, garantit à ses bénéficiaires une logique de parcours. A ce titre, les cosignataires de ces contrats et porteurs de ces outils déployés sur le territoire de la métropole de Lyon s'engagent - chacun selon ses compétences et ses modalités d'intervention - à veiller à une complémentarité et une articulation efficace avec le Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030.



1. Sur les politiques sociales

Le **Projet Métropolitain des Solidarités** donne le cap à suivre concernant les politiques sociales de la Métropole. Il dresse des passerelles avec le Contrat de Ville Métropolitain sur la lutte contre le non-recours, le pouvoir d'agir, la santé, la jeunesse ou la protection de l'enfance.

La **stratégie de prévention et de protection de l'enfance** fait l'objet d'une contractualisation depuis 2021 entre l'Etat et la Métropole de Lyon et vise à agir le plus précocement possible, sécuriser le parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte. A la date de signature du contrat de ville, les modalités de déploiement de la poursuite de cette contractualisation sont en cours de définition.

Le **Pacte des solidarités et France Travail** partagent l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées, levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

Les actions relevant du champ des solidarités se déploient sur la période 2024-2027 autour de 3 axes : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; la transition écologique solidaire.

Les actions relatives à l'insertion et à l'emploi, dans le cadre de France Travail, sont conclues pour l'année 2024 et visent notamment à renforcer les parcours des allocataires RSA avec des formations.

Le **Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi** représente la feuille de route Métropolitaine pour concilier insertion professionnelle et certaines priorités stratégiques dans les territoires en Politique de la Ville. L'intervention coordonnée des acteurs de l'insertion et de l'emploi ou agir sur les difficultés de maintien de l'emploi français. Publié le 02/04/2024. ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

2. Sur les politiques de l'habitat et du cadre de vie



Le **Plan Logement hébergement d'Accompagnement et d'Inclusion des habitants en Difficulté** de la Métropole de Lyon (PLAID) 2023-2027 symbolise les engagements de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour l'accès au logement et à l'hébergement des habitants en difficulté. Le plan entend agir tant sur la prévention des difficultés d'accès et de maintien dans le logement que dans le traitement des problématiques liées à la qualité et au développement du parc, auxquelles sont confrontées aussi les habitants des QPV.

En partenariat avec l'ANRU, la Métropole de Lyon au travers du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** poursuit l'objectif de mieux relier les quartiers à la ville, d'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle, de leur redonner une attractivité urbaine. Il s'agit d'en faire des quartiers exemplaires, innovants dans leur aménagement et intégrant les principes de quartiers durables, en co-construction avec les habitants. 13 conventions NPNRU de site sont établies sur le territoire métropolitain.

La **convention GSUP-TFPB métropolitaine** sera signée au 1^{er} janvier 2025, par l'Etat, la Métropole de Lyon, les Communes et les bailleurs, et disposera d'une gouvernance dédiée. Elle découlera du contrat de ville métropolitain Engagements quartiers 2030 et proposera les priorités locales s'inscrivant dans le cadre national d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties qui sera revu courant 2024.

3. Sur les politiques d'accompagnement à la transformation




Le **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**, prochainement contrat de réussite pour la transition écologique, constitue le cadre privilégié d'accompagnement sur plusieurs années de la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique. Une feuille de route à l'échelle régionale est en cours de formalisation et viendra actualiser ICs objectifs de planification écologique. Compte tenu de l'enjeu prioritaire de transition écologique des quartiers, l'association des acteurs de la politique de la ville sera importante.

Le **futur Plan des Mobilités**, prévu à la fin de l'année 2024, vise à améliorer les déplacements du quotidien grâce au déploiement de solutions de mobilité durables, performantes et lisibles pour tous les citoyens et dans tous les territoires. À horizon 2040, ce plan définira les grands principes en termes de mobilité des personnes (voiture, transports collectifs, vélo, marche etc.), de transport de marchandises, de circulation et de stationnement, en lien avec l'ensemble des collectivités membres. Ce plan devra mieux prendre en compte les Quartiers Politique de la Ville pour améliorer l'offre en transports en communs et l'équipement en modes actifs.

Le **Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience** se fonde sur un partenariat avec les associations pour la réalisation de projets pédagogiques sur les thèmes clés de la transition écologique et solidaire. Il consiste à articuler les projets avec les politiques publiques de la Métropole de Lyon dans une démarche de cohérence, apporter un soutien privilégié à des structures engagées dans une démarche écoresponsable, poursuivre les projets pédagogiques en direction des enfants (public scolaire : collège, écoles - cycle 3 exclusivement /classes de CM1 et CM2), poursuivre l'accompagnement de groupes d'adultes. Une attention spécifique est portée aux projets déployés dans les quartiers référencés au Contrat de Ville Métropolitain.

1.E Étapes d'élaboration du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le 
ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

2022 : évaluations du Contrat de Ville 2015-2020 sur les volets insertion et éducation

2023 (février-avril) : Organisation des Assises des Quartiers Populaires par la Métropole de Lyon, 1000 participants aux 8 ateliers thématiques, 800 participants à la Grande Journée

2023 (mai-juillet) : Une quarantaine de concertations citoyennes pilotées par les délégués de la préfète

2023 (juillet) : Comité de Pilotage pour lancer le travail d'élaboration du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

2023 (septembre) : entretiens avec les directions de la Métropole de Lyon et les partenaires signataires de l'Etat (Préfecture, CAF, Éducation Nationale, ARS, France Travail, ...)

2023 (novembre-décembre) : Groupes de Travail entre signataires pour formaliser les engagements partenariaux

2024 (janvier) : Rencontre avec les habitants et les associations afin de réagir à la première maquette du Contrat de Ville

2024 (février) : Comité de Pilotage partenarial pour partager la première version du document cadre

2024 (mars) : 2^{ème} rencontre avec les habitants pour travailler la participation des habitants à la gouvernance et au suivi du Contrat de Ville Métropolitain.

2024 (mars) : Comité de Pilotage final du Contrat de Ville Métropolitain

2024 (avril) : signature du Contrat de Ville Métropolitain

2. STRATÉGIE ET MODES DE FAIRE

Une ambition : Mobiliser toutes les politiques publiques pour tendre vers l'égalité

Il s'agit dans le cadre du nouveau Contrat de Ville Métropolitain de poursuivre les efforts pour prendre en compte les QPV dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun. Cela implique de mobiliser les directions de chaque partenaire pour intégrer les spécificités des quartiers populaires et déterminer des modalités adaptées d'intervention. Les crédits « Politique de la ville » doivent être considérés comme additionnels au droit commun et non pas comme des moyens de substitution à certaines politiques publiques.

Une Volonté : Renforcer la présence humaine dans les quartiers

Afin d'atteindre cet objectif, il faudra se donner les moyens d'être présents dans les quartiers : rendre visible les actions menées sur les territoires en Politique de la Ville, entretenir le lien avec les habitants dans les quartiers avec des interlocuteurs de qualité, animés par l'écoute et l'envie d'accompagner les habitants au quotidien.

LES MODES DE FAIRE

Agir avec les habitants et les associations

L'association des habitants est un principe fondamental de la politique de la ville. A ce titre la participation citoyenne doit être prise en compte, par des moyens divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets...) en s'appuyant sur les démarches déjà engagées, et ce tout au long de la vie du contrat de ville. Il s'agira aussi de valoriser en permanence les habitants comme acteurs et contributeurs des actions. Agir avec eux, c'est aussi faciliter le travail des associations, acteurs au quotidien du lien social et partenaires à part entière dans la déclinaison des politiques publiques.

Expérimenter et essayer les méthodes

Cela consiste à tester des approches différentes, innovantes, quand le droit commun ne répond pas aux problématiques rencontrées. Il faut se donner le « droit à l'erreur », mais en tirer les enseignements pour mieux avancer, savoir prolonger l'expérimentation en cas de succès et diffuser les bonnes pratiques dans le droit commun.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Faciliter la coordination entre les partenaires

Les domaines de la politique de la ville sont nombreux, les partenaires et acteurs y contribuant sont multiples et diversifiés, à toutes les échelles territoriales d'intervention. C'est la raison pour laquelle la coordination entre les partenaires est essentielle. Celle-ci permet également d'amplifier l'impact de la politique de la ville, de donner de la lisibilité à l'action, de faire « culture commune ». Contribuer à l'interconnaissance des acteurs, la coordination entre les partenaires constitue une clé de voûte de la bonne mise en œuvre du contrat de ville.

AGIR POUR TOUS LES HABITANTS

Une vigilance renforcée sur des publics particulièrement vulnérables des QPV

L'approche de la politique de la ville est territoriale, elle se met en œuvre sur les quartiers prioritaires (QPV) et s'adresse à toutes les habitantes et tous les habitants de ces quartiers.

Cependant, compte-tenu des évolutions démographiques et socio-économiques, des actions spécifiques s'avèrent nécessaires pour renforcer l'action publique sur certains publics ou certaines situations. Le diagnostic du Contrat de Ville a montré les inégalités et vulnérabilités auxquelles sont confrontées certaines catégories de public comme **les personnes âgées isolées, les jeunes, les familles monoparentales, les femmes et les personnes porteuses de handicap.**

Les partenaires du Contrat de Ville Métropolitain s'accordent sur l'attention particulière à apporter à ces publics dans la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun et de la Politique de la Ville. **Plusieurs engagements concernent directement ces publics dans la volonté de les soutenir ou de mieux les accompagner.** La recherche d'indicateurs de résultats et d'évaluations qualitatives sur les politiques publiques s'adressant spécifiquement à ces publics devra guider les travaux sur le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville Métropolitain et permettre d'améliorer la connaissance de ces publics.

3. MODALITÉS DE GOUVERNANCE

Le comité de pilotage plénier :

Quand ? 1 fois par an – fin d'année

Pourquoi ? Pour suivre les avancées et l'évolution des indicateurs sélectionnés et partager 1 ou 2 focus thématiques en évoquant les publics spécifiques.

Qui ?

- État (préfet délégué à l'égalité des chances / Sous-Préfet Ville et services techniques associés, Éducation Nationale, ARS, CAF, France Travail, ...)
- Vice-Président à la Politique de la Ville, Vice-Présidents associés et directions associées
- Maires des communes en QPV et QPM
- Bailleurs sociaux
- Représentants associatifs et habitants
- Membres du collège habitants du Conseil National des Villes, résidant dans la métropole.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

S²LOW

Le pilotage partenarial

- Des réunions régulières entre le Sous-Préfet en charge de la politique de la ville et le Vice-Président dédié.
- Un comité de pilotage restreint associant l'État, les collectivités et les principaux partenaires
- Des comités de pilotage des conventions locales d'application

Participation des habitants et des associations

- 1 temps annuel d'échange métropolitain habitants-associations pour préparer le COPIL plénier et désigner les représentants associations / habitants en fonction des thématiques abordées (par exemple des parents d'élèves concernant l'éducation)

- des instances spécifiques selon les territoires : Conseils de quartiers, Conseils de quartiers, Conseils Citoyens



Animation territoriale des Conventions Locales d'application

23 Équipes projet, 9 délégués de la préfète

- Mise en œuvre des Conventions Locales d'application / mobilisation des partenaires locaux
- Participation aux réseaux thématiques (Culture, Éducation, GSUP, NPNRU, Participation citoyenne)



Suivi technique du Contrat de Ville Métropolitain

Qui ?

Représentants techniques Etat, Métropole de Lyon et partenaires associés Éducation Nationale, ARS, CAF, France Travail

Comment ?

- 2 à 3 Groupes de Travail par an de préparation des focus thématiques qui seront évoqués lors du COPIL plénier



MÉTROPOLE

GRAND LYON



PRÉFÈTE
DU RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

4. SIX ENJEUX POUR LE CONTRAT MÉTROPOLITAIN

Le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030 est structuré sous la forme d'enjeux afin de croiser les sujets et les engagements.

Pour chaque enjeu vous retrouverez :



Des constats et verbatims

Des constats chiffrés issus du diagnostic de l'agence d'urbanisme ou d'études nationales et des verbatims tirés des Assises des quartiers populaires ou des concertations citoyennes préfigurent chaque enjeu. Il s'agit de remettre en perspective ces éléments avec les engagements proposés par les partenaires



Des objectifs opérationnels – Des résultats attendus – Des engagements des partenaires

Cette structuration permet de mettre en avant les engagements des partenaires par rapport à des résultats attendus et des objectifs opérationnels bien définis.



Les points de vue des habitants et des associations

La maquette du Contrat de Ville a fait l'objet d'une présentation aux habitants et associations. Afin d'être le plus en phase avec les réalités et attentes territoriales, la prise en compte de leurs réactions, remarques et propositions s'avère essentielle. Le choix a été fait de les mentionner dans le document final, notamment pour ouvrir des pistes de réflexion avec les partenaires signataires quand les interpellations ne pouvaient trouver un engagement à inscrire immédiatement dans le présent contrat.

Les communes, actrices de la politique de la ville

Les engagements présentés ci-après reposent sur la volonté des communes de les mettre en œuvre. Les conventions locales d'application préciseront leurs engagements en la matière. Aussi, les engagements du contrat de ville métropolitain mentionnent leurs porteurs (État, Métropole de Lyon ou autre partenaire) sans citer pour chacun les communes.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



ENJEU 1

Des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours : favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole



ENJEU 2

Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité



ENJEU 3

Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser



ENJEU 4

Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes



ENJEU 5

De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre



ENJEU 6

Épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie



ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES



Des services publics plus connus,
plus accessibles et des habitants
acteurs de leur parcours :
favoriser l'accès aux droits des
habitants, aux ressources de leur
ville et de leur métropole

VISUEL

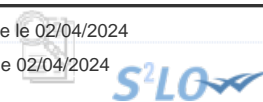
LES CONSTATS

- ✓ 1/3 des personnes éligibles ne demandent pas un logement social et un foyer sur cinq est en situation de non-recours pérenne (données nationales – Etude sur le non-recours au RSA – DRESS-Février 2022)
- ✓ A l'échelle nationale, 75 % des habitants des QPV ont un ordinateur contre 89 % hors QPV ; 37 % témoignent d'une non-maîtrise du smartphone contre 24 % hors QPV (enquête sur les usages du numérique menée au niveau national – 2019)
- ✓ Focale Lyon : 38 % des sondés déclarent des difficultés d'accès aux droits (étude de la ville de Lyon et du CCAS –Odenor – Lyon 7 et 8)
- ✓ En 2022, à l'échelle nationale, entre 25% et 42 % des salariés éligibles après une fin de contrat ne réclament pas leurs droits au chômage (source : DARES – Document d'étude n°263)

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

PAROLES D'HABITANTS*

« On appelle et on tombe sur un répondeur »

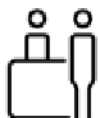
« Nous voulons une égalité réelle, être considérés et traités comme tout le monde »

« Je n'ai jamais trouvé de réponses à mes questions, c'est un parcours du combattant »

« Est-ce un choix politique que tout le monde ne parvienne pas à ses droits ? »

« Certains habitants ne s'inscrivent pas ou plus dans des démarches d'accès aux droits par méconnaissance des dispositifs, par peur d'être stigmatisés, par leur situation de grand isolement ou après avoir essayé plusieurs refus de la part de l'administration ».

A. Valoriser les lieux d'accueils et former les acteurs



Des lieux plus accueillants et accessibles en proximité

- Élaborer un schéma métropolitain d'accès aux droits avec un focus sur les QPV et une étude des temps d'accès des habitants des QPV aux MDML (Métropole)
- Mieux faire connaître les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) comme lieu d'accueil inconditionnel des habitants (Métropole)
- Consolider le réseau France Services dans les QPV de la Métropole par des financements complémentaires pour les espaces labellisés existants (État)
- Maintenir les points d'accueil retraite présents sur les communes avec un QPV (CARSAT)
- Soutenir des tiers-lieux numériques dans les centres sociaux et collèges en QPV (Métropole)
- Appuyer les structures d'Animation de la Vie sociale (AVS) comme lieu relais pour orienter les publics vers les institutions afin d'accéder à leurs droits (CAF).



Du personnel formé, des ayants droits considérés

- Pérenniser le réseau des conseillers numériques et son animation (Etat, Métropole)
- Garantir la formation des conseillers numériques et des aidants numériques (Etat, Métropole)
- Développer l'information et la formation des professionnels aux outils numériques qui favorisent l'accès aux droits : Géorienté, Métropole pour l'emploi, portail Res'IN, portail CAF et France Travail (Métropole)
- Accompagner à la professionnalisation des adultes-relais (Etat)
- Faire connaître les formations ouvertes aux professionnels médicaux et sociaux (IREPS)
- Ouvrir les Webinaires et séminaires de la Métropole ou de la CAF aux partenaires locaux (centres sociaux, associations...) pour croiser les approches (Métropole, CAF)
- Développer des temps d'échanges professionnels/associations sur les sujets complexes comme la MDPH dans des lieux de proximité (Métropole)

B. Simplifier l'accès aux droits et aux services et renforcer les démarches « d'aller vers »



Une simplification « en amont » et de l'inclusion numérique

- Automatiser les droits CAF d'ici 2030 dans le cadre des développements nationaux engagés (CAF)
- Poursuivre les démarches "pro-actives" d'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA (CPAM en partenariat avec la CAF)
- Poursuivre l'accompagnement des personnes vers l'ouverture des droits ou la réalisation des soins, à partir des détections transmises par l'ensemble des partenaires (CCAS, associations...) (CPAM)
- Soutenir l'organisation d'animations par les membres de Res'In en QPV (Métropole)
- Expérimenter dans les QPV les nouveaux services numériques (application mes papiers, assistance numérique téléphonique, dons de matériels aux plus précaires) (Métropole)



Des démarches "d'aller-vers" coordonnées et de lutte contre le non recours

- Poursuivre le financement des médiateurs en santé pour faciliter l'accès aux droits en santé (ARS)
- Renforcer le réseau des partenaires faisant de l'accès aux droits sur les QPV et soutenir des actions partenariales (MDML, CAF, centres sociaux, associations de terrain..)
- Participer à des démarches d'aller vers en lien avec des partenaires (CPAM, Etat)
- Amplifier les actions Superdemain en QPV (Métropole)
- Développer des temps d'échanges "hors les murs" (dans les écoles, dans les centres sociaux) entre professionnels et associations sur les sujets complexes comme la MDPH
- Poursuivre les 3 expérimentations Territoires Zéro Non-Recours comprenant des QPV (Vaulx-en-Velin, Ville de Lyon, Vénissieux) (Etat, Métropole)

C. Des acteurs plus fortement sensibilisés aux discriminations et à l'égalité



Des acteurs outillés et des pratiques en évolution

- Mettre en place un baromètre des discriminations dans les territoires permettant de mesurer régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services (État)
- Déployer une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche ou au logement (État)
- Assurer le déploiement du plan de lutte contre les discriminations dans l'emploi impulsé par la Métropole (Métropole)
- Renforcer l'expertise de la MMI'e en matière de lutte contre les discriminations, dans le cadre de ses liens avec les entreprises, les employeurs et avec des outils dédiés (État, Métropole)
- Diffuser les méthodes mises en place en matière d'égalité et de non discrimination sur certains territoires (Métropole, État)
- Réaliser un état des lieux sur les ressources en matière d'accès au droit et d'accompagnement des personnes victimes de discriminations dans l'emploi en lien avec le Défenseur des droits, l'Etat, les communes et les associations spécialisées (Métropole).

VISUEL

Le point de vue des habitants et des associations



A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Cartographier l'ensemble des services publics afin de simplifier l'information auprès des habitants
- Améliorer l'accessibilité et la proximité des services publics d'accès aux droits dans les QPV
- Identifier plus précisément les insuffisances du droit commun en matière d'accès aux droits et renforcer l'engagement des partenaires pour y répondre
- Informer les aidants des personnes en situation de handicap, mais aussi les aidants numériques



Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Aménager les horaires d'ouverture (plages horaires plus étendues etc.) des services publics et des lieux d'accès aux droits
- Mettre en place un interlocuteur unique pour chaque bénéficiaire ou ayant droit
- Soutenir et valoriser les emplois d'aidants souvent peu reconnus et précaires

MÉDIATION, PREVENTION, TRANQUILLITE

Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité



VISUEL

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



LES CONSTATS

- ✓ Les préoccupations des habitants des quartiers prioritaires et des habitants des autres quartiers sont la délinquance (55 % contre 23 %), le bruit (50 % contre 27%), l'environnement dégradé, mal entretenu ou sale (46 % contre 20 %)

Source : rapport 2019 ONPV : « Bien vivre dans les quartiers prioritaires » in Les cahiers du DSU 2021 n°74)

- ✓ Un sentiment d'insécurité documenté dans une enquête menée au niveau national (Guide sur la sécurité dans la politique de la ville à l'attention des élus et des acteurs locaux, ANCT, mai 2021) :
 - 1/3 des habitants constatent la présence de personnes hostiles aux abords de leurs immeubles (13% ailleurs), 1/3 ont été inquiétés au cours des 12 derniers mois par des groupes délinquants qui sont à l'origine de trafics de drogues (13% ailleurs), plus de la moitié estime que leur quartier est concerné par la délinquance (23% ailleurs). Et 27% renoncent à sortir seuls de chez eux en raison de la présence de groupes aux abords de leur domicile (11% ailleurs)

PAROLES D'HABITANTS*

« En journée, c'est calme, à partir de 17h il y a les familles, à partir de 20h les rodéos et la nuit on n'est pas bien»

« Les rues sont dangereuses, beaucoup d'insécurité routière »

« Il faut mettre en place des médiateurs »

« Ce qui mine nos quartiers, c'est le trafic et le deal »

« On a besoin de présence humaine sur nos quartiers »

« Il faut restaurer le lien de confiance entre les institutions et la population, notamment la police »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

A. Retrouver un climat de confiance et de sécurité dans les QPV

Tranquillité et sécurité

- Augmenter la présence des forces de l'ordre sur la voie publique dans la sécurité du quotidien (doublement d'ici 2030) dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur (État)
- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants grâce à l'Office anti-stupéfiants (OFAST) au niveau national et la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) au niveau départemental. Renforcer les moyens d'enquête et occuper le terrain grâce aux opérations « Places nettes » à forte dimension partenariale (État)
- Favoriser le rapprochement police / population par le soutien à la mise en place d'actions sur l'espace public, la pérennisation et l'amplification de l'action des délégués à la cohésion police / population et en développant la réserve opérationnelle de la Police Nationale et de la Gendarmerie (État)
- Cofinancer des actions de prévention de la délinquance en particulier dans les QPV (État)
- Maintenir le dispositif partenarial de tranquillité (État, Métropole, bailleurs)
- Soutenir, en partenariat, la présence et l'action des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, spécialisés dans le traitement des violences intrafamiliales (État)
- Promouvoir le dispositif de gardes particuliers assermentés, en accord avec le Parquet (Bailleurs)
- Accompagner les communes qui ne sont pas encore dotées d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) vers sa mise en place (État)



Des espaces communs apaisés et partagés par toutes et tous

- Développer des actions d'amélioration du cadre de vie dans le cadre de la GSUP et de l'abattement de la TFPB (nouvelle convention GSUP-TFPB 2025-2030 Métropole, État, bailleurs)
- Capitaliser les bonnes pratiques du réseau d'acteurs de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (Métropole, État, bailleurs)
- Renforcer les démarches de concertation des projets d'aménagements avec les habitants et notamment les jeunes (Métropole et bailleurs)
- Développer des approches plus égalitaires des aménagements notamment pour favoriser l'appropriation par les femmes (Métropole)
- Généraliser l'approche en matière de prévention situationnelle dans les aménagements d'espaces publics ou de parties communes (halls d'entrée, espaces extérieurs) (Métropole, État, bailleurs)
- Prendre en compte la charte des espaces publics pour des aménagements durables dans les sites NPNRU et hors NPNRU (Métropole, État, bailleurs)
- Travailler avec les bailleurs sur les espaces extérieurs du parc social et en étudier les modalités de financement (Métropole)
- Développer des outils pour animer et revitaliser les pieds d'immeubles (bailleurs, Métropole)
- Construire des stratégies partenariales et concertées avec les habitants pour lutter contre les « nuisibles » (punaises de lit, cafards, rats) (Métropole, bailleurs, communes)
- Améliorer la sécurité routière en s'inscrivant dans la démarche métropolitaine « En Vie Demain » (avec l'objectif de tendre vers zéro tué et blessé grave à l'horizon 2050). (Métropole)



B. Renforcer la présence auprès des habitants et des jeunes

Une médiation sociale renforcée

- Renforcer la présence des médiateurs sociaux dans les QPV tout en poursuivant leur valorisation, leur professionnalisation et leur mise en réseau au sein du tissu local (État)
- Conforter la médiation dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV (Sytral Mobilités et opérateurs)
- Mettre en place des modalités de coordination médiation-prévention en cohérence avec la gouvernance de la prévention spécialisée à l'échelle métropolitaine et territoriale (Métropole, Etat, bailleurs)
- Expérimenter un dispositif de médiation sociale dans les collèges en QPV (Métropole)
- Appuyer les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'aller-vers les jeunes en "pied d'immeuble" sur les QPV ou via le numérique (Etat, CAF)



Une prévention spécialisée au plus près des territoires

- Développer l'intervention d'équipes de prévention précoce dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP (Métropole)
- Adapter l'intervention de la prévention spécialisée en prenant en compte les QPV (Métropole)
- Promouvoir le partage de cultures professionnelles entre acteurs de la tranquillité, de la prévention, de la médiation, de la sécurité, en lien avec les CLSPD ((Etat, bailleurs, Métropole)
- Poursuivre, développer les chantiers jeunes et autres dispositifs d'insertion tout en anticipant le suivi post chantiers (Métropole, bailleurs)
- Cofinancer des actions de lutte contre les drogues et les conduites addictives en priorisant les QPV (Etat)
- Accompagner les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'« éducation aux médias et à l'information » et dans la promotion des valeurs de la République en associant les habitants et les jeunes (Etat, CAF)



A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Rendre les habitants acteurs du quartier pour participer à l'apaisement
- Continuer à prôner la mixité femmes-hommes (dans les associations, les collectivités etc.) et accroître la mixité sociale dans les quartiers
- Impliquer les associations de commerçants dans une dynamique de territoire et sur les sujets de la tranquillité
- Valoriser les parcours de réussite grâce à des témoignages et des parrainages de jeunes qui sont sortis de la délinquance
- Identifier des habitants ressources qui participent aux groupes de travail avec les bailleurs et les institutions pour désamorcer les conflits
- Développer le dialogue entre les médiateurs sociaux et les forces de l'ordre
- Aménager des espaces publics plus ouverts, avec plus de visibilité et de luminosité (réduire les haies hautes, accroître l'éclairage public par exemple).
- Favoriser une occupation de l'espace public par tous : les habitants, les acteurs de la sécurité, les familles, les jeunes
- Mener des actions de prévention dans les écoles notamment sur les thématiques de l'addiction
- Prévoir des équipements pour les jeunes de type « maison de quartier », pour éviter que les jeunes soient dehors



Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Développer une « fonction sociale » aux forces de sécurité. La police pourrait être présente aux fêtes de quartier, aux tournois de sport, aux journées portes ouvertes des établissements scolaires etc.
- Accorder plus de moyens aux postes d'éducateurs et d'assistants sociaux pour que les dispositifs de médiation sociale soient un plus dans les QPV
- Remplacer le terme de médiateur social par médiateur urbain

Emploi-insertion et développement économique

Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser



VISUEL

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

LES CONSTATS

- Une progression de l'emploi de 22% depuis la Métropole ayant un QPV (21 % à l'échelle de la Métropole) – (données URSSAF)
- La plupart des QPV de la Métropole de Lyon ne constituent pas de véritables pôles d'emploi, en revanche, les communes qui ont des QPV portent la majorité du tissu économique de la métropole de Lyon. Elles rassemblent 8 établissements économiques sur 10 de la métropole
- 79 % des nouveaux établissements créés en 2021 en QPV l'ont été sous le régime de la micro-entreprise (contre 62 % à l'échelle de la Métropole)
- Majoritairement, les activités créées par les micro-entrepreneurs des QPV sont précaires et demandent peu de qualifications. (Étude Urbalyon, Les micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon, janvier 2023)
- Le taux de chômage dans les QPV de la Métropole de Lyon atteint 27,5% en 2019 soit 14 points de plus que le taux moyen observé dans la métropole (13,3%) (Source : Insee 2019)
- Le taux d'activité des femmes des QPV est de 56 % contre 70 % à l'échelle de la métropole (Source : Insee 2019)

PAROLES D'HABITANTS*

« On a toujours l'impression de ne pas rentrer dans la case pour bénéficier des aides dont on a besoin »

« La question de l'emploi ne se limite pas à l'emploi »

« La diversité dans une entreprise fait gagner en performance »

« On peut discriminer sans s'en rendre compte ! C'est pour ça qu'on a besoin d'un regard extérieur »

« Ce qui marche bien sur le terrain, qui permet de tenir une personne, c'est d'avoir un référent unique »
Ce qui est indispensable c'est de pouvoir connaître ses droits ou savoir où s'informer! »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

A. Aller vers pour ramener vers : améliorer l'orientation des habitants



Des habitants orientés et conseillés

- S'appuyer sur le réseau des 17 lieux « proximité MMIE » et leurs ressources physiques et numériques (conseillers numériques, portail "Métropole pour l'emploi"...), en complément du réseau des acteurs de l'emploi (France Travail, Métropole)
- Soutenir les « actions d'aller vers » (associations, médiateurs..) de façon coordonnée dans l'objectif de ramener les publics vers le réseau des acteurs pour l'Emploi (État, Métropole)

B. Rapprocher entreprises et habitants avec des modalités renouvelées



Des entreprises impliquées dans les QPV

- Accompagner et sensibiliser les entreprises de la Charte des 1000, à la lutte contre les discriminations (France Travail, MMI'e)
- Outiller les entreprises de la Charte des 1000 sur le « recruter » autrement (Etat, Métropole)
- Sensibiliser les entreprises à développer des emplois compatibles avec les charges de famille (horaires, mobilité ...) (Métropole)
- Mobiliser les entreprises sur l'apprentissage et la diversité des métiers notamment ceux en tension (Métropole/France Travail, MMI'e)
- Développer l'accueil des stages de 3ème notamment pour les élèves sans réseau professionnel (Rectorat, Etat, Métropole, MMI'e-PaqTe)
- Positionner des territoires de la Métropole dans la mise en place de pactes plein emploi (Etat)
- Capitaliser sur l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et étudier la possibilité d'en essayer les méthodes (Etat, Métropole)

C. Faciliter l'insertion et les parcours vers l'emploi

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Un accompagnement effectif et décloisonné

- Vérifier l'effectivité de l'accompagnement des bénéficiaires RSA dans les QPV : 1 personne, 1 droit, 1 parcours (Métropole)
- Proposer un accompagnement personnalisé et adapté avec un référent unique pour les bénéficiaires RSA en QPV (Métropole)
- Porter un système d'information permettant le partage des données entre les différentes structures dans le respect de la réglementation RGPD (Métropole)



Des freins à l'emploi levés

- Soutenir les pôles linguistiques de proximité et assurer le maillage des QPV (Métropole)
- Favoriser le déploiement de places en crèche dédiées pour les personnes en parcours d'emploi (CAF)
- Développer des programmes d'accompagnement « sur mesure » prioritairement pour des bénéficiaires en QPV (Etat, Métropole)
- Faciliter l'insertion et les parcours via le dispositif Mobilité inclusive (Métropole)



L'insertion par l'activité économique facilitée

- Flécher des publics cibles (femmes, jeunes des QPV) dans le cadre des marchés passés par les pouvoirs publics (clauses sociales, marchés réservés ...) (Etat, Métropole)
- Accroître les heures d'insertion et diversifier les supports d'insertion, en lien avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés (Etat, Métropole, bailleurs)
- Répondre aux besoins d'accompagnement social des publics SIAE par des liens privilégiés avec les équipes de travailleurs sociaux en territoire (Métropole, CCAS)
- Développer les chantiers d'insertion, les chantiers jeunes comme outil d'insertion, de découverte du monde du travail (Etat, Métropole, bailleurs)

D. Renforcer le potentiel économique des QPV



Une dynamique entrepreneuriale encouragée

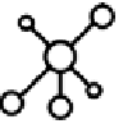
- Soutenir la mise en place de deux « bus pour de l'entrepreneuriat pour tous » circulant dans les QPV (Métropole, Etat, BPI France)
- Compléter le réseau Lyve et Cité lab en phase amorçage et post-crédation avec les 3 pépinières (Vaulx-en-Velin, Rillieux, Saint-Fons) (Métropole)
- Poursuivre le soutien aux coopératives jeunesse (Métropole)
- Concevoir les démarches « talents » et « entrepreneuriat au féminin » en mobilisant les publics des QPV (Métropole, Etat)
- Accompagner à l'entrepreneuriat les publics féminins et seniors dans les QPV par les dispositifs Cités lab et BPI, le réseau Lyve ainsi que les pépinières d'entreprises en veillant à leur bonne articulation (Etat, Métropole).

Des activités économiques au cœur des QPV



- Maintenir les développeurs économiques territorialisés et renforcer leur intervention (Métropole)
- Favoriser et soutenir l'émergence et l'implantation de projets économiques structurants, sur une logique de filières d'avenir, contribuant à la transition économique et environnementale notamment à l'occasion des projets de renouvellement urbain (Métropole, Etat)
- Évaluer la capacité foncière permettant d'accueillir de l'activité économique (Métropole)
- Créer les conditions d'incubation de projets économiques et d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) (Métropole / bailleurs)
- S'appuyer sur les projets économiques structurants de Vaulx-en-Velin et Bron (bâtiment durable et numérique responsable) pour développer l'animation, la sensibilisation, la formation et l'expérimentation à la transition économique et environnementale (Métropole, Etat)

E. Structurer l'animation territoriale



Une animation territoriale lisible

- Simplifier et rendre lisible la gouvernance : Faire concorder les comités territoriaux de France Travail avec les conférences territoriales de l'insertion et de l'emploi (CTIE) comme lieu de coordination partenariale (MMIE, Etat, Métropole)
- Assurer une animation territoriale de qualité au bénéfice des habitants : Positionner les coordinateurs emploi-insertion (CEI) de la MMIE comme les coordinateurs des actions locales, en lien avec les équipes projet de la politique de la ville (MMIE, Etat, Métropole)
- Généraliser des instances d'information sur l'ensemble des dispositifs emploi à destination de l'ensemble des partenaires intervenant auprès des habitants (Etat)

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
 Reçu en préfecture le 02/04/2024
 Publié le
 ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

Le point de vue des habitants et des associations

A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Amplifier les actions d'allers-vers pour permettre aux habitants de bénéficier d'un service de qualité.
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les QPV
- Intégrer davantage les associations dans la gouvernance et le réseau d'acteurs. Les associations sont présentes auprès des publics spécifiques (jeunes notamment, mais aussi femmes/jeunes filles) et ont un impact en termes d'innovation (dans les approches, dans les méthodes, insertion par le sport, accompagnement par les pairs...).
- Mener des ateliers de partage des compétences afin de permettre aux demandeurs d'emplois de sortir de l'isolement
- Travailler sur l'orientation dès le collège mais en évitant les orientations professionnelles « prématurées ou subies » pour certains élèves.



Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Renforcer les actions de lutte contre la discrimination à l'embauche, et renforcer le suivi des engagements des entreprises de la Charte des 1000
- Renforcer l'« aller-vers » comme base du travail social et en renforcer les moyens
- Négocier avec les entreprises et les institutions qui s'installent dans les QPV afin qu'un pourcentage d'emplois soit réservé aux habitants des QPV
- Veiller à ce que l'auto-entrepreneuriat ne crée pas que des emplois précaires

Éducation

Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes



VISUEL

LES CONSTATS

- Réussite scolaire : en 2021, 78 % de réussite hors Education prioritaire et 98% dans le privé *
- Compétence scolaire : 50 % des élèves de CP ont une maîtrise dite satisfaisante des compétences en CP contre 70 % sur les établissements hors QPV*
- Une représentation majoritaire des CSP dites « défavorisées » en REP et REP + même si leur proportion a diminué entre 2015 (REP : 52 % / REP + 67%) et 2021 (REP : 49 % / REP+ 60 %)*
- Seulement 10 à 20 % des collégiens en QPV utilisent la restauration scolaire **

* Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, DEPP, Académie de Lyon

** source : Métropole de Lyon

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

PAROLES D'HABITANTS*

« Il faut mieux prendre en charge les élèves exclus »

« Il faudrait davantage valoriser les parcours de réussite »

« On n'a pas beaucoup de réseaux trouver un stage c'est compliqué »

« On pourrait imaginer des « jumelages » de collèges pour que nos enfants connaissent d'autres lieux »

« Plus de moyens humains et former les enseignants pour la prise en charge des enfants avec handicaps »

« Il faut poursuivre le soutien à la parentalité aux actions éducatives à destination des enfants des jeunes et des familles »

« Il faut favoriser les événements intergénérationnels et inclusifs »

« Les jeunes ont besoin d'une main tendue pour leur montrer qu'ils sont capables de bien des choses »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

A. Amplifier l'ancrage des établissements sur les quartiers

Des établissements ouverts plus largement



- Renforcer la continuité éducative notamment par le déploiement progressif de l'ouverture étendue 8h-18h des collèges en Réseau d'Education prioritaire dans une logique de coordination renforcée (Etat)
- Développer l'ouverture des écoles durant la deuxième quinzaine d'août pour les établissements relevant de l'Education prioritaire (Etat-Education nationale)

Ouvrir le hors-quartier



- Favoriser les projets inter collèges Éducation prioritaire / hors éducation prioritaire (Métropole)
- Construire des parcours de réussite éducative Collège-Lycée-Enseignement supérieur, notamment par le déploiement du dispositif « Cordées de la réussite » et l'accès facilité aux Internats d'excellence (État)
- Maintenir l'accès des élèves boursiers des QPV aux internats d'excellence (État - Éducation nationale)
- Favoriser la mise en œuvre du dispositif des colos apprenantes (État - Éducation nationale)
- Maintenir une priorisation des QPV dans la mise en œuvre des politiques jeunesse (comme le dispositif ville-vie-vacances) (Etat, CAF)
- Poursuivre un accompagnement particulier des jeunes publics résidant en QPV dans certains dispositifs relevant de la jeunesse et des sports (par exemple aisance aquatique, priorisation dans le cadre des inscriptions au SNU...) (État – Éducation nationale)
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de la jeunesse afin de faciliter et renforcer leurs pratiques professionnelles, par exemple avec le réseau Promeneurs du net (CAF)
- Favoriser l'autonomie des jeunes des QPV et leur prise de responsabilité via l'accompagnement de projets collectifs de jeunes (CAF)
- Maintenir la localisation en QPV comme critère de priorisation des dossiers (par exemple colos apprenantes) (État – SDJES)

B. Offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité

Un climat scolaire amélioré



- Mettre en place des médiateurs sociaux au sein des établissements scolaires inscrits en REP en lien avec l'Éducation nationale (Métropole)
- Expérimenter des équipes de prévention dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP (Métropole)
- Poursuivre et étendre à l'ensemble des établissements en QPV l'accueil des nouveaux enseignants pour une meilleure connaissance du quartier, des publics, des acteurs (Métropole, État)
- Conforter la médiation dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV et leurs collèges (Sytral Mobilités et opérateurs)

Un cadre de travail épanouissant



- Prioriser les interventions sur le bâti (rénovation/réhabilitation), sur les espaces extérieurs (végétalisation) et la restauration scolaire en veillant à l'inclusion (Métropole)
- Inciter davantage les collégiens en REP à recourir à la restauration scolaire en proposant des lieux de restauration scolaire dans chaque établissement et en développant un rôle de prescripteur avec les activités organisées sur le temps méridien (Métropole)

C. Renforcer la réussite éducative par un continuum éducatif

L'éducation dès le plus jeune âge



- Accompagner le développement de places en crèche en QPV via des financements bonifiés (CAF)
- Promouvoir l'accueil des enfants à partir de 2 ans en lien avec la PMI-Métropole (Etat-Éducation nationale)

Des parcours éducatifs renforcés



- Développer l'accueil des stagiaires de 3ème notamment pour les élèves sans réseau professionnel par une mobilisation des services publics, de l'éducation populaire et des entreprises (État, Métropole)
- Soutenir les dispositifs de réussite éducative, par exemple les Programmes de Réussite Éducative co-financées par les communes (État)
- Développer l'association des partenaires au Groupe de Prévention du Décrochage scolaire en collège (État - Éducation nationale)
- Enrichir les cartes de formations dans les établissements les plus défavorisés et accompagner les élèves issus de milieux défavorisés vers des formations rares d'autres établissements (État - Éducation nationale)
- Soutenir les projets éco-citoyens des collèges particulièrement en éducation prioritaire (Métropole)
- Dans les communes volontaires, renouveler la labellisation des « cités éducatives » existantes et les généraliser progressivement d'ici 2027 (État)
- Prioriser les QPV dans le soutien aux « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) en vue d'accompagner les enfants et les jeunes dans la réussite éducative (CAF)
- Poursuivre le soutien aux dispositifs d'accueil des élèves exclus temporairement, et favoriser l'essaimage de dispositifs d'accueil innovants (Métropole, État)

D. Augmenter l'attractivité des établissements scolaires

Des moyens renforcés pour réussir



- Prendre en compte, sous réserve des directives et des arbitrages nationaux, les évolutions de la géographie prioritaire dans la mise à jour de l'éducation prioritaire afin d'assurer la convergence progressive de l'éducation prioritaire et de la géographie prioritaire (Etat-Education nationale)
- Renforcer la coordination des dispositifs existants relevant de l'Education nationale et de la Métropole, dès le plus jeune âge et sur les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires (Etat et Métropole)
- Bonifier les dotations accordées aux collèges en éducation prioritaire (Métropole)
- Renforcer le recours aux bourses par une information mieux ciblée, et une médiatisation adaptée (Etat, Éducation nationale, Métropole)

Mixité scolaire et sociale stimulée



- Expérimenter des projets de mixité sociale et scolaire avec les communes volontaires en lien avec Éducation nationale (Métropole)
- Encourager la mixité scolaire par l'offre d'options dans les établissements en QPV (État - Éducation nationale) et par des aménagements (dérogation sur critère boursier par ex.) à la sectorisation de la carte scolaire (Métropole)
- Impliquer le conseil métropolitain des jeunes à travers une interconnaissance entre les collégiens éducation prioritaire et hors éducation prioritaire (Métropole)
- Mieux valoriser l'offre de formation et les réussites des établissements scolaires en QPV (Métropole, Etat)

E. Développer le lien de confiance avec les parents

Des parents et des jeunes reconnus comme acteurs



- Poursuivre la mise en place d'un budget participatif en direction des collégiens et plus particulièrement en réseau d'éducation prioritaire (Métropole)
- Soutenir le développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents ou dédiés au dialogue entre parents et leurs enfants, notamment les adolescents (Métropole, Etat, CAF)
- Intégrer des parents d'élèves dans le groupe de suivi « éducation » du Contrat de Ville (Etat - Métropole)

Des parents accompagnés



- Développer des lieux mobilisables et équipés pour et par les parents dans les collèges en QPV en lien avec l'Education nationale (Métropole).
- Poursuivre le soutien aux actions favorisant le lien entre les parents et l'école dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité (comme le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les espaces ressources parentalité) (CAF)
- Promouvoir et développer l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail « laclasse.com » dans les réseaux d'éducation prioritaire (Métropole)
- Accompagner les familles allophones dans leur rôle de parents d'élèves via le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" en proposant des ateliers au sein des établissements situés en QPV ou accueillant des élèves de QPV (Etat)



Le point de vue des habitants et des associations

A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Veiller à la prise en charge des élèves exclus temporairement et éviter leur stigmatisation
- Valoriser les expériences collectives menées dans les établissements scolaires de QPV, notamment lors des portes ouvertes
- Renforcer la mixité des enseignements et des options pour favoriser l'attractivité des établissements en QPV
- Renforcer les sorties culturelles sur le territoire métropolitain (et pas seulement à l'international), certains élèves de collège ne connaissent pas d'autres quartiers
- Valoriser le soutien à la réussite éducative mené par les centres sociaux ainsi que la vie associative (éducation populaire).
- Renforcer l'information des parents sur l'orientation des élèves, mieux informer, mieux conseiller les élèves et les parents
- Renforcer l'accompagnement des parents dans leur rôle de parents d'élèves
- Créer des groupes de soutien aux parents de pré-adolescents
- Favoriser les rencontres parents – professeurs dans les QPV et sensibiliser les professeurs à avoir un comportement et un discours adapté aux parents d'élèves des QPV (sans jugement, sans les dévaloriser)

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires



- Prioriser les QPV pour le remplacement des professeurs absents
- L'ouverture des collèges de 8h à 18h doit s'accompagner de moyens accrus et de recrutements d'animateurs et de professionnels.
- Augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés dans les QPV
- Augmenter les moyens alloués à l'assistance sociale ainsi qu'à la médecine scolaire en collège QPV
- Soutenir les lieux de restauration scolaire qui sont des lieux de socialisation
- Renforcer l'accueil des enfants handicapés en QPV (handicap visible et invisible).
- Favoriser la mixité scolaire par des allers-retours dans les deux sens : des élèves des QPV vers des établissements hors-QPV mais aussi en brisant les représentations et a priori des élèves « hors QPV » sur les établissements (et les élèves) en QPV

Habitat et transitions écologiques

De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre



VISUEL

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



LES CONSTATS

- En 2021 les QPV métropolitains concentrent 32 % de l'offre locative sociale et 63 % de l'offre à bas loyer (Diagnostic Urbalyon – données RPLS)
- Un taux de sur-occupation 2 fois plus important en QPV (12,9%) sur la métropole en 2019 (données INSEE RGP 2019)
- 40 % des ménages en QPV ne sont pas motorisés (contre 29 % métropole) (source : Diagnostic Urbalyon – données EDGT 2015)
- Une part modale des transports en commun (20,5 %) proche de la moyenne métropolitaine (19,5%) mais des situations contrastées selon le positionnement du QPV (source : Diagnostic Urbalyon – données EDGT 2015)
- 45% des femmes des QPV n'ont pas le permis de conduire contre 25% dans la métropole (source Diagnostic Urbalyon)
- Au niveau national 82 % des habitants des QPV estiment avoir accès facilement à des produits de qualité contre 88 % hors QPV
- 70% habitants des quartiers ANRU indiquent avoir été confrontés à des températures trop élevées pendant l'été dans leur logement contre 56 % au niveau national (Source : Diagnostic Urbalyon – données Harris Interactive, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les français dans leur quartier »)

PAROLES D'HABITANTS*

« On veut des bailleurs à l'écoute qu'on puisse contacter facilement. »

« Déjà .. Des logements dignes ! »

« Avec les canicules à répétition il faudrait avoir plus d'îlots de fraîcheur des fontaines à eau »

« Un espace vert et calme c'est un espace où tout le monde trouve sa place car il a été conçu avec des espaces pour chacun »

« Nos parties communes devraient mieux être entretenues »

« Des quartiers où l'on peut bien vieillir : logements adaptés lieux conviviaux adaptation des espaces publics »

« Il faut poursuivre les efforts d'embellissements portés par le renouvellement urbain »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

A. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des professionnels

Des habitants formés et informés



- Améliorer l'accès à l'information des habitants avec les opérateurs existants et cartographier les lieux ressources sur l'habitat et le logement au sein de la métropole (Métropole, État)
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (encadrement des loyers, précarité énergétique...) (Métropole, bailleurs)
- Mobiliser plus fortement les associations de locataires dans le dialogue avec les habitants (Métropole, bailleurs)
- Prendre en compte les habitants des QPV dans la réflexion sur la location active, en complément de la bourse d'échanges de logement et des offres d'AL'in (Métropole, bailleurs, Action Logement)
- Rendre plus visibles et lisibles les règles d'attribution des logements sociaux (État, Métropole, bailleurs).
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (encadrement des loyers, règles d'attribution des logements sociaux, sobriété énergétique....) (Métropole, bailleurs)

B. Agir par le logement



Un rééquilibrage de l'offre de logements au sein de la métropole

- Poursuivre les efforts de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux entre l'Est et l'Ouest du territoire métropolitain, tel qu'affiché dans le PLUH (Métropole)
- Suivre et accompagner les communes carencées au titre de la loi SRU via les contrats de mixité sociale (État, Métropole)
- Étudier la faisabilité d'un observatoire des loyers du parc social afin d'éclairer les leviers du rééquilibrage (Métropole, bailleurs)

Une offre diversifiée et adaptée aux QPV



- Expérimenter de nouveaux dispositifs permettant d'accompagner la diversification de logements en QPV sur le long terme (Métropole)
- Analyser l'évolution des marchés immobiliers dans les quartiers PNRU et NPNRU et réaliser un bilan qualitatif de la politique publique de la diversification (Métropole)
- Analyser dans le temps l'évolution des copropriétés créées par la vente HLM en QPV (Métropole)
- Accompagner les copropriétaires des nouvelles copropriétés en QPV dans la compréhension de leur rôle et du bon fonctionnement des instances (Métropole)
- Soutenir le développement des colocations à projets solidaires en QPV (Métropole, bailleurs)

Des parcours résidentiels adaptés et de qualité



- Accompagner le bien vieillir dans les quartiers : recenser les logements sociaux adaptés au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite présents dans les QPV (bailleurs, Métropole)
- Faciliter les mutations au sein du parc de logements sociaux : mieux faire connaître la bourse de logement notamment, mieux connaître les motifs de demande de mutation et travailler les leviers pour les situations de sous-occupation (Métropole, inter-bailleurs)
- Poursuivre le copilotage du travail partenarial autour des parcours résidentiels dans les instances de réflexion de la CIL (Métropole, État)
- Poursuivre les objectifs d'attributions en QPV dans le respect des obligations de la CIA (Métropole)
- Favoriser l'attribution de logements sociaux aux ménages les plus en difficulté en dehors des QPV et faire le lien avec les travaux de la CIL (État, Métropole)
- Dans le cadre de la révision du FSL, conduire une réflexion sur les modalités de l'analyse de la couverture des publics en QPV (Métropole)
- Poursuivre la mise en œuvre de la charte locale de relogement du NPNRU et renforcer le fonctionnement interbailleurs (Métropole, État, bailleurs)



- Poursuivre la veille préventive sur les copropriétés récentes construites en QPV ou à proximité (Métropole)
- Apporter un soutien en ingénierie aux syndicats et conseils syndicaux dans le cadre des dispositifs opérationnels (POPAC, OPAH ou Plans de sauvegarde) (Métropole, Etat-Anah)
- Pour les copropriétés dégradées ayant bénéficié d'un dispositif opérationnel, prévoir un suivi de la copropriété et de l'évolution du marché immobilier en fin de dispositif (Métropole)
- Renforcer les interventions pour la réhabilitation des copropriétés, selon les termes de la loi à venir et Écoréno'v (Etat-Métropole)
- Mobiliser des moyens pour financer la GSUP pour les copropriétés dégradées (Etat-Anah, Métropole)

Des logements de qualité et confortables



- Poursuivre le déploiement des dispositifs de la lutte contre l'habitat indigne dans les QPV (Métropole, Etat)
- Soutenir la rénovation des logements en QPV par la mobilisation des aides de la Métropole et de l'Anah (Métropole, Etat)
- Mobiliser les aides à la végétalisation dans les projets de résidentialisation (Métropole, bailleurs)
- Accompagner la mise en place du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie lors de ses interventions dans les QPV comme sur le reste du territoire métropolitain (Métropole)
- Essayer les expérimentations de lutte contre les nuisibles (punaises de lit, cafard, rats...) en réfléchissant à un soutien spécifique aux publics précaires confrontés au sujet (Métropole, État, bailleurs)
- Soutenir l'auto-réhabilitation accompagnée pour des locataires du parc social ou des propriétaires occupants modestes (Métropole, État, bailleurs)

C. Agir en proximité

Une présence des institutions plus lisible et plus visible



- Amorcer une réflexion sur les « fonctions de proximité » dans l'ensemble du parc social et notamment dans les QPV (rôle de chacun, coordination ...) (Métropole, Etat, bailleurs)
- Poursuivre le soutien aux fonctions de proximité via les dispositifs GSUP/TFPB (Métropole, Etat, bailleurs)

D. Adapter les quartiers au changement climatique

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

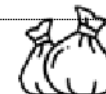
ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Nature en Ville, réduction de la consommation d'eau

- Préserver et renforcer la désimperméabilisation des sols et la récupération d'eau dans les QPV (Métropole, Etat)
- Renforcer la couverture végétale et la biodiversité des espaces en QPV (Métropole, bailleurs) et soutenir des actions y contribuant (Etat, Métropole)
- Diffuser les bonnes pratiques en faveur de la gestion économe de l'eau dans les jardins partagés (Métropole)
- Veiller à la part prise par les QPV dans le fonds vert (Etat)

Réduction, tri, valorisation : des déchets mieux traités



- Renforcer l'information incitative, auprès des habitants des QPV pour réduire la production des déchets (Métropole, bailleurs)
- Expérimenter la mise en place d'un éco-centre de tri et de valorisation des déchets sur un QPV de la Métropole en veillant à une complémentarité des dispositifs de collecte déjà existants (Métropole)
- Poursuivre le partenariat dans le cadre de la convention « déchets » visant à traiter conjointement des sujets nécessitant une coordination : collecte, propreté, encombrants (Métropole, bailleurs)

Résilience des quartiers

- Essayer les dynamiques quartiers Quartiers Fertiles et Quartiers Résilients (Etat, Métropole)
- Poursuivre le déploiement du réseau de chaleur urbain pour desservir les QPV (Métropole, Ademe)
- Cofinancer les projets de transformation écologique des QPV (Banque des Territoires)
- Apporter des investissements favorables à la transition grâce à la dotation politique de la ville DPV (Etat)
- Mettre en place une priorité QPV dans le plan d'accompagnement à la transition et à la résilience (Métropole)
- Prendre en compte la charte des espaces publics pour des aménagements durables des sites NPNRU et hors NPNRU (Métropole, Etat, bailleurs)
- Faire connaître le dispositif éco chaleur (Métropole)

E. Manger mieux manger abordable

Une alimentation saine et accessible



- Promouvoir une alimentation abordable et de qualité (tarification sociale, paniers solidaires, épiceries sociales et solidaires, programme « mieux manger pour tous ») (Métropole, État, bailleurs)
- Suivre l'expérimentation « territoire à vivre » mise en place sur Lyon 8 et en étudier son essaimage possible (Métropole)
- Soutenir le développement des jardins partagés et des projets d'agriculture urbaine (bailleurs et Métropole)
- Suivre et capitaliser les opérations quartiers fertiles dans leur capacité à favoriser l'auto-production et le maraîchage (Métropole, État)

F. Renforcer les modes actifs et les transports en commun dans les QPV

Une tarification sociale accessible



- Suivre le non-recours à la tarification sociale et solidaire de manière territorialisée (SYTRAL Mobilités)
- Faciliter la mise en place d'une expérimentation pour l'accès automatique à la tarification sociale et solidaire des transports en commun (Etat)
- Suivre la proportion des bénéficiaires issus des QPV émergeant au Dispositif Mobilité inclusive (diagnostic personnalisé et offre mobilité aux bénéficiaires du RSA et personnes en insertion) (Métropole)

Des quartiers désenclavés



- Prendre en compte les QPV dans le plan de mobilité des territoires lyonnais (horizon 2040) (Sytral Mobilités) et dans le plan local de mobilité (Métropole)
- Prendre en compte les QPV dans les arbitrages des Plans de transport adapté (Sytral Mobilités)
- Prendre en compte les QPV dans le cadre du schéma cyclable cible 2030 (Métropole)
- Communiquer plus fortement sur les linéaires des modes actifs (notamment les voies lyonnaises) desservant ou traversant les QPV (Métropole)

Des changements d'usages accompagnés



- Renforcer l'action locale de l'Agence des Mobilités et suivre la proportion de bénéficiaires issus des QPV : évaluation des permanences délocalisées déjà en place (Métropole, Sytral Mobilités)
- Aider à l'achat de vélos à assistance électrique et de voitures crit'Air 0/1 (Métropole)
- Maintenir et renforcer la démarche « Vélo-Ecoles » avec un ciblage spécifique de 30 % des bénéficiaires issus des QPV (Métropole)
- Cibler les QPV dans le dispositif « savoir rouler à vélo » (Etat)
- Profiter de l'extension du réseau vélo'v pour mieux desservir les QPV (Métropole)
- Intégrer plus fortement les QPV dans le déploiement de la politique de stationnement sécurisé pour les vélos (Métropole)

Le point de vue des habitants et des associations

Habitat



A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Développer dans les QPV de l'habitat participatif, les logements intergénérationnels (étudiants et habitants plus âgés) ou le Bail Réel Solidaire (BRS)
- Veiller à la qualité des logements neufs (normes, matériaux, isolation ...) et à leur adaptation aux habitants des QPV (typologie, balcons, jardins ...)
- Mener des formations pédagogiques à destination des bénévoles d'associations de locataires afin de leur expliquer les régularisations de charges
- Travailler avec les copropriétaires et les syndicats de copropriétés sur la gestion (des immeubles ou des espaces extérieurs) en s'appuyant sur les associations d'insertion ou pour la transition écologique
- Faire de la recherche sur des problèmes qui touchent beaucoup de quartiers notamment les « nuisibles » (cafards, punaises, souris, rats ...) pour trouver des solutions et les diffuser

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Informer davantage les habitants sur les critères d'attribution du logement social et favoriser les demandes de mutation
- Maîtriser davantage les augmentations de loyers et de charges en cas de rénovation ou pour les résidences neuves
- Mieux prendre en compte les personnes âgées isolées, leur besoin de logement et de vie sociale
- Veiller à renouveler régulièrement les représentants des associations de locataires pour « faire tourner la parole » et garantir la représentativité
- Simplifier les aides à la végétalisation, les dossiers sont trop complexes pour les copropriétaires



Transitions écologiques



A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Équiper les QPV en points d'eau : fontaines brumisateurs et pédiluves par exemple
- Penser les aménagements en tenant compte des personnes âgées (en disposant de nouvelles assises par exemple)
- Développer de la pédagogie sur les bonnes pratiques en matière de stationnement. Diminuer progressivement le stationnement et les mésusages mais en tenant compte des besoins des habitants (des secteurs avec des déficits de place) et reconnaître que la voiture est nécessaire dans les QPV
- Rechercher de la pédagogie auprès des habitants sur la gestion des déchets le recyclage et le déploiement des bacs à compost
- Développer les actions de sensibilisation à la sobriété énergétique comme le dispositif « Energie Tour » qui permet de faire de réelles économies au quotidien
- S'appuyer sur les associations existantes pour déployer l'accès à la tarification sociale
- Promouvoir les dispositifs de locations de réparation et d'autoréparations de vélos

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Proposer des aides à l'achat de voitures crit'Air 0/1 plus importantes
- Sensibiliser le Sytral Mobilités au transport interne au quartier (navette interne)
- Soutenir les structures de distribution alimentaire en complément des épiceries solidaires et des groupements d'achat
- Veiller à la non dégradation de l'offre de bus existante lorsque les quartiers sont desservis par une nouvelle ligne forte de transports en commun
- Développer de nouveaux projets « quartiers fertiles »
- Valoriser les circuits-court dans le Projet Alimentaire Territorial



Culture Sport Santé et Vie associative

Épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie



VISUEL

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



LES CONSTATS

Sport

- Un nombre de licenciés en QPV nettement inférieur à la moyenne régionale de l'ordre de 20% en 2021

(Source : Diagnostic Urbalyon)

Santé

- Des inégalités de santé démontrées tant sur la prévalence de certaines pathologies (diabète, asthme, ALD ...) que sur l'offre de soins locale
- 40% des habitants des quartiers prioritaires ont déclaré avoir renoncé à au moins un soin (optique, dentaire, consultation de médecin généraliste) pour des raisons financières contre 26 % dans les unités urbaines environnantes.

(source Diagnostic Urbalyon)

Culture

- Les freins à l'accès aux ressources culturelles et artistiques principalement exprimés par les habitants : « Ce n'est pas pour moi » « c'est loin » « Je ne savais pas »
- Une dynamique partenariale portée par la charte de coopération : en 2021 22 partenariats réalisés 132 équipements culturels et socio—culturels engagés 195 projets menés

(source Diagnostic Urbalyon)

PAROLES D'HABITANTS*

« Il faudrait plus d'événements festifs culturels sportifs inter quartiers et aussi des événements sportifs pour sensibiliser et faire découvrir des nouveaux sports »

« L'offre en direction des seniors elle n'est pas très développée qu'elle soit culturelle, sportive et dans le même esprit il faudrait aussi penser des pratiques adaptées aux personnes en situation de handicap »

« Il faudrait davantage valoriser les pratiques et les talents dans les quartiers encourager le multiculturalisme »

« Il faudrait investir des lieux collectifs pour favoriser le lien social : jardins partagés four à pain collectif... et permettre des projets spontanés et ponctuels sur l'espace public comme des cafés d'habitants une ludothèque itinérante...»

« Les associations ont des difficultés pour se renouveler, beaucoup de turn over, le vieillissement des personnes, il faudrait qu'on arrive à engager les jeunes, mieux valoriser le bénévolat, donner plus de moyens aux structures »

« On manque de médecins l'accès aux soins est souvent compliqué dans les quartiers »

* Verbatims issus des Assises (printemps 2023) et des concertations citoyennes (été 2023)

A Favoriser la santé et le bien-être à tous les âges de la vie

Le sport –santé - bien être encouragé



- Soutenir ou porter un regard particulier sur les structures labellisées « maisons sport-santé » situées en QPV (Métropole, ARS)
- Mobiliser annuellement les réseaux de professionnels « sports-santé-Handicap » et « sport inclusif solidaire et écologique » sur la thématique QPV (Métropole)

Accès aux soins et santé mentale



- Soutenir le fonctionnement des points d'écoute adultes situés en QPV (ARS, Métropole) et des Points Accueil et Ecoute Jeunes (CAF)
- Poursuivre le développement des Contrats Locaux de Santé sur la Métropole en priorisant les territoires les plus fragiles (ARS)
- Accompagner les communes volontaires les plus fragiles dans la mise en place d'un conseil local de santé mentale ou d'un volet santé mentale dans les contrats locaux de santé (ARS)
- Soutenir les maisons de santé pluridisciplinaires (ARS, CPAM) les centres de santé communautaires (ARS) et les Centres d'Education Sexuelle (Métropole) situés dans ou à proximité des QPV
- Intégrer dans la contractualisation avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) des objectifs pour la réduction des inégalités de santé (ARS, CPAM)
- Inscrire pour toutes les CPTS couvrant des communes avec des QPV un objectif de développement de maîtres de stages universitaires pour l'accueil des étudiants en médecine (ARS)
- Actualiser les zonages « zone d'intervention prioritaire » et « zone d'action complémentaire » en cohérence avec les QPV début 2025 permettant l'octroi d'aides pour faciliter l'installation des médecins libéraux (ARS)
- Mettre en œuvre le plan d'actions « zéro patient en affection longue durée sans médecin traitant » (CPAM)
- Soutenir le déploiement de l'expérimentation de la Maison de l'enfance et de la famille sur les QPV de la Métropole et en tirer les enseignements au niveau local (ARS)
- Poursuivre les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), pour soutenir les professionnels et structures qui font face à des personnes confrontées à des besoins en santé complexes permettant notamment de favoriser le maintien à domicile (ARS)
- Cartographier la démographie médicale pour anticiper les besoins de demain (Métropole, Agence d'urbanisme)
- Soutenir les parents / aidants de personnes en situation de handicap (Métropole)

Des actions en proximité

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024
ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

- Prioriser les territoires fragilisés (QPV) dans les actions à projets de prévention (alimentation, santé mentale, activité physique)
- Poursuivre le financement des médiateurs en santé pour la prévention et la promotion de la santé prioritairement dans les territoires fragilisés (ARS)
- Poursuivre les démarches d'ateliers santé-ville sur les territoires volontaires pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (Etat)
- Mettre en place des actions de prévention (M'T dents, les dépistages et les examens de prévention santé pour les habitants des QPV (CPAM)
- Adapter les campagnes de prévention et de dépistage en lien avec les acteurs locaux (Métropole)
- Soutenir la prévention santé dans les établissements scolaires à travers les cités éducatives (Etat)

C. Inclure par le Sport

Des équipements accessibles et de l'animation sportive dans les QPV



- Soutenir la construction ou la rénovation de terrain de sport (Plan terrain de sport « génération 2024) (État)
- Porter un regard particulier sur les QPV dans le cadre de l'AAP Ilots sports inclusifs en accès libre (Métropole)
- Déployer dans le cadre de Métropole Vacances Sportives les Oasis du Sport 18h-00h en QPV (Métropole)
- Favoriser le développement d'activités sportives pendant les vacances scolaires et l'apprentissage des valeurs de l'Olympisme et du paralympisme (Etat)

Des pratiques sportives pour toutes et tous

- Promouvoir le déploiement des éducateurs socio-sportifs auprès des clubs sportifs des QPV (Etat)
- Prioriser des aides à l'emploi pour les clubs sportifs dans les QPV (Etat)
- Prioriser les QPV dans le déploiement des dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler à vélo » (Etat)
- Étudier de manière spécifique les pratiques sportives des habitants en QPV afin de mieux identifier les besoins (Métropole)
- Favoriser aux côtés des offices municipaux des sports des communes la découverte des sports par une intervention des clubs en QPV (Métropole)
- Développer la pratique sportive féminine dans les QPV via l'AAP Sport inclusif et solidaire (Métropole)
- Elaborer d'ici 2026 une charte de coopération sportive "Politique de la Ville" en associant les acteurs locaux (Métropole)



B. Favoriser un meilleur accès à la culture et des droits culturels pour toutes et tous

Des équipements culturels engagés



- Poursuivre la démarche de coopération culture et politique de la ville par la signature d'une nouvelle déclaration de coopération culturelle* (Métropole, Etat)
- Associer d'autres acteurs concernés par le contrat de ville à la démarche de coopération : bailleurs sociaux, missions locales, fédération d'éducation populaire, Sytral Mobilités... (Métropole, Etat)
- Mobiliser de nouveaux équipements métropolitains dans le cadre de la convention de coopération culturelle (Métropole)
- Inscrire dans les conventions avec les établissements culturels un objectif QPV (Etat, Métropole) : faciliter l'accès aux habitants des QPV, produire des médiations adaptées, travailler la programmation ou co-construire des projets avec les habitants, s'impliquer dans la programmation estivale Quartiers d'été (Métropole)
- Amplifier l'utilisation individuelle du Pass Culture par des jeunes des QPV et s'appuyer sur la part collective du Pass pour développer des parcours EAC (Métropole, Etat)
- Faciliter l'accès des enfants aux conservatoires et écoles de musique par des dispositifs existants et à expérimenter (Etat, Métropole)

Proximité et égalité territoriale



- Soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les QPV pour les communes volontaires par un abondement exceptionnel (Etat)
- Accompagner la création de réseaux intercommunaux de bibliothèques dans les Conférences Territoriales des Maires (CTM) prioritairement dans celles ayant des communes relevant de la politique de la ville (Métropole, Etat)
- Expérimenter la mise en place d'un 1% culturel sur les projets publics en QPV (Métropole, Etat)
- Mobiliser des adultes relais sur de la médiation culturelle (Etat)

* 8 grands équipements et événements de la Métropole sont concernés : Musée Lugdunum, Musée des Confluences, Les Biennales d'Art contemporain et de la Danse, les Archives départementales, les Journées Européennes du Patrimoine, les Nuits de Fourvière et le Festival Lumière.

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE

Des projets artistiques et culturels de proximité et durables



- Poursuivre un soutien conjoint des projets artistiques et culturels par des financements croisés culture et Politique de la Ville (Métropole)
- Renforcer les moyens en matière de médiation sociale et culturelle : appui à une coordination culturelle en CTM soutien à la diffusion artistique EAC (Métropole, Etat)
- Accompagner la présence d'artistes, de journalistes, d'architectes et d'acteurs du patrimoine dans les QPV via des résidences sur des durées suffisamment longues pour un travail avec les habitants (Métropole, Etat)
- Soutenir des projets de micro-folies dans les QPV pour les communes volontaires (Etat)
- Favoriser l'organisation de temps forts et d'événements dans le cadre de Quartiers d'été visant à donner de la visibilité aux actions et projets menés (Métropole, Etat)
- Renforcer le soutien aux actions d'insertion par la culture (Culture pour tous) et favoriser les parcours et chantiers culturels pour les habitants des QPV et notamment à destination des jeunes (Etat, Métropole)

Des pratiques culturelles et savoir-faire reconnus, soutenus et valorisés

- Mener un travail de repérage des lieux de pratiques culturelles ou autres lieux pouvant accueillir des projets artistiques et des pratiques amateurs (Etat, Métropole)
- Soutenir l'articulation entre les projets culturels des établissements locaux ou métropolitains et les projets artistiques déployés dans les territoires et la continuité entre ces projets et la pratique artistique amateur (Etat, Métropole)
- Développer une politique concertée en matière d'EAC sur le temps scolaire et hors scolaire et encourager les actions d'éveil artistique et culturel 0-6 ans (Etat, Métropole)
- Travailler les questions des langues et de l'illettrisme à travers des projets artistiques et interculturels (Etat, Métropole)
- Accompagner la mise en place de classes à horaires aménagés orientées culture dans les QPV et en évaluer leurs impacts sur la réussite scolaire (Etat-Education nationale, Métropole)
- Développer des formes de colonies de vacances artistiques auprès des enfants et des jeunes sur la période des vacances scolaires (Métropole, Etat)
- Accompagner des projets intergénérationnels en veillant à la place des seniors (Etat, Métropole)

D. Soutenir la vie associative en QPV

Des moyens pour garantir le lien social



- Conforter les animations locales et les associations d'éducation populaire à travers les programmations sociales de l'Etat et de Métropole Quartiers d'été (Métropole)
- Soutenir, en lien avec l'Etat, le déploiement de structures d'animation de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale) dans les QPV qui en sont dépourvus (CAF)
- Appuyer le fonctionnement des structures d'Animation à la Vie Sociale (AVS) intervenant en QPV et renforcer la concertation entre les partenaires institutionnels (Métropole, communes, Etat, CAF) dans le soutien à ces structures (CAF, Etat)
- Favoriser les initiatives habitantes et soutenir le pouvoir d'agir des habitants (groupes d'habitants, émergence d'associations locales) (État, Métropole)

Des ressources à destination des associations



- Prendre en compte les QPV dans les conventions d'objectifs des 5 structures d'accompagnement à la Vie Associative (Métropole)
- Faire connaître le réseau Guide Asso aux associations en QPV (Etat)
- Prendre en compte la dimension QPV dans le futur dispositif « éducation populaire engagement citoyenneté » (Métropole)
- Mettre en place et animer un réseau associatif spécifique à la politique de la ville (Métropole, État)
- Poursuivre la priorisation dans les QPV des services civiques et des postes FONJEP (État)
- Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les financements Etat-politique de la ville (Etat)
- Favoriser et soutenir l'émergence de "Tiers lieux jeunesse" permettant aux jeunes d'accéder à des services et de s'investir dans la vie associative (CAF)

Un accueil des publics les plus fragiles

- Renforcer la qualité d'accueil des publics fragiles via le financement de postes d'animateurs en surencadrement dans les accueils de loisirs en QPV dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (CAF)
- Renforcer l'accessibilité des accueils de loisirs aux publics fragiles via un soutien financier à l'amorçage de la mise en place d'une tarification accessible aux plus fragiles et un accompagnement méthodologique des gestionnaires (CAF)

Le Grand Parc Miribel-Jonage

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



- Le Grand Parc Miribel-Jonage accueille un public varié dont une part importante d'habitants issus des QPV.–En plus de représenter un **poumon d'air et de verdure** il a vocation à s'intégrer pleinement dans les actions soutenues par la Politique de la Ville

Le point de vue des habitants et des associations

A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Mieux communiquer sur l'offre de soins et l'offre associative existante
- Développer l'accès des terrains de sport au public féminin aujourd'hui encore trop peu présent
- Rénover les terrains de sports existants pour en faire des terrains multisports (et pas uniquement des terrains de sports dédiés à la pratique du football).
- Mieux communiquer sur l'offre culturelle en proximité
- Faciliter la pratique des arts en général et reconnaître la diversité des pratiques artistiques
- Faire des événements de quartiers dans et avec les autres QPV
- Favoriser les initiatives ou les événements qui mélangent les cultures issues des différentes communautés
- Favoriser les événements intergénérationnels en mixité sociale et qui laissent une place aux femmes
- Développer les initiatives de type « Café du dimanche ». Une fois par mois une réunion est organisée avec des personnes isolées (jeunes, seniors etc.) autour d'un café afin de leur présenter le programme culturel à venir. Un acteur culturel est invité à cette rencontre
- Favoriser les subventions pluriannuelles aux établissements culturels ainsi qu'aux associations œuvrant pour la culture dans les QPV



Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Libérer la parole sur la santé mentale dès le primaire pour prévenir au plus tôt
- Soutenir les parents, les aidants de personnes en situation de handicap en augmentant le nombre de structures et de solutions de répit
- Adapter le coût des licences sportives aux moyens financiers des habitants
- Établir des lieux d'accueil pour les parents lorsqu'ils amènent leurs enfants au sport
- Développer l'intergénérationnel au sein des associations présentes dans les QPV
- Développer des « tiers lieux » pour compléter les centres sociaux existants



5. Les PROJETS DE TERRITOIRES



Dans le territoire métropolitain, le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 constitue le cadre de référence de la politique de la ville. Il est décliné localement par des feuilles de route opérationnelles, déployées pour chaque commune et dénommées Conventions Locales d'Application (CLA). Ces conventions constituent les projets de territoires.

Ces conventions sont la coloration territoriale du Contrat de Ville Métropolitain. Elles doivent donc être en cohérence avec le présent contrat.

Toutes les communes de la Métropole inscrites dans la géographie Prioritaire de la Politique de la Ville se dotent de cet outil stratégique. Ces conventions s'appuient, en fonction des sujets identifiés localement et des spécificités locales, sur les enjeux et les objectifs définis à l'échelle métropolitaine. Les CLA déclinent de manière opérationnelle le Contrat de Ville Métropolitain à travers des engagements locaux des partenaires. Des sujets ou des thématiques identifiés localement, peuvent, avec le dialogue partenarial et intercommunal, s'intégrer dans la CLA.

Les communes uniquement dotées de Quartiers Populaires Métropolitains ont également la possibilité d'établir une CLA.

Les CLA font l'objet d'une signature par les principaux partenaires du Contrat de Ville Métropolitain dont les bailleurs présents sur la ville concernée et la CAF.

S'agissant de la gouvernance, les conventions locales d'application sont co-pilotées par la Commune, l'Etat et la Métropole de Lyon. La Préfète et le Président de la Métropole de Lyon ou leur représentant sont membres des comités de pilotage des différentes CLA présidés par les Maires.

Le service Politique de la Ville de la Métropole, les délégués de la Préfète des territoires respectifs sont membres des comités techniques des CLA. Cette collégialité renforce ainsi les coopérations entre les institutions et l'articulation entre le Contrat de Ville Métropolitain et les Conventions Locales d'Application.

6. MODALITÉS DE SUIVI & ÉVALUATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

Il convient de distinguer, dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain, les éléments relevant du suivi et de l'évaluation.

Le suivi consiste à mesurer l'évolution de la situation économique et sociale sur les territoires en Politique de la Ville. Cette observation se base sur un certain nombre d'indicateurs dont les données émanent de différentes sources (INSEE, CAF, ARS, Éducation nationale, ...). L'évaluation a pour objectif de mesurer, à partir de critères et de questions évaluatives, l'impact et l'effet des politiques publiques.



COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE, SUIVI DES QUARTIERS AU SEIN DE NOTRE TERRITOIRE

Créée en 1978, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) est une association qui rassemble et fédère aujourd'hui des collectivités et des acteurs intervenant dans l'ensemble de l'aire métropolitaine, voire à l'échelle régionale. Elle regroupe 52 membres à vocation d'intérêt général : collectivités territoriales, Etat, syndicats mixtes, chambres consulaires...

L'Agence d'Urbanisme Urbalyon assure depuis 1996 l'Observatoire de la Cohésion Sociale et Territoriale qui devient en 2024, l'**Observatoire des Quartiers Populaires**. Il a pour objectif de suivre l'évolution des écarts entre les quartiers de la politique de la ville et la Métropole de Lyon, à partir d'indicateurs sociaux et d'un indice de sensibilité.

Le niveau de chômage, de revenus, de diplôme, la composition des ménages ou la répartition des emplois sont des paramètres régulièrement analysés. Des fiches par quartier compilant ces données statistiques et des focus thématiques quantitatifs et qualitatifs sont réalisés. Urbalyon est également chargée du tableau de bord du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, permettant de mettre à jour des données relatives à la transformation urbaine.

La Métropole de Lyon en partenariat avec Urbalyon pilote l'**Observatoire des Solidarités**. C'est une instance de connaissance et d'échanges sur trois grandes problématiques des solidarités : la protection de l'enfance, la santé-autonomie et la précarité-inclusion. L'observatoire diffuse les données permettant de comprendre les mécanismes à l'œuvre et d'éclairer les politiques publiques de solidarité. Il s'intéresse également aux métiers de l'action sociale et du médico-social et vise à organiser des espaces d'échanges et débats, avec des personnalités issues du monde académique et les personnes concernées

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



ÉVALUATION EN CONTINU DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

L'année 2024 aura pour objectif de définir une méthodologie d'évaluation en continu du nouveau Contrat de Ville métropolitain.

Deux outils sont à concevoir en partenariat : le baromètre d'évaluation et les études de suivi de cohortes.

Le baromètre d'évaluation comprend les questions évaluatives et les indicateurs permettant de mesurer la réalisation des engagements partenariaux. Il s'agit de déterminer leur nombre, les modalités de collecte et de mesure.

Le suivi de cohortes a pour objectif d'analyser dans le temps un échantillon de population. A l'échelle des QPV, la photographie statistique peut générer une impression de stagnation ou d'aggravation alors que les parcours de vie, d'entrée et de sorties des quartiers sont riches d'enseignements. Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville Métropolitain, il s'agit notamment d'analyser les parcours résidentiels, le parcours des élèves en éducation prioritaire ou des personnes bénéficiaires du RSA.

Ces deux outils viendront nourrir les échanges au sein des instances de pilotage du Contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 ». Ils permettront de rendre compte aux habitants et aux associations des actions menées et de leurs impacts sur les territoires concernés.

CLAUSE DE REVOYURE DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

A mi parcours, en 2027, le présent contrat fera l'objet d'une évaluation spécifique. A l'issue de cette évaluation, en fonction des résultats observés, une clause de revoiture du document contractuel pourra être activée. Elle permettra le moment venu d'adapter le contrat à la réalité des territoires et aux besoins des habitants et d'ajuster les engagements et les réponses des partenaires.

Signataires

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE
LA CITOYENNETÉ
ET DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sabrina Agresti-Roubache

Secrétaire d'État

auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
et du Ministre de la Transition Ecologique et de la
Cohésion des Territoires,
chargée de la citoyenneté et de la ville



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Fabienne Buccio

Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète du Rhône

Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Franck Dumaitre
Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de
l'ADEME

Cécile Courrèges
Directrice de l'Agence
Régionale de Santé

Aicha Mouhaddab
Directrice Auvergne-Rhône-Alpes AURA HLM

Bruno Charles
Président du SYMALIM

Véronique Henri-Bougreau
Directrice générale de la CAF du Rhône

Yves Corvaisier
Directeur général de la CARSAT Rhône-Alpes

Bruno Bernard
Président du SYTRAL Mobilités

Emmanuelle Lafoux
Directrice générale de la CPAM du Rhône

Jérôme Bourne-Branchu
Directeur académique des services de
l'Education nationale du Rhône

Joseph Sanfilippo
Directeur France Travail département
du Rhône

Barbara Falk
Directrice régionale
de la Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Jérémie Breaud
Maire de Bron

Philippe Cochet
Maire de Caluire-et-Cuire

Blandine Freyer
Maire d'Irigny

Véronique Déchamps
Maire de La Mulatière

Laurence Fautra
Maire de Décines

Sébastien Michel
Maire d'Ecully

Grégory Doucet
Maire de Lyon

Christophe Quiniou
Maire de Meyzieu

Muriel Laurent
Maire de Feyzin

Thierry Pouzol
Maire de Fontaines-sur-Saône

Claude Cohen
Maire de Mions

Eric Bellot
Maire de Neuville-Sur-Saône

Mohamed Boudjellaba
Maire de Givors

Xavier Odo
Maire de Grigny

Jérôme Moroge
Maire de Oullins-Pierre-Bénite


Julien Smati
Maire de Rillieux-La-Pape

Christophe Duchêne
Maire de Saint-Fons

Marylène Millet
Maire de Saint-Genis-Laval

Alliade Habitat
Elodie Aucourt Pigneau

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Alpes Isère Habitat
Isabelle Kuen

Gilles Gascon
Maire de Saint-Priest

Hélène Geoffroy
Maire de Vaulx-en-Velin

ARALIS
Mohamed Benazzouz

Batigère RA
François Dhonte

Julien Vuillemand
Maire de Vernaison

Michèle Picard
Maire de Vénissieux

CDC Habitat ADOMA
Lucile Barou

Dynacité
Marc Gomez

Cédric Van Styvandaël
Maire de Villeurbanne

Erilia
Frédéric Lavergne

Est Métropole habitat
Céline Reynaud

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Grand Lyon Habitat
Jean-Noël Freixinos

ICF Habitat Sud-Est Méditerranée SA
Sophie Matrat

SFHE
Brice Verheecke

Sollar
Philippe Linage

Immobilière Rhône Alpes
Anne Warsmann

Lyon Métropole Habitat
Vincent Cristia

Vilogia
Romain Albert

Rhône-Saône Habitat
Arnaud Cecillon

SACOVIV
Roxane Michel

SACVL
Thierry Bergereau

SEMCODA
Bernard Perret

Annexes

Diagnostic du Contrat de Ville Urba Lyon :

[Diagnostic du Contrat de ville 2015-2023 de la métropole de Lyon | Urbalyon](#)

Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023

<https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/comite-interministeriel-des-villes-chanteloup-les-vignes>

Décret du 28 décembre 2023 concernant la nouvelle géographie

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707345#:~:text=2014%20relatif%20...-D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202023%2D1312%20du%2028%20d%C3%A9cembre%202023%20modifiant,d%C3%A9termination%20dans%20les%20d%C3%A9partements%20m%C3%A9ropolitains>

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804>

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ALD : Affection de Longue Durée
ARS : Agence Régionale de Santé
ASV : Atelier Santé Ville
AVIP / AVIS (crèche) : A Vocation d'Insertion Professionnelle // A Vocation d'Insertion Sociale
AVS : Animation de la Vie Sociale
BRS : Bail Réel Solidaire
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIA : Convention Intercommunale d'Attribution
CIL : Conférence Intercommunale du Logement
CLA : Convention Locale d'Application
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMT : Conférence Territoriale des Maires
COPIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CROSS : Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage
EAC : Education Artistique et Culturelle
EDGT : Enquête Déplacement Grand Territoire
ESS : Economie Sociale et Solidaire
FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
GSUP : Gestion Sociale Urbaine de Proximité
GT : Groupe de Travail
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
HLM : Habitat à Loyer Modéré
MDML : Maison de la Métropole de Lyon
MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MMIE : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi
PNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OFAS : Office Anti-STupéfiants
ONPV : Observatoire National de la Politique de la Ville
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PDV : politique de la ville
PLH : programme local de l'habitat
PLUH : Plan Local d'Urbanisme et Habitat
PNRU : Programme Nationale de Rénovation Urbaine
POPAC : Programme Opérationnel de Prévention d'Accompagnement des Copropriétés
QPM : Quartier Populaire Métropolitain
QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
REP : Réseau d'Education Prioritaire
RGP : Recensement Général de la Population
RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social
RSA : Revenu de Solidarité Active
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
SNU : Service National Universel
TFPB : Taxe sur le Foncier Bâti
URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Page LOGOS

Le Contrat de Ville Métropolitain - Engagements Quartiers 2030 est un document partenarial travaillé avec les acteurs institutionnels et de terrain. La définition des objectifs et des engagements est le fruit d'un travail collectif qui permet de définir une feuille de route collective pour l'ensemble des signataires sur les six prochaines années.

Signataires du Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030.

Coordonnées des cosignataires

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



Métropole de Lyon
20 rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon Cedex 3
www.grandlyon.com

Préfecture du Rhône
31 Cr de la Liberté
69419 Lyon Cedex 3
www.Rhone.gouv.fr

quartiers2030

GIVORS 2030

« Ambition Quartiers 2030 »

CONTRAT DE VILLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Convention Locale d'Application (CLA)

de Givors 2024-2030

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



« Givors 2030 »
CONTRAT DE VILLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON
Convention Locale d'Application (CLA) : Givors 2030

Editos :

- Préfet de Région.....4
- Président de la Métropole de Lyon.....5
- Maire de Givors.....6

I. UNE CLA EXHAUSTIVE, RÉALISTE ET PARTICIPATIVE

- 1. Les grands enseignements de l'évaluation de la précédente CLA.....7
- 2. La photographie des QPV et la nouvelle Géographie Prioritaire10
- 3. Les changements annoncés avec le nouveau Contrat de Ville.....14
- 4. La volonté de la Ville de Givors.....17
- 5. La consultation Habitants sur les priorités du territoire.....18

II. QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES HABITANTS DES QPV GIVORDINS

- 1. Les grandes caractéristiques communales et de ses QPV20
- 2. Les grands enjeux sur les quartiers.....31
- 3. Les objectifs opérationnels attendus32
- 4. Le plan d'actions commun à tous les QPV34
- 5. Les points de vigilance.....42

III. QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES HABITANTS DU CENTRE-VILLE

- 1. Les caractéristiques du QPV.....43
- 2. Les enjeux sur le quartier.....46
- 3. Les objectifs opérationnels attendus.....47
- 4. Le plan d'actions du QPV Centre-Ville.....48
- 5. Les points de vigilance.....50

IV. QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES HABITANTS DES PLAINES

- 1. Les caractéristiques du QPV50
- 2. Les enjeux sur le quartier.....53
- 3. Les objectifs opérationnels attendus.....54
- 4. Le plan d'actions du QPV des Plaines.....55
- 5. Les points de vigilance.....56

V. QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES HABITANTS DES VERNES

- 1. Les caractéristiques du QPV.....57
- 2. Les enjeux sur le quartier.....60
- 3. Les objectifs opérationnels attendus.....61
- 4. Le plan d'actions du QPV des Vernes.....63
- 5. Les points de vigilance.....65

VI. COMMENT S'ORGANISER ET EVALUER LES IMPACTS DE LA CLA

1. La mise en œuvre, coopération et articulation avec la Métropole de Lyon.....65
2. La gouvernance et l'animation opérationnelle66
3. Les ressources mobilisées et les engagements institutionnels.....68
4. Les délais de mise en œuvre et la clause de revoyure.....72
5. La Matrice d'évaluation.....72

VII. SIGNATAIRES.....76-77

1. Etat
2. Métropole
3. Région
4. Ville
5. CAF
6. Bailleurs

ANNEXES.....78

- Grilles des compétences de Droit Commun
- Carte heuristique des dispositifs contractuels mis en œuvre à Givors
- Courrier de la municipalité sur la mobilisation du droit commun
- Fiche évaluation d'action (dossiers CLA)
- Cartographie des quartiers vécus (borne des 300m)
- Glossaire de la Politique de la Ville

Edito de la Sous-Préfète, chargée de mission Politique de la Ville

La nouvelle génération de contrats de ville "Engagements quartiers 2030" est placée sous le prisme de la proximité.

Proximité avec les habitants : leur parole, leur consultation est à l'origine des enjeux des nouveaux contrats de ville. Que ce soit par les modalités de participation citoyenne propre à chaque territoire, mais aussi par les concertations citoyennes menées en 2023 par l'Etat au plus près des quartiers, ou encore par les assises des quartiers populaires conduites par la Métropole de Lyon, les habitants ont pu s'exprimer, partager leur quotidien et leurs besoins.

Proximité avec les territoires : les élus ont été pleinement associés à la démarche de mise en place de la nouvelle géographie prioritaire. Les nouveaux périmètres des quartiers ont été travaillés avec les réalités de terrain, les fragilités nouvelles observées ou encore les projets d'aménagement à venir. Le dimensionnement des quartiers a été questionné avec les élus, les techniciens des collectivités et ceux de l'Etat, avec le souci permanent de la cohérence territoriale, de l'adaptation fine aux territoires. A Givors certains ajustements ont été pris en compte dans les trois quartiers prioritaires de la Ville (QPV) : le Centre-Ville, les Plaines et les Vernes.

Proximité dans le déploiement « d'Engagements Quartiers 2030 » : lancé par le Président de la République avec des orientations claires, le plan "Quartiers 2030" a l'ambition de décliner au plus près des réalités territoriales les engagements liés à la politique de la ville. En effet, les nouveaux contrats de ville, au-delà des enjeux portés à l'échelle intercommunale, doivent prendre en considération les projets de territoires à la maille communale et/ou celle des quartiers. Pour le contrat de ville déployé au niveau de la Métropole de Lyon, le choix a été fait de traduire ces projets de territoires par des conventions locales d'application (CLA).

C'est dans ce contexte que la commune de Givors, véritable porte d'entrée sud de la Métropole de Lyon, déploie désormais sa présente convention. Elle a vocation à constituer la coloration territoriale du contrat de ville métropolitain, en l'adaptant au plus près des besoins des habitants du territoire (habitants, conseils citoyens, associations...). Elle est en adéquation avec le contrat de ville métropolitain, tout en portant des spécificités territoriales. Dans ce contexte, la CLA de Givors abordera 6 enjeux thématiques : l'éducation, l'emploi, la santé, la gestion sociale et urbaine de proximité, la citoyenneté ou encore l'animation des espaces publics.

Aux côtés de l'Etat et de la Métropole, je salue particulièrement l'engagement de la commune de Givors qui a su saisir l'opportunité de l'écriture de cette convention pour animer et élargir son réseau partenarial, mais aussi intégrer dès cette année, les nouveaux enjeux de cette CLA dans sa programmation sociale. Les nouveaux projets l'Art de l'Engagement de la compagnie 2n souffle ou l'action d'accompagnement à l'auto réhabilitation des logements par les compagnons bâtisseurs attestent de cette nouvelle dynamique.

La mise en œuvre de cette convention et sa réussite reposent sur la mobilisation des acteurs de la politique de la ville. Services de l'Etat, collectivités, bailleurs, organismes sociaux, associations, tous sont les chevilles ouvrières de cette ambition collective en associant leurs compétences et leurs moyens. La coordination de proximité entre ces différentes énergies est la clé d'une réponse de qualité apportée aux habitants.

Forts de ces outils contractuels, co-construits et partagés, forts de ces partenariats noués, nous entrons dès à présent dans le temps de la déclinaison et donc de l'action. Notre cap est donc clair : garantir l'égalité républicaine dans les quartiers et toujours améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Salwa PHILIBRET, Sous-Préfète

Edito du Vice-Président de la Métropole de Lyon

Pour les grandes lyonnaises et les grands lyonnais les quartiers sont des espaces de vie, de sociabilité et d'échanges. Depuis des décennies, notre métropole a peu à peu pris sens par ses quartiers et en particulier ses quartiers populaires. Depuis la Grappinière à Vaulx en Velin en 1979 en passant par la marche pour l'Egalité et contre le racisme née aux Minguettes en 1983 jusqu'aux émeutes de 1990 c'est ici que se sont inventés les principes fondamentaux de la politique de la ville. Mais c'est surtout ici que des femmes et des hommes ont cherché à inventer, réinventer le lien social dans les quartiers de manière de plus en plus en plus délicate, de plus en plus ardue tant les inégalités se sont accrues depuis 40 ans.

Le contrat de ville et la convention locale d'application de Givors qui le déclinent permettent de donner un cap à l'action des pouvoirs publics, des associations, des structures d'éducation populaire, des habitants et habitantes dans nos quartiers populaires. Ils prennent une importance singulière pour la période 2024-2030. En effet, l'ampleur des défis écologiques et sociaux auxquels les quartiers populaires sont confrontés implique, plus que jamais, de mobiliser toutes les politiques publiques pour assurer transition et justice sociale. Les habitantes et les habitants sont en effet les premières victimes du réchauffement climatique et des inégalités. Depuis 2020, la Métropole de Lyon a renforcé et concrétisé son soutien pour la transformation et le développement de la ville de Givors au travers du Projet de territoire que les collectivités portent avec l'Etat, du projet de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur le quartier des Vernes ou encore de la déclinaison des politiques publiques de droit commun. Ces interventions sont non seulement nécessaires au regard des défis et des difficultés mais se justifient également par la convergence des ambitions et des orientations pour le territoire givordin.

La convention locale d'application de Givors apporte une nouvelle pierre à l'édifice de cette transformation givordine en s'attachant à consolider le socle, à savoir l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitantes et des habitants. Trois priorités caractérisent le contrat de ville métropolitain. D'abord assurer par tous les moyens possibles l'accès aux droits et aux services publics des habitants et habitantes des quartiers populaires. Cela suppose la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics. C'est la voie privilégiée pour réduire les inégalités. Ensuite renforcer la présence humaine dans nos quartiers populaires pour plus de tranquillité, pour assurer une plus grande réussite à toutes et tous. Enfin rendre possible la participation effective des habitants et habitantes et faire en sorte qu'ils soient associés à la conduite de la politique dans les quartiers populaires. Ils sont les premiers porteurs des solutions. Ces priorités doivent d'être déclinées au plus proche des besoins des 3 quartiers populaires de Givors.

D'ores et déjà, les ambitions écologiques et sociales se traduisent sur Givors et font échos aux enjeux identifiés par la Ville et les partenaires. A titre d'exemples, le projet Quartier fertile sur le quartier des Vernes fait liant et met en exergue les questions alimentaires essentielles. Sur les Plaines, les objectifs sont d'accompagner la rénovation des logements en améliorant l'aménagement urbain de ce quartier et son animation. Quant au centre-ville et à la presqu'île Thorez, quartier central pour le développement de la commune, la Métropole de Lyon accompagne l'évolution des espaces publics pour favoriser un usage partagé en complément de politiques mise en œuvre par ailleurs sur l'habitat, le commerce ou encore la mobilité. Nécessairement, les politiques de droit commun de l'ensemble des partenaires et la convention locale d'application devront conforter les actions entreprises afin de contribuer à la qualité de vie et à la réussite des 3 quartiers populaires de Givors.

**Renaud PAYRE, Vice-Président de la Métropole de Lyon,
En charge de l'Habitat, du Logement Social et de la Politique
de la Ville**

Edito du Maire de Givors

A Givors, près d'un habitant sur deux vit dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Ces quartiers et ses habitants sont une richesse pour notre territoire, mais ils subissent des difficultés socio-économiques persistantes, une pauvreté et une précarité particulièrement fortes, et un quotidien souvent compliqué. Malgré la création de la politique de la ville il y a plus de 45 ans, malgré les efforts effectués par l'ensemble des partenaires, malgré les engagements partenariaux importants obtenus depuis 2020, force est de constater que la situation sociale de nos concitoyens ne s'améliore pas, ou s'est dégradée.

Le revenu médian par habitant reste particulièrement faible, inférieur de 66% au revenu médian métropolitain sur le quartier des Vernes. Ces données montrent à la fois la nécessité de renforcer le travail réalisé au service des habitants des quartiers prioritaires, mais également l'importance de le faire autrement, pour obtenir des résultats concrets, dans une démarche pragmatique. C'est pour cela qu'avec la majorité municipale, nous avons souhaité que la nouvelle convention locale d'application du Contrat de Ville métropolitain soit réalisée dans un esprit différent des précédentes.

Celle-ci affirme tout d'abord la nécessité de remettre le droit commun, et son équitable répartition sur notre territoire, au cœur de l'action de tous les services publics et de toutes les institutions. Trop souvent, à Givors comme ailleurs, la politique de la ville est venue suppléer le droit commun et combler ses manques. Cette situation n'est plus acceptable, et c'est pourquoi la Convention Locale d'Application intègre des engagements clairs de chacun des partenaires. La Convention Locale d'Application de Givors repose ensuite sur un plan d'actions territorialisées, tenant compte des spécificités des trois quartiers prioritaires de notre ville, et de leurs enjeux socio-économiques particuliers. La politique de la ville demande un travail d'adaptation permanent pour (re)créer des liens, et un tissu social propre à chacun des quartiers.

Enfin, car seuls les résultats comptent, la Convention Locale d'Application de Givors accorde une place importante à l'évaluation, permettant d'ajuster les actions en fonction de leurs résultats concrets, et ouvrant ainsi la voie à un renouvellement des porteurs de projets comme des actions, pour répondre aux nouveaux besoins des habitants et ainsi éviter de tacites reconductions d'actions. Loin d'être une n-ième charte ou convention, j'ai souhaité que cette convention locale d'application soit un modèle nouveau et novateur, résolument tournée vers les habitantes et les habitants, par la mobilisation de tous les partenaires, de la Ville à l'Etat, de la Métropole de Lyon à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des bailleurs sociaux à l'éducation nationale, de l'Agence Régionale de Santé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Notre devoir collectif est de répondre aux besoins des habitants.

Je voudrais également pour terminer remercier l'ensemble des habitants, membres des conseils citoyens, partenaires, institutionnels, associatifs et élus pour la richesse de leurs contributions à cette Convention Locale d'Application, ainsi que Mehdi Labou, Directeur du Pôle Actions et Cohésion Territoriale à la Ville de Givors, pour son travail de synthèse et de rédaction, ainsi que son équipe et l'ensemble des services municipaux.

Cette convention nous engage tous, et l'action doit maintenant se concrétiser, toujours au bénéfice des habitantes et habitants de nos quartiers populaires.

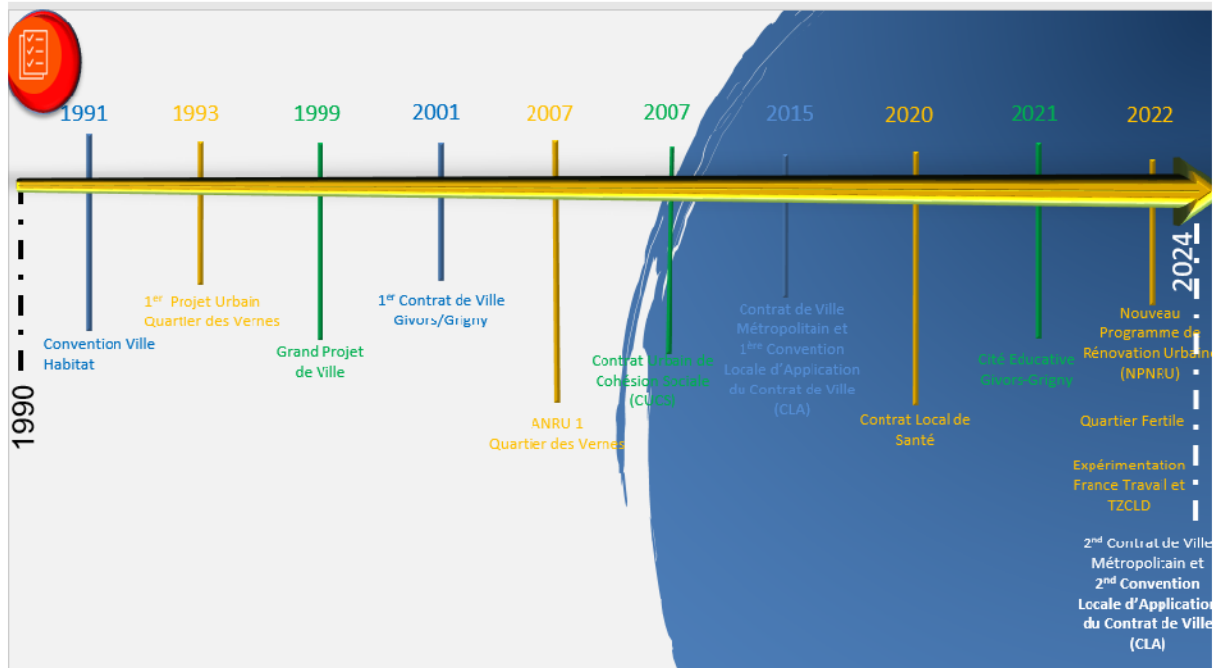
Mohamed BOUDJELLABA, Maire de Givors

Maire de Givors.

I. UNE CLA EXHAUSTIVE, RÉALISTE ET PARTICIPATIVE

1. Les grands enseignements de l'évaluation de la précédente Convention Locale d'Application

Givors : territoire historique de la Politique de la Ville



Engagée dans les dispositifs depuis 1991, avec la signature de la convention « Ville / Habitat », la commune de Givors s'appuie sur une expérience forte de plus de trois décennies dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville. Cette politique publique de discrimination territoriale vise à injecter des moyens supplémentaires à la mobilisation du droit commun sur des quartiers dits sensibles ou prioritaires, afin qu'ils parviennent au même niveau de développement que les autres quartiers de la ville.

Si la commune de Givors ne comptait historiquement que 2 QPV (Les Vernes comme quartier caractéristique des grands ensembles et le centre-ville comme quartier d'habitat ancien dégradé), ce n'est qu'en 2014, dans le cadre de la loi LAMY et la précédente génération de Contrat de Ville, que le quartier des Plaines est entré dans la géographie prioritaire portant ainsi à 3 le nombre de QPV sur la commune.

Au total, près de la moitié des habitants de Givors vit ainsi dans un QPV.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre du mandat municipal en cours (2020-2026), le territoire s'est engagé dans un nombre croissant de dispositifs contractuels et partenariaux : Contrat Local de santé, Cité Educative, NPNRU, Quartier Fertile, France Travail, TZCLD.

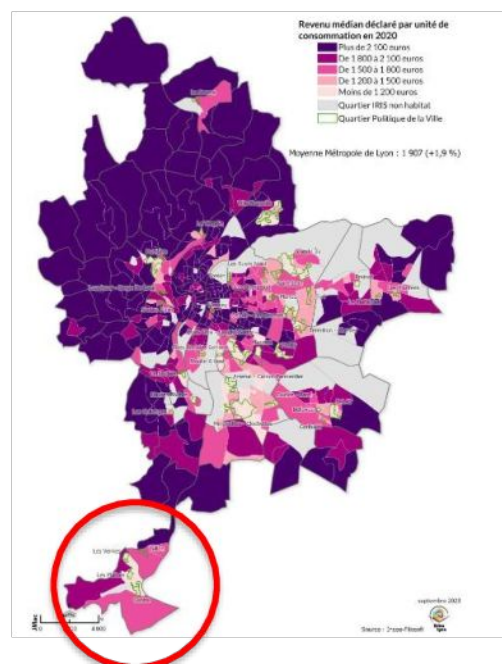
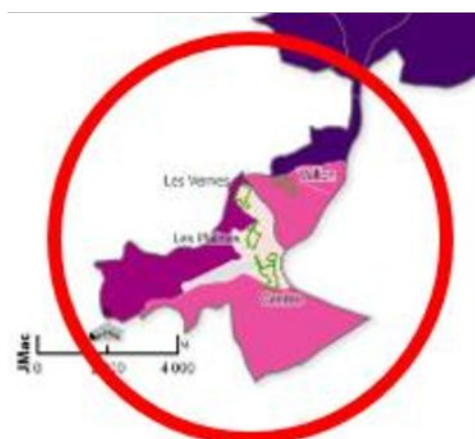
Dans une démarche qualitative et afin d'élaborer sa nouvelle convention locale d'application « Givors 2023 », la Ville de Givors a tenu s'appuyer sur une évaluation fine et exhaustive de sa précédente convention, ainsi que sur l'évaluation du contrat de ville métropolitain, dont il convient en premier lieu de rappeler les principaux enseignements

Les enseignements de l'évaluation métropolitaine

Conformément au cadre réglementaire, une évaluation du Contrat de Ville Métropolitain (CDVM) a été pilotée en 2022 à l'échelle de la Métropole, et a permis de mettre en avant plusieurs écueils à éviter, grâce à des objectifs précis :

- Renforcer le niveau de co-construction du contrat à l'échelle métropolitaine, en ciblant particulièrement la stratégie, les engagements et les actions conjointes, et en soignant l'articulation entre les échelons (CDVM / convention d'application locale) ;
- Poursuivre l'effort de relance de la gouvernance partenariale du contrat de ville métropolitain, à la fois sur ses aspects transverses (comité de pilotage) mais également sur ses aspects techniques. L'objectif est non seulement d'assurer une mise en cohérence et une articulation des différents dispositifs, échelles d'intervention et stratégies d'acteurs, mais aussi de créer un espace d'interpellation du droit commun, pour systématiser la territorialisation des stratégies, programmes, appels à projet, et s'assurer de la répartition équitable du droit commun entre les territoires et sur les QPV ;
- Intégrer dans le futur contrat de ville un plan de suivi et d'évaluation, ainsi que les indicateurs attendus, afin de favoriser leur collecte et suivi en phase de mise en œuvre et systématiser la géolocalisation des bénéficiaires et ainsi, la production de statistiques liées aux QPV pour objectiver au mieux les choix, les stratégies et les moyens alloués ;
- Créer une cartographie des dispositifs nationaux et locaux existants et ainsi garantir leur atterrissage effectif dans les QPV.

Les enseignements de l'évaluation communale



Au regard de ces éléments généraux, la ville a souhaité s'engager dans l'évaluation de sa CLA, alors même que cette évaluation ne constituait pas une obligation réglementaire. Il ressort de cette évaluation que la précédente CLA a été partiellement efficace. Elle a été satisfaisante sur le plan de la conduite d'actions de proximité. Elle a également permis, parfois, une mobilisation renforcée du droit commun sur certaines thématiques (formation FLE pôle emploi, plateforme mobilité, culture à titre d'exemples) au profit des habitants.

En outre, durant la deuxième phase de sa mise en œuvre, la convention locale d'application a permis de suivre de nouvelles orientations, issues du bilan à mi-parcours, et ce grâce à l'accueil de nouveaux porteurs de projets sur le territoire (Face Grand Lyon, Amasco par exemple).

Pour autant, la précédente convention locale d'application aura eu un impact très mitigé si l'on considère les données statistiques. Comme en atteste la cartographie de septembre 2023 extraite de l'observatoire des quartiers populaires de l'agence d'Urbanisme de Lyon, la situation sociale à Givors se serait dégradée. Si cette situation s'explique également par les conséquences socio-économiques de la crise COVID et par l'inflation élevée, cette évolution défavorable montre que les résultats concrets de la Politique de la Ville à Givors restent très limités. Cela peut s'expliquer par des moyens financiers restant insuffisants, aussi bien en matière de droit commun que de crédits spécifiques, mais aussi par une méthodologie à améliorer pour obtenir des résultats concrets.

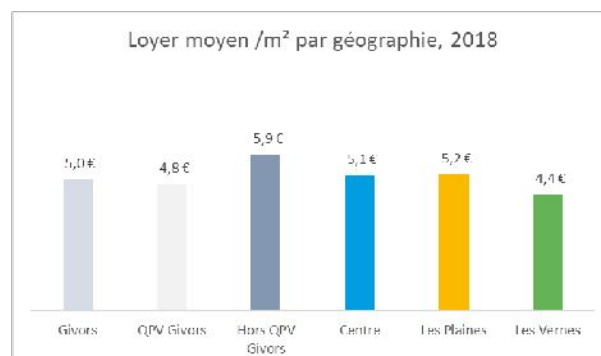
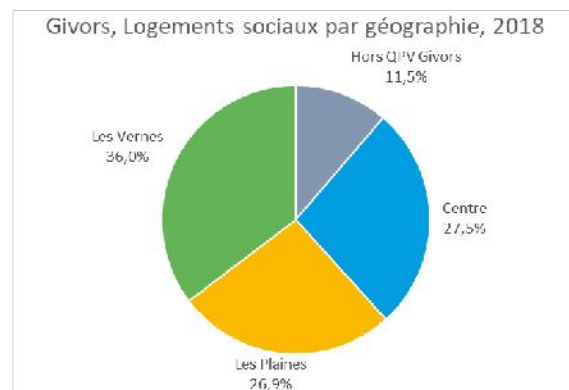
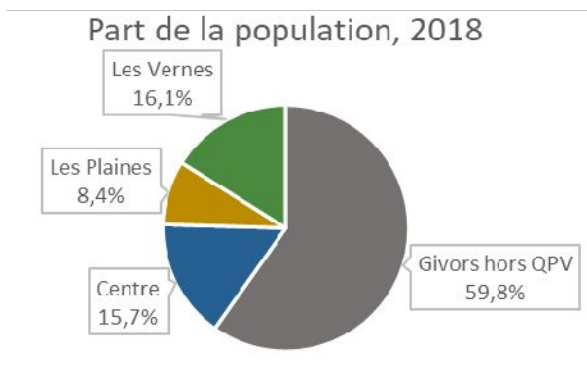
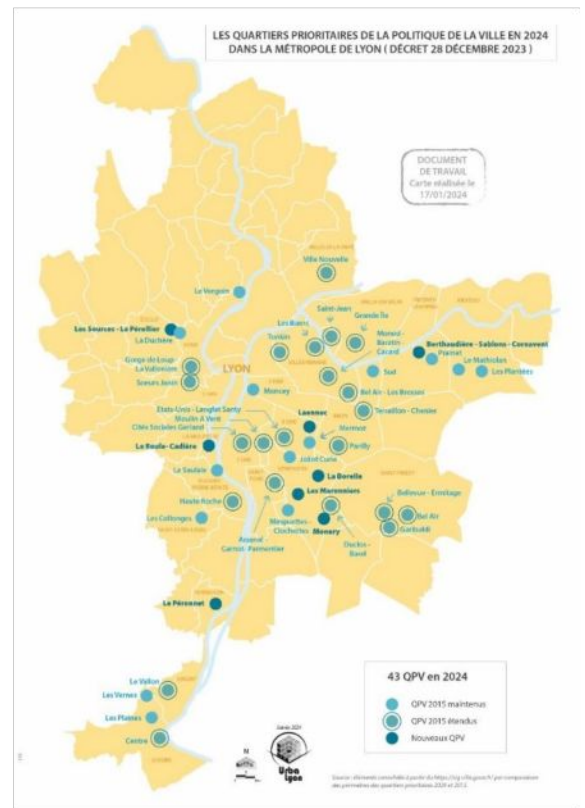
Cette analyse caractérise l'éternel débat autour de la politique de la ville : est-elle une politique de territoire ou une politique sociale ? Si c'est une politique de territoire, l'analyse ci-dessus est juste. En revanche, si c'est une politique sociale, cette analyse est à nuancer car la situation des personnes ciblées par la politique de la ville peut s'être améliorée, conduisant à leur départ du quartier politique de la ville.

En réalité ce sont les deux analyses qui sont à prendre en compte. Cependant, le volet social de la politique de la ville a moins la responsabilité de l'évolution des territoires que les volets rénovation urbaine et habitat. Ce débat est donc important et se traduit par la volonté métropolitaine de favoriser l'appellation « quartier populaire » à l'appellation « quartier prioritaire ». Ces quartiers sont alors perçus comme ayant un rôle de « sas » dans un parcours de vie, ce qui accroît l'importance d'une finesse renforcée du suivi de cohorte.

2. La photographie des QPV et la nouvelle Géographie Prioritaire

A l'échelle métropolitaine, retenons que la situation sociale s'est détériorée entre les deux générations de Contrat de Ville. Désormais la Métropole du Grand Lyon enregistre au titre de la nouvelle géographie prioritaire :

- ✓ 8 nouveaux QPV
- ✓ 21 QPV élargis
- ✓ une seule sortie.



Le 3 QPV de la ville de Givors représentent 8 088 habitants soit 40% de la population communale¹. Ils occupent 67 hectares soit environ 11% de l'enveloppe urbanisée de la commune. Surtout, de façon habituelle en politique de la ville, ils concentrent 88% du parc de logements sociaux de la commune (2 920 sur 3 310²), et plus particulièrement les logements dits très sociaux en accueillant 93% des plafonds de loyer type PLAI. Le niveau de loyer moyen par m² est bas, à 4,8€ contre 5,9€ hors QPV.

Pour cette nouvelle CLA, la géographie prioritaire évolue à la marge (les ajouts sont présentés en rouge dans les cartographies ci-dessous). Ces ajustements ont été guidés par :

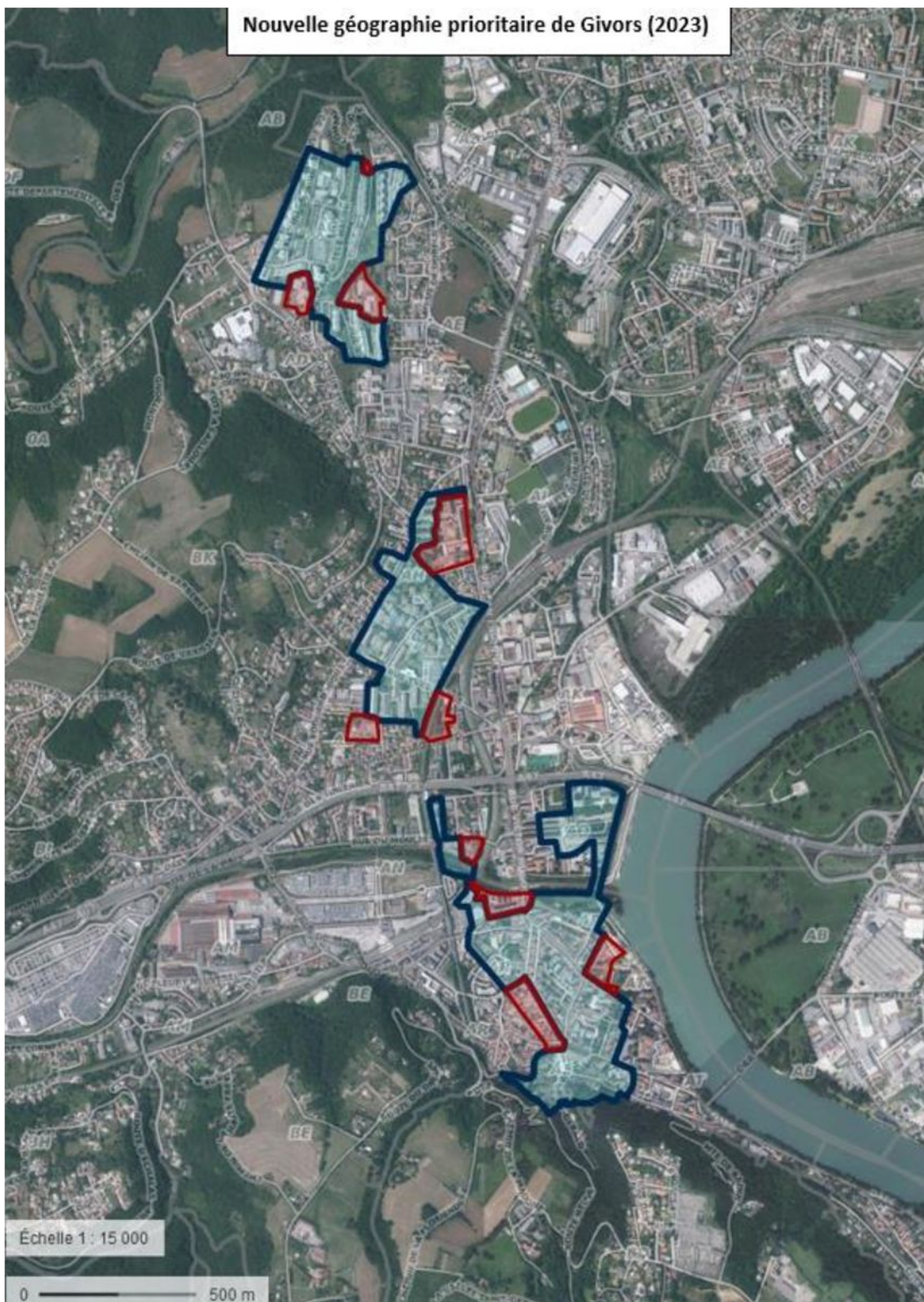
- L'intégration des écoles en REP aux périmètres,
- L'ajout de quelques résidences sociales ou ilots urbains par cohérence territoriale,
- Des ajustements mineurs mettant en cohérence les tracés avec les parcelles cadastrales.

Il convient de souligner qu'au moment de la rédaction de cette nouvelle CLA, les données statistiques sur le nombre exact d'habitants vivants dans ce nouveau périmètre des QPV ne nous a pas encore été communiqué.

¹ Les données statistiques, à l'exception du RPLS, sont présentées sur les périmètres avant 2024 et les extensions de périmètres.

² RPLS 2018, des données plus récentes sont disponibles mais il s'agit du dernier millésime localisé à l'adresse.

Nouvelle géographie prioritaire de Givors (2023)





Le Centre-Ville

Le QPV du centre-ville accueille 3 153 habitants dans deux quartiers distincts. Le centre-ville au sud du Gier et la Presqu'île Thorez au nord. Le périmètre comprend 900 logements sociaux sur 30 hectares.

La nouvelle géographie prioritaire ajoute 4 périmètres :

- La résidence sociale 11 rue du Moulin, représentant 20 logements,
- La résidence Robespierre, représentant 93 logements par cohérence avec le tissu urbain, ainsi que quelques propriétés privées pour assurer la continuité territoriale (1 rue Robespierre et 5 quai Eugène Souchon),
- Le secteur Denfert Rochereau et Joseph Faure en continuité du tissu ancien dégradé du Centre-ville, dont 7 logements sociaux, place de la liberté et passage Mussieu,
- L'îlot rive ouest de la rue Roger Salengro dont 4 logements sociaux rue Marcel Paul. Cet ajout vise à mobiliser de façon uniforme des deux côtés de la rue Roger Salengro les leviers de la politique de la ville pour la revitalisation commerciale ainsi que les dispositifs de lutte contre l'habitat dégradé (dont la reconstitution d'une partie de l'offre démolie dans le cadre du NPNRU des Vernes en Centre-ville).

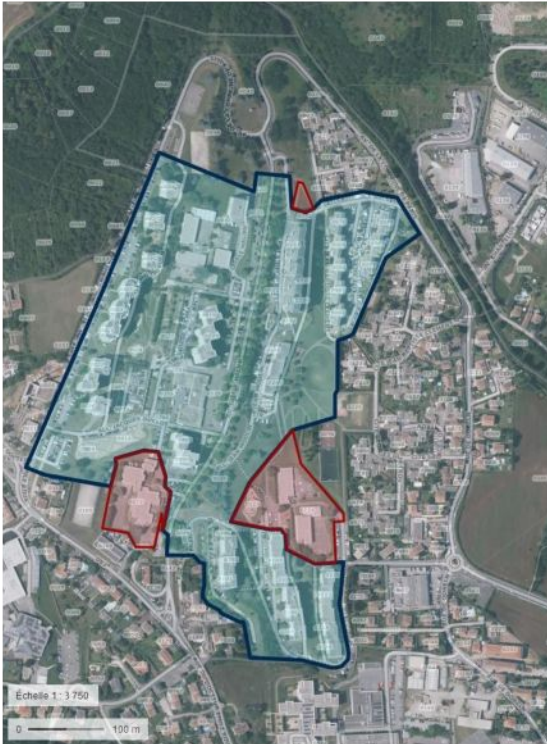


Les Plaines

Le QPV des Plaines accueille 1 700 habitants et 860 logements sociaux sur 18 hectares.

La nouvelle géographie prioritaire ajoute 3 périmètres :

- L'intégration de 60 logements sociaux cité Croizat (allées 6, 7 et 8) en cohérence avec le périmètre historique, ainsi qu'une petite copropriété rue Julian Grimau pour assurer la continuité territoriale du périmètre,
- Le groupe scolaire Joliot Curie,
- Le groupe scolaire Henri Wallon,
- Le groupe scolaire Picard-Liauthaud.



Les Vernes

Le QPV des Vernes accueille 3 235 habitants, dans 1 250 logements sociaux et 25 logements en copropriété sur 19 hectares.

La nouvelle géographie prioritaire ajoute 3 périmètres :

- Intégration du groupe scolaire Romain Rolland,
- Intégration du groupe scolaire Louise Michel,
- Ajustement au nord de Jean Moulin pour suivre le contour des parcelles cadastrales.

3. Les changements annoncés avec le nouveau contrat de ville

Le cadre national des nouveaux contrats de ville

Une circulaire adressée aux préfets le 31 août 2023 précise le cadre relatif à l'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains.

Elle fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville. L'approche précédente par "piliers" de la politique de la ville fait place à une approche recentrée sur les priorités définies à l'échelle de chaque territoire et constitue une opportunité pour les collectivités locales et les acteurs locaux de renforcer la place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les prochains contrats de ville.

La circulaire indique notamment :

- Il est demandé aux préfets de prolonger la consultation citoyenne des habitants des quartiers jusqu'à fin octobre 2023 et de définir, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie, les grandes priorités des nouveaux contrats.
- Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers.
- Les financements devront être priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

- Davantage de souplesse devrait être trouvée dans l'allocation des crédits. En effet, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville, mais comme tout zonage, il n'est pas exempt d'effets de seuils. Les épisodes récents ont notamment illustré les difficultés dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques. Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera désormais possible pour les préfets d'allouer, de façon dérogatoire et circonscrite, des crédits et dispositifs de la politique de la ville au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.
- Une articulation renforcée sera également assurée via le contrat de ville, entre les moyens et les dispositifs mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, aussi bien celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...) que celles des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Sur le plan pratique, cette nouvelle génération de Contrat de Ville apporte plus de souplesse avec 6 années de contractualisation, la possibilité de cofinancements pluriannuels à hauteur de 50% des conventions de la programmation ou encore la possibilité d'abonder le fonctionnement des petites associations.

Le renouvellement des modes de faire locaux

Les nombreuses évaluations réalisées au titre de la Politique de la Ville (dont celle de la Les nombreuses évaluations réalisées au titre de la Politique de la Ville (dont celle de la précédente CLA de Givors) ont mis en avant une faiblesse de la Politique de la Ville sur plusieurs aspects :

- Les crédits spécifiques se substituent trop souvent au Droit commun, ce qui engendre un désengagement du Droit commun dans les QPV ;
- Un développement technocratique faisant des petites associations les premières victimes (une dématérialisation des demandes de subvention pas toujours accompagnées, des versements de plus en plus tardifs entraînant des problèmes de trésorerie, des logiques d'appels à projets souvent en décalage avec les spécificités locales...);
- Une participation des habitants en demi-teinte ;
- Une gouvernance peu efficiente ;
- Une absence de matrice d'évaluation cohérente.

Dans ce contexte, toutes les communes de la Métropole de Lyon se sont accordées sur la nécessité de repenser le mode de faire autour de 4 axes :

- La mobilisation du Droit Commun
- Faire avec les habitants
- La coordination partenariale
- Favoriser la proximité

Mobiliser le droit commun : plus d'égalité pour les habitants

L'objectif de cet axe est de responsabiliser les institutions dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques de droit commun. Cela impose d'impliquer les services et les directions pour qu'ils se saisissent des spécificités des quartiers et qu'ils envisagent les modalités adaptées d'intervention, dans l'esprit de la politique de la ville, visant à réduire les écarts à la moyenne. A Givors, dans le cadre de l'écriture de la nouvelle CLA, toutes les institutions partenaires ont été sollicitées par courrier officiel du Maire pour connaître ce qu'elles envisageaient de réaliser spécifiquement pour ces QPV au regard de leurs compétences spécifiques. Pour montrer l'exemple, la Ville s'est spécifiquement engagée de manière précise et concrète.

Faire avec les habitants et les associations

L'objectif de cet axe est de redonner de la capacité d'agir, de l'envie de faire et de participer. Cela implique, d'une part, de remettre les habitants au centre des projets ainsi que de valoriser ces derniers comme acteurs et contributeurs de l'action et, d'autre part, de faciliter le travail des associations, acteurs au quotidien du lien social et partenaires à part entière dans la déclinaison des politiques publiques. A Givors, des moyens de droit commun sont engagés chaque année pour favoriser la participation des habitants (création d'un poste de chargé de mission de démocratie participative, budget participatif doté de 100K€ annuel pour permettre aux citoyens d'initier des projets, conseils de quartier, conseils citoyens animés en binôme avec les équipes Politique de la Ville et mise en place d'un Observatoire des Quartiers qui réunit tous les deux mois des habitants et partenaires de tous quartiers qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, et où sont évoquées les actualités du territoire, les difficultés rencontrées et les réussites. De plus, à l'échelle de chaque quartier, des groupes territorialisés se tiennent trimestriellement, pour construire en transversalité les projets avec les associations et les acteurs de proximité.

Renforcer la proximité – la présence sur le terrain

L'ambition recherchée ici est d'être présents, de rendre visible l'action, d'entretenir le lien avec les habitants, et d'être des interlocuteurs de qualité, animés par l'écoute et l'envie d'accompagner au quotidien les habitants. Dans les QPV de Givors de nombreux services et équipements publics communaux sont présents. Le dernier à avoir ouvert est la maison des projets, installée dans le quartier des Vernes. La Ville s'est également dotée, au titre de la Politique de la Ville, de médiateurs Adultes Relais afin de collaborer avec l'ensemble du personnel de proximité.

Faciliter la coordination entre les partenaires

Les domaines de la politique de la ville sont nombreux, les partenaires et acteurs y contribuant sont multiples et diversifiés, à toutes les échelles territoriales d'intervention. Pour amplifier l'impact de la politique de la ville, donner de la lisibilité à l'action, faire « culture commune » et contribuer à l'interconnaissance des acteurs, la coordination entre les partenaires constitue une clé de voûte dans la bonne mise en œuvre du contrat de ville. Pour cela, la Ville de Givors s'engage à mettre en place, en plus de ses instances de la Politique de la Ville (Comité de Pilotage, Comité Technique et Groupes Territorialisés), une Coordination des Acteurs Locaux. Cette démarche aura pour ambition de fédérer les partenaires du Droit commun et ceux de la Politique de la Ville à Givors pour développer des projets partenariaux dans les QPV et répondants aux attentes des habitants.

4. La volonté de la Ville de Givors

Une approche territorialisée

Forte de ses 30 années d'expérience dans la mise en œuvre de dispositifs de la Politique de la Ville, la commune de Givors a souhaité saisir l'opportunité de cette nouvelle CLA pour expérimenter une autre approche. En effet, toujours dans une volonté d'être cohérente avec les préconisations de l'évaluation de la précédente CLA, l'approche thématique a démontré localement ses limites. Au regard des spécificités de chaque QPV, la Ville a souhaité proposer une CLA territorialisée, intégrant des actions communes aux 3 QPV mais aussi, et surtout, des actions spécifiques par QPV.

Au regard des évolutions démographiques et socioéconomiques, des actions spécifiques s'avèrent nécessaires pour renforcer l'action publique sur certaines populations ou pour répondre à certaines situations. Le diagnostic du Contrat de Ville a montré les inégalités et vulnérabilités auxquelles sont confrontées certaines catégories de population comme les personnes âgées isolées, les jeunes, les familles monoparentales et les femmes.

Anticiper pour ne pas subir

Avec cette CLA, la ville souhaite pré-identifier les actions à mettre en place durant les six prochaines années. En effet, la logique d'appel à projets a démontré ses limites, avec pour conséquence de voir des opérateurs se saisir des manques sur un territoire pour proposer leurs services sans avoir d'attaches pour le territoire. En anticipant les actions dont chaque QPV a besoin, la logique d'appel à projets est mieux cadrée ne retenant que les actions nécessaires pour le territoire et laissant chaque opérateur libre d'imaginer la manière de répondre aux besoins pré-identifiés.

Aussi, cette approche doit en premier lieu se mettre en place dans le cadre du droit commun, en assurant une meilleure lisibilité, et en veillant à sa juste répartition à l'échelle de la ville, mais aussi à l'échelle des territoires métropolitains et nationaux. Pour cela, cette nouvelle CLA décline un plan d'actions de droit commun et de crédits spécifiques de la Politique de la Ville afin de rendre les deux programmations complémentaires, et évitant ainsi les logiques de substitution.

Une CLA opérationnelle : vers un Programme de Développement Humain

La précédente CLA de Givors a été bâtie dans une logique de grands objectifs généralistes, sans déclinaison opérationnelle identifiée en amont. La nouvelle approche de la Politique de la Ville, incarnée dans cette nouvelle CLA, définit en amont les objectifs à atteindre et leur déclinaison opérationnelle, dans l'objectif de quantifier les ambitions afin de mieux les évaluer. Ce passage d'un mode conceptuel à un mode opérationnel se traduit par l'intégration d'un préprogramme d'actions annuelles.

Le financement de ces actions est repensé afin de doter la commune des marges de manœuvre nécessaires pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs. L'organisation budgétaire actuelle et son mode de versement tardif ne permettent pas de bénéficier de la flexibilité nécessaire pour impulser les actions au bon moment. De plus, la prise en compte des problématiques Politique de la Ville au sein des services municipaux de droit commun est optimisée par la mise en place de référents Politique de la Ville désignés dans chacun des services (éducation, services techniques, jeunesse et sports, culture...).

Cette nouvelle organisation permettra à tous les services municipaux de prendre en compte la politique de la ville dans leurs champs de compétences respectifs. De plus, le rattachement de cette cellule de coordination auprès du Directeur du Pôle « Actions et Cohésion Territoriales » confirmera une légitimité dans le travail de transversalité qui sera impulsé. Cette organisation interne en mode projet permettra ainsi une meilleure mobilisation du Droit Commun et de mettre l'accent sur le volet humain de la Politique de la Ville.

5. La consultation Habitants sur les priorités du territoire

Les Assises des Quartiers Populaires organisées par la Métropole



Afin d'amorcer l'écriture de son Contrat de Ville, la Métropole de Lyon a organisé en avril 2023 les assises des quartiers populaires. Cette consultation citoyenne a réuni un millier de participants aux 8 ateliers organisés avec le concours des villes d'accueil. Parmi elles, Givors s'est attachée à aborder la thématique de la participation des habitants.

Au cours des huit ateliers, plusieurs sujets ont été abordés avec les Givordins et les partenaires mobilisés :

- L'égalité d'accès aux services publics
- Construire un lien solide avec les parents / la réussite éducative
- La culture et le sport comme vecteur d'émancipation
- Des quartiers apaisés et en sécurité, de jour comme de nuit
- Des actions d'insertion et d'emploi durable
- Des moyens humains et de la présence en proximité
- La prévention en matière de santé à toutes les étapes de la vie avec la nécessité de plus d'équipements et de professionnels
- Une sécurité sociale de l'alimentation
- Valoriser les quartiers, les initiatives réalisées pour changer le regard ainsi que la lutte contre les discriminations

Le « Focus Groupe Habitants » et la visite de Mohamed MECHMACHE, Président de la commission « Participation citoyenne des quartiers », Ministère délégué à la Ville et au Logement.

En complément des Assises des quartiers populaires portées par la Métropole, la Ville de Givors a souhaité en juin 2023, dans le cadre de l'évaluation de sa CLA, organiser un grand temps fort en direction des habitants des QPV afin de leur laisser la parole sur les grands enjeux à porter. Ce temps faisait suite à des « cafés concertés » qui ont permis d'échanger dans chaque QPV. Quelques semaines après, la Ville de Givors a accueilli Mohamed MECHMACHE, Président de la commission « Participation citoyenne des quartiers » afin d'engager un temps d'échanges avec les habitants des QPV de Givors sur les enjeux identifiés lors du focus groupe habitants, parmi lesquels :

- 1- **Mobilité et Emploi** (stages, mobilité douce, tourisme et image de la Ville).
- 2 - **Transition Écologique** (Travail sur les encombrants : ressourcerie, box à vélos, verger et lutte contre le gaspillage alimentaire).
- 3- L'émancipation pour tous à travers la **promotion de l'éducation** (lutte contre le harcèlement, accompagnement à la parentalité et méthodes d'éducation, régulation des écrans, et intergénérationnel).
- 4 - **Soins et santé** (vieillesse, accès à un médecin traitant et refus des téléconsultation).
- 5- **Sports** (diversification de l'offre et organisation de sorties cross pour prévenir les rodéos).
- 6- **Jeunesse** (2 éducateurs par quartier, mixité filles garçons, fonctionnement « hors les murs » du centre social).
- 7- **Culture** (mangas, transports pour se rendre à des manifestations, des événements autour de la musique populaire maghrébine, espagnole, portugaise et turque).
- 8 - **Tranquillité et sécurité** (Renforcement de la présence policière dans les QPV, réduire les rodéos urbains, incivilités routières).
- 9 - **Logement** : interpellation des collectifs d'habitants de Thorez et des Plaines sur l'état des logements et le cadre de vie.



L'ensemble de ces informations a été soumis aux professionnels dans le cadre des instances d'écriture de la CLA, et constitue le socle indispensable ayant défini les grandes orientations de la CLA.

II. QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES AU PLUS PRES DES HABITANTS DES QPV GIVORDINS

1. Les grandes caractéristiques communales et de ses QPV

Givors : territoire stratégique et cosmopolite aux fragilités sociales persistantes

Givors est une commune de 20 121 habitants³ à l'extrémité Sud de la Métropole de Lyon. Positionnée au confluent des vallées du Rhône et du Gier, Givors est au carrefour des agglomérations lyonnaise, stéphanoise et viennoise, du massif du Pilat, des Monts du Lyonnais et du Dauphiné.

La commune bénéficie sur plus de 1 700 hectares d'une grande diversité de paysages : les vallées ou plaines relativement plates du Rhône et du Gier dans lesquelles se concentrent l'urbanisation, les plateaux du Pilat et de Mornant aux caractères agricoles et naturels, des piémonts et coteaux partiellement urbanisés qui surplombent la ville, des combes et talwegs qui entaillent les plateaux. Cette géographie offre à la ville la potentialité d'un cadre de vie de très grande qualité par la proximité à la nature, à l'eau et aux grands paysages. La commune doit cependant composer avec les risques naturels d'inondations le long du Rhône, du Gier, du Garon et du Mornantet et de glissements de terrain sur les pentes.

Exploitant cette position de carrefour, la ville de Givors (son urbanisation comme sa sociologie) a été façonnée par son histoire industrielle. Le noyau urbain d'origine s'est développé au pied de la colline Saint Gérald dans un tissu de vieux bourgs et de faubourgs étroits, pour partie aujourd'hui dans le périmètre du QPV Centre-Ville. L'ouverture du canal au XVIII^{ème} siècle et le développement des activités industrielles et portuaires ont entraîné une première extension vers l'Ouest, encore renforcée au XIX^{ème} siècle par la création de la voie ferrée St-Etienne-Lyon, l'une des toutes premières ligne de France. Après les destructions de la seconde guerre mondiale, Givors s'est très fortement urbanisé en sortant de son enveloppe originelle. Le quartier des Plaines a été construit dans les années 1950 et 1960, quand le quartier des Vernes date des années 1970. Ces deux quartiers sont aujourd'hui classés en QPV. De même, l'après-guerre est marqué par la reconstruction dans le secteur de la presqu'île, aujourd'hui en partie situé dans le périmètre du QPV Centre-ville.

A partir du milieu des années 1970 et jusqu'aux années 2000, la ville est marquée par la désindustrialisation et une diminution de sa population. Le développement de la ville est principalement porté dans les années 2000 et 2010 par l'habitat pavillonnaire et par des opérations de renouvellement urbain, notamment dans le cadre des PRU. La période récente voit un renouveau de constructions, principalement en renouvellement des tissus anciens, autour de la gare de Canal et dans certains secteurs du Centre-ville.

Cette histoire fait de la ville de Givors, un territoire composite, marqué par ses potentialités stratégiques (position géographique, qualité du cadre de vie, histoire économique, culture) autant que par les contraintes (risques naturels et technologiques, coupures urbaines et morcellement créé par les infrastructures).

³ INSEE RP 2018. Aux échelles communale et métropolitaine, les données présentées ne sont pas toujours les dernières disponibles mais correspondent aux derniers millésimes ayant été déclinés à l'échelle des QPV.

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise identifie ainsi Givors comme la seconde confluence de la Métropole et identifie la ville d'une part comme la porte d'entrée sud de l'agglomération et d'autre part comme une polarité relais, lieu d'articulation des territoires et de leurs activités, attractifs pour les habitants et les activités.

Résultant en grande partie de cette histoire urbaine, la sociologie givordine se distingue au sein de la métropole par plusieurs caractéristiques⁴.

Activités et emploi :

La catégories socio-professionnelles « employés » et « ouvriers » sont nettement plus présentes à Givors qu'en moyenne métropolitaine. En 2019 :

- 18% des 15 ans et plus sont des employés contre 14% (soit +4 pts) en moyenne métropolitaine ; sur les 59 communes de la Métropole, Givors est la 3^{ème} ville ayant le plus fort taux d'employés.
- 17% des 15 ans et plus sont des ouvriers contre 9% en moyenne métropolitaine (soit +8 pts) ; Givors est la 4^{ème} ville de la Métropole accueillant le plus d'ouvriers.

A l'inverse, **les catégories « cadres, professions intellectuelles supérieures » et « professions intermédiaires » sont très significativement sous représentées :**

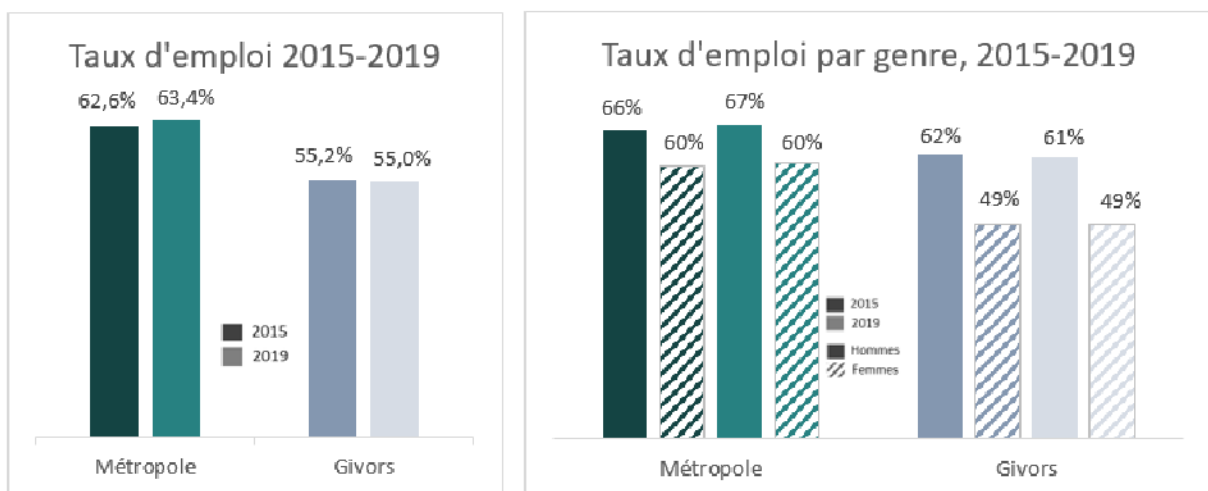
- 11% des 15 ans et plus appartiennent aux professions intermédiaires contre 16% en moyenne métropolitaine (soit -5 pts) ;
- Seulement 4% des 15 ans et plus sont de la catégorie cadres contre 14% en moyenne d'agglomération (soit -10 pts) ; Givors est la 3^{ème} ville de la Métropole ayant le plus faible taux de cadres.

La part de retraités est très proche de la moyenne métropolitaine, à 24% (contre 25% en moyenne métropolitaine).

À cette sociologie professionnelle, s'ajoutent celles de l'inactivité et du chômage.

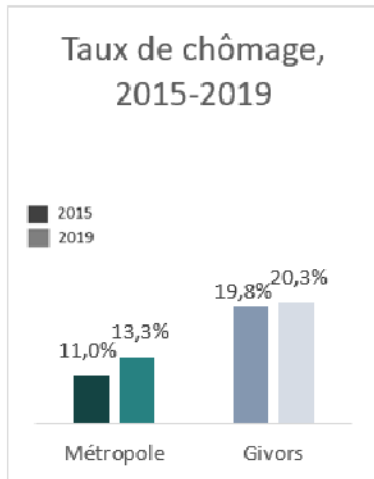
En 2019, le taux d'emploi Givordin est de 55%, 8 points en-dessous de celui de la Métropole (à 63%). Entre 2015 et 2019 le taux d'emploi communal est quasi stable (-0,2 pts) alors qu'il progresse légèrement à l'échelle métropolitaine (+0,9 pts).

Surtout, Givors présente une inégalité femmes/hommes très marquée : en 2019 le taux d'emploi des hommes est de 61% et celui de femmes de 49% (-12 pts). Cette inégalité se réduit d'un point



⁴ Sauf mention contraire, les données présentées dans cette partie proviennent de INSEE RP 2015 et 2019.

entre 2015 et 2019 mais reste particulièrement marquée. L'écart entre homme et femme est accentué de 5 points par rapport à celui constaté à l'échelle métropolitaine (67% pour les hommes contre 60% pour les femmes, soit -7 pts).

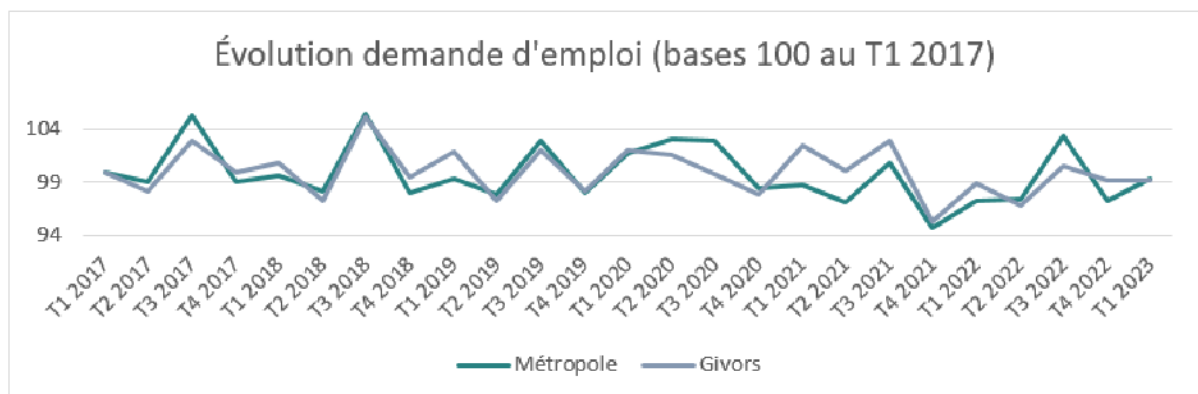


Le taux de chômage (au sens de l'INSSE) est cohérent avec ces données. En 2019, il est de 20,3% à Givors, en très faible augmentation par rapport à 2015 (19,8%). Si le taux de chômage est très supérieur, de 7 points, à celui de la Métropole (13,3%), il augmente plus doucement sur la période (+2,3 pts à l'échelle de la Métropole contre +0,5 pts pour Givors).

Cette caractéristique ponctuelle de l'évolution du taux de chômage à Givors ne semble toutefois pas à généraliser. L'évolution en base 100 depuis le 1^{er} trimestre 2017 jusqu'au 1^{er} trimestre 2023 montre que l'évolution du chômage à Givors tend à être relativement homogène avec celle de la Métropole,

quoiqu'avec des ampleurs et latences variables⁵.

Les différences constatées, par exemple sur la période COVID en 2020-2021, pourraient par exemple être liées à la surreprésentation de certaines catégories professionnelles à Givors (ouvriers, employés qui tendent à être plus réactives aux changements de conjoncture que les catégories cadres ou professions intermédiaires).

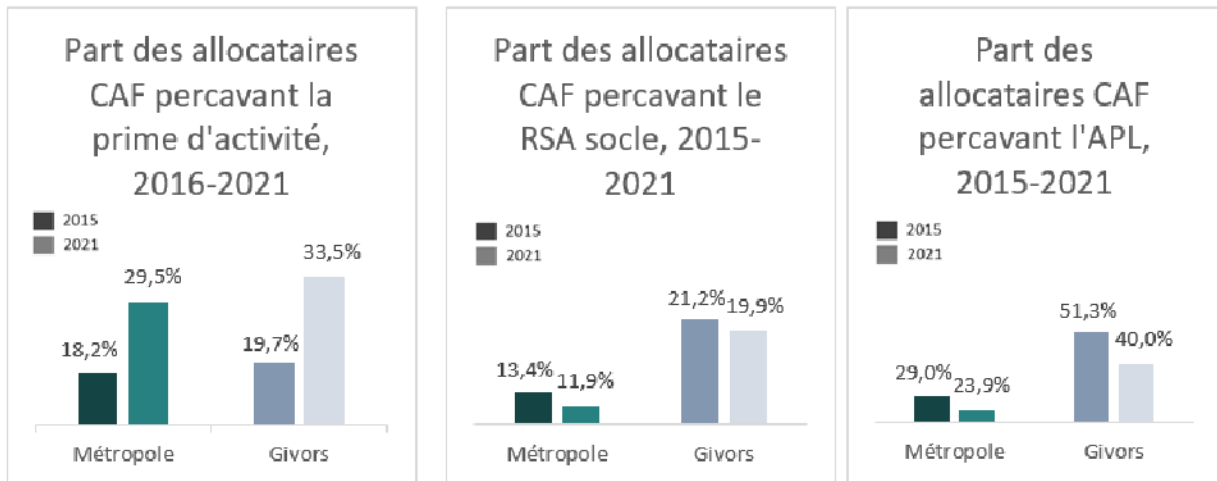


Précarité :

Pour approcher la précarité, les données de la CAF sur les allocataires percevant la prime d'activité (PPA) apportent quelques éléments. En 2021, 33,5% des allocataires de la CAF de Givors perçoivent la PPA contre 29,5% en moyenne métropolitaine (+4 pts). De la même façon, 19,9% des allocataires perçoivent le RSA socle contre 11,9% à l'échelle d'agglomération (soit +8 pts) et 40% perçoivent les APL contre 24% au niveau métropolitain (+ 16 pts)⁶.

⁵ Données Pole Emploi trimestriel, T1 2017 au T1 2023

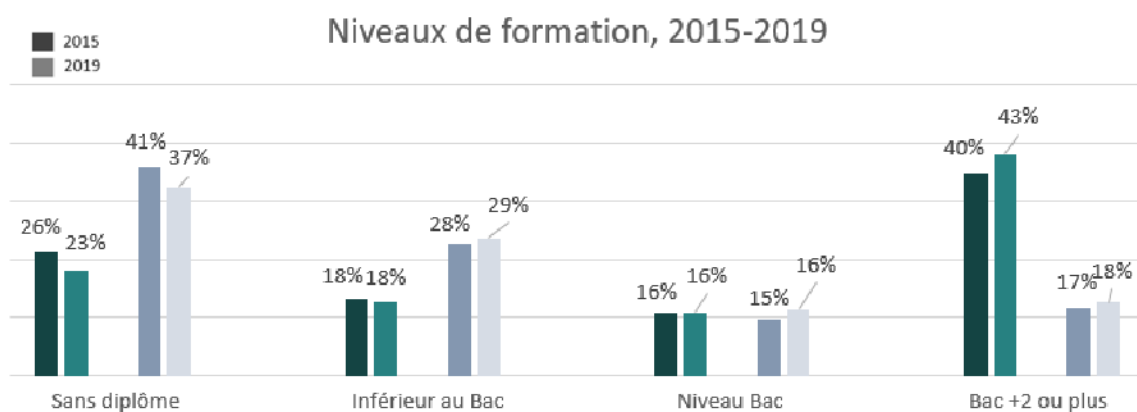
⁶ Fichier des allocataires de la CAF, 2021

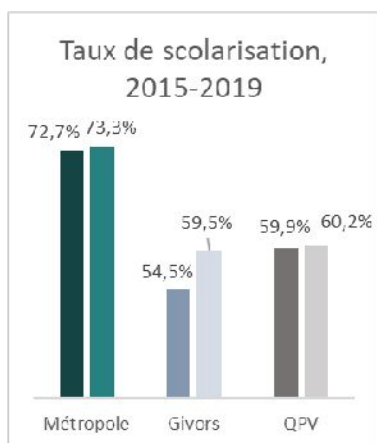


À 11%, la part des allocataires de la commune percevant l'allocation adulte handicapé (AAH) est élevée et même plus proche de la moyenne des QPV de la Métropole.

Éducation :

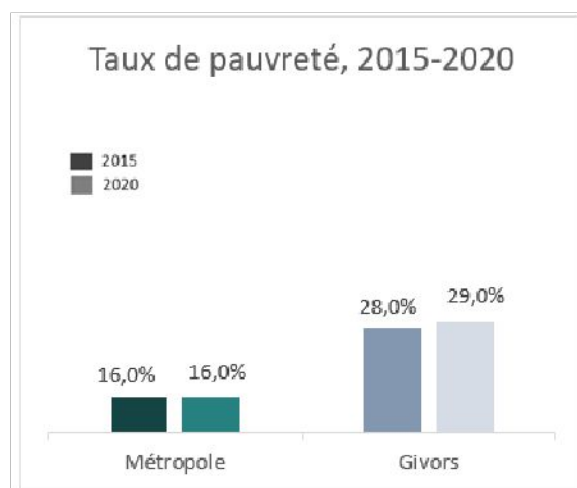
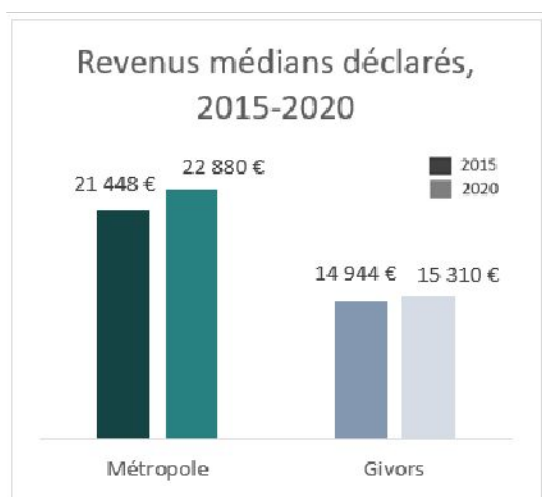
Ce portrait économique est sous-tendu et cohérent avec les niveaux de qualification des Givordins. En 2019, **les personnes sans diplômes sont nettement surreprésentées à l'échelle communale** par rapport à la moyenne métropolitaine (à 37% contre 23% pour la Métropole, soit +14 pts) **ainsi que les personnes disposant d'un diplôme inférieur au Bac (29% contre 18% soit +11 pts)**. De même, **les Bac +2 et plus sont très largement moins nombreux, à 18% contre 43% en moyenne métropolitaine** (soit -25 pts). Ces données s'améliorent modestement entre 2015 et 2019, le taux de sans diplôme diminue de 4 points (contre -3 points au niveau Métropole). A l'inverse, le taux de niveau inférieur au Bac augmente d'un point tandis que les niveaux Bac et Bac+2 ou plus progressent chacun d'un point.





Le taux de scolarisation des 15-24 ans est très faible et reflète la part réduite de givordins en études supérieures : en 2019, **60% des givordins entre 15 et 24 ans** sont scolarisés contre 73% à la Métropole. C'est 0,7 point de moins que la moyenne des QPV de l'agglomération.

Pauvreté :

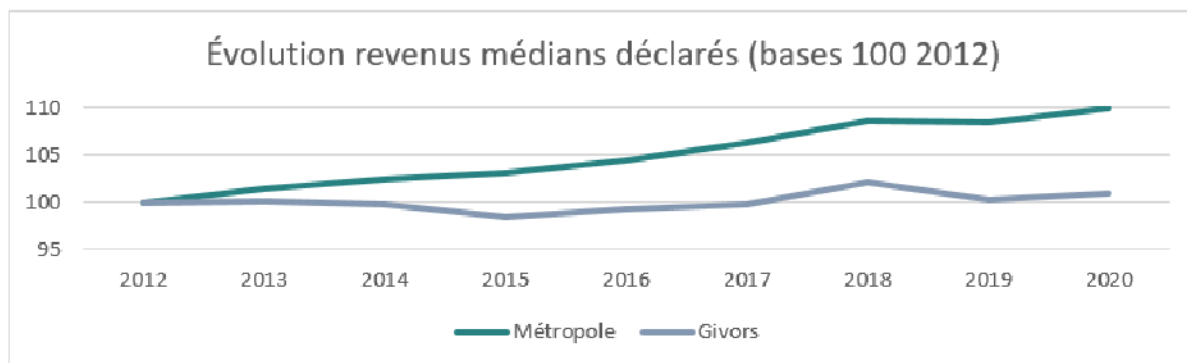


En cohérence avec l'ensemble de ces éléments, le revenu médian déclaré est faible à Givors⁷. À 15 310€ en 2020, il est 33% plus bas que celui de la Métropole (22 880€). Les évolutions en base 100 en 2012, montrent un décrochage du revenu médian déclaré à Givors par rapport à la dynamique métropolitaine jusqu'en 2015, avec une remontée progressive jusqu'en 2018 et des évolutions moins favorables jusqu'en 2020. Il faut noter que les données présentées ne sont pas calculées à l'euro constant : l'effet de l'inflation n'est pas pris en compte.

Le taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain⁸ en 2020 est élevé, à 29% (+13 pts par rapport à la Métropole, à 16%). Il progresse d'un point entre 2015 et 2020 alors qu'il reste stable au niveau métropolitain.

⁷ Les données sur les revenus et la pauvreté sont issues de INSEE FiLoSoFi, 2015 et 2020.

⁸ En 2020, le taux de pauvreté au seuil des 60% correspond à un niveau de vie de 1 116€ par mois.

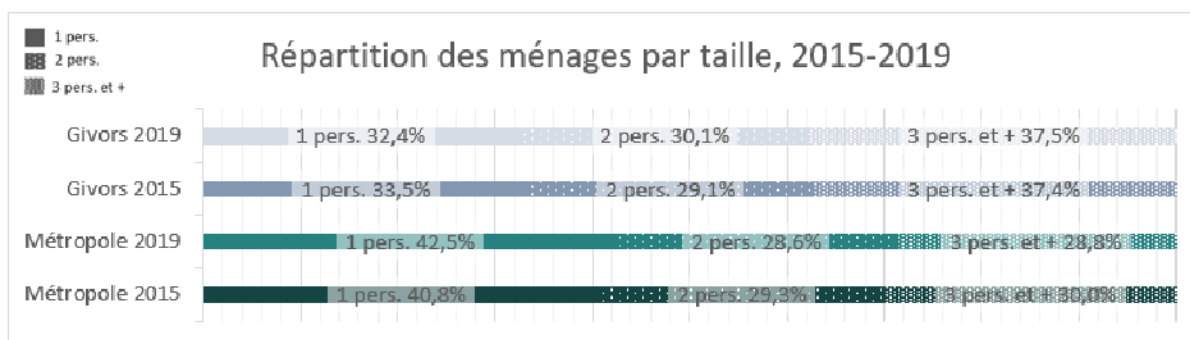


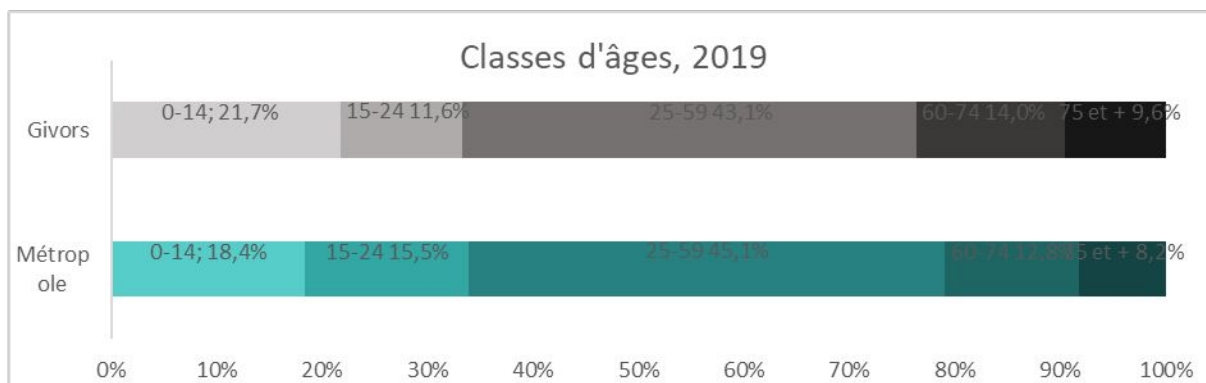
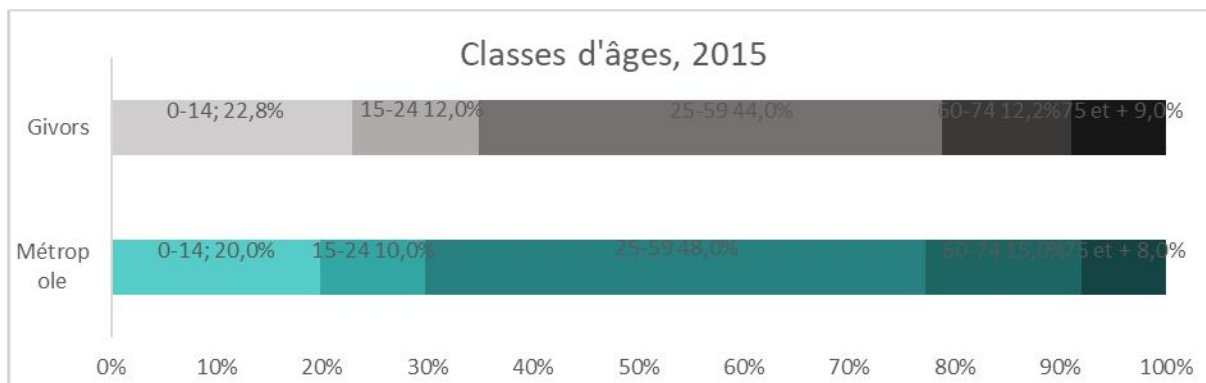
Ménages et familles :

Avec 38% de ménages de trois personnes et plus en 2019, **Givors est en outre une ville plus familiale que la moyenne métropolitaine** (29%, soit +9 pts). Si la répartition des ménages par taille au sein de la commune reste relativement stable entre 2015 et 2019, la part des ménages de trois personnes et plus diminue à l'échelle métropolitaine, la spécificité givordine se renforçant ainsi.

18,6% des ménages givordins sont des familles monoparentales contre 14,7% en moyenne métropolitaine. Givors est la 13^{ème} commune de la Métropole de Lyon ayant le plus fort taux de familles monoparentales.

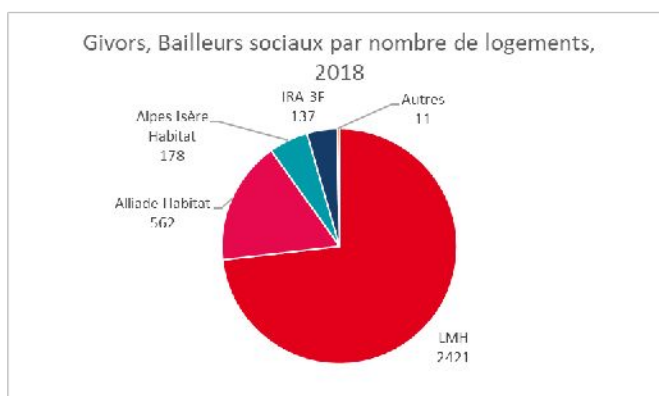
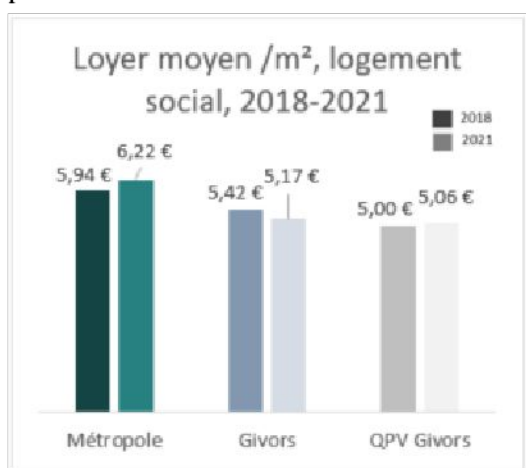
Par rapport à la Métropole, Givors connaît une sous-représentation des jeunes adultes (12% des 15-24 ans, soit -4 pts par rapport à la Métropole) mais une surreprésentation des enfants (22% de 0-14 ans, soit +3 pts) et des plus de 60 ans (24% soit +3pts). Entre 2015 et 2019 les évolutions restent contenues même si on constate le vieillissement de la population (+2,4 pts des 60 ans et plus). Ces éléments sont cohérents avec le caractère très familial de la population de Givors. La relativement faible part de 15-24 ans indique peut-être l'absence d'un public étudiant (pas d'offre de formation supérieure sur le territoire et faible niveau de qualification supérieur au Bac).





Logements sociaux⁹ :

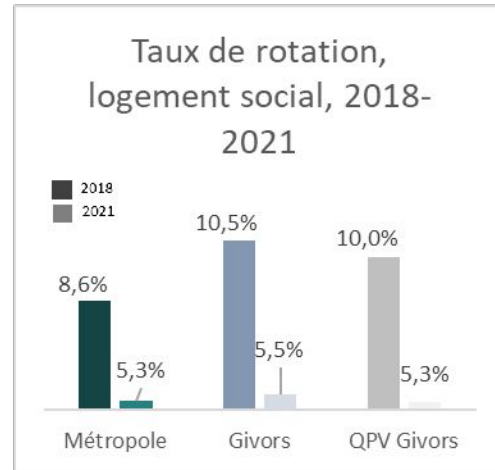
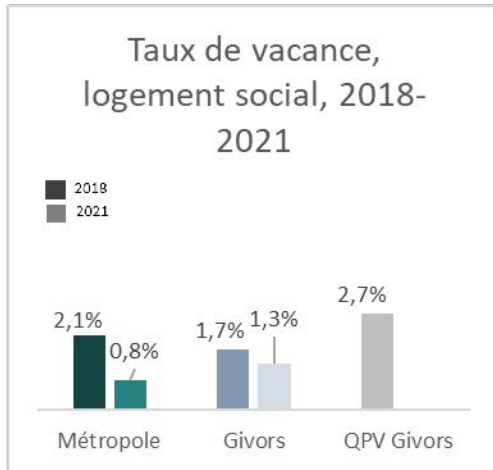
A la rencontre entre l'histoire urbaine et ce portrait social, le parc de logement social de Givors est déterminant pour la sociologie de la ville. Givors compte en 2018, 3 309 logements sociaux, dont 83% en QPV¹⁰. Le loyer moyen par m² est bas, contre 6,22€ en moyenne métropolitaine. LMH est de loin le principal bailleur de la commune avec 2 421 logements sociaux, soit 73% du parc.



⁹ Les données présentées dans cette section proviennent du RPLS 2021, les données localisées à l'adresse proviennent du RPLS 2018.

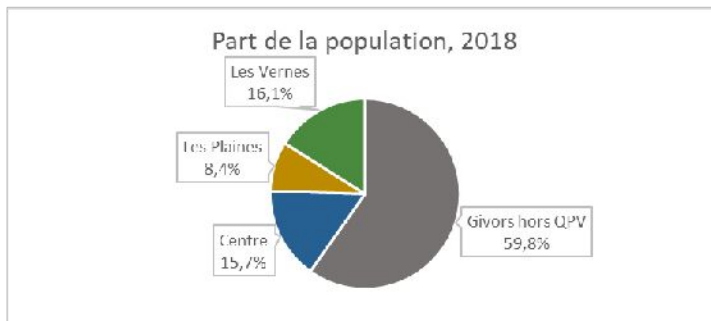
¹⁰ Géographie prioritaire 2018, l'évolution des périmètres en 2024 ajoute environ 191 logements sociaux.

À 1,7% en 2018, le taux de vacance de Givors est particulièrement bas et le taux de rotation légèrement supérieur au niveau métropolitain. L'année 2021, sur la période COVID, est particulière pour le logement social, avec un très net ralentissement des mouvements. Ces caractéristiques, faible taux de vacance et faible taux de rotation, sont généralement constatées dans la métropole lyonnaise et tendent à illustrer la tension du marché du logement locatif.



Caractéristiques des QPV Givordins :

Les caractéristiques des QPV Givordins

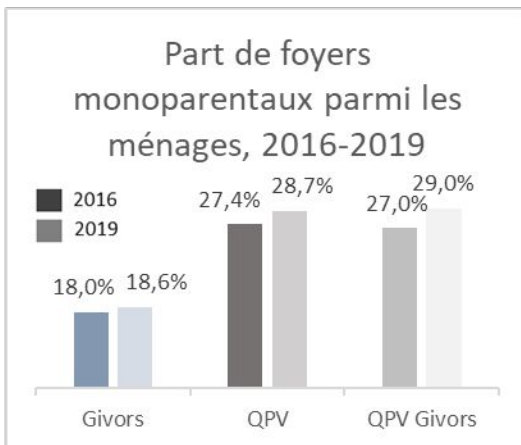
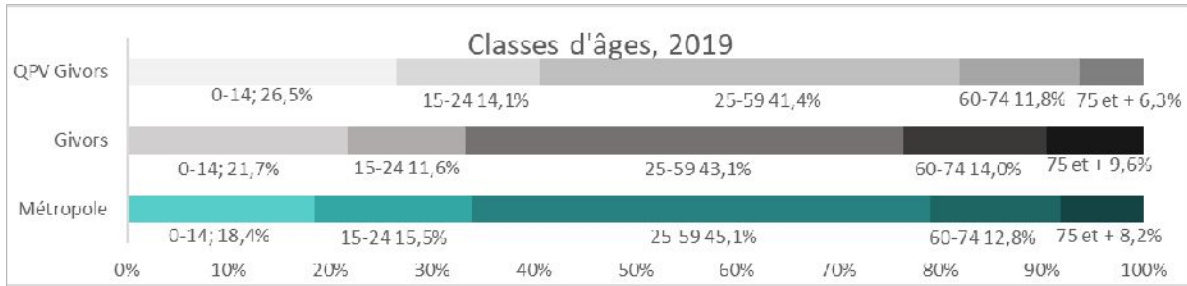


En 2018, **40% de la population communale habite en QPV¹¹, soit 8 088 habitants**. Compte tenu de ce poids dans la population municipale, la comparaison avec les moyennes givordines révèle peu de particularités marquantes mais permet de dégager quelques marqueurs.

Au sein de la commune, les QPV de Givors sont plus jeunes, accueillent plus de foyers monoparentaux, sont moins en activité, plus pauvres et ont des niveaux de formation particulièrement bas.

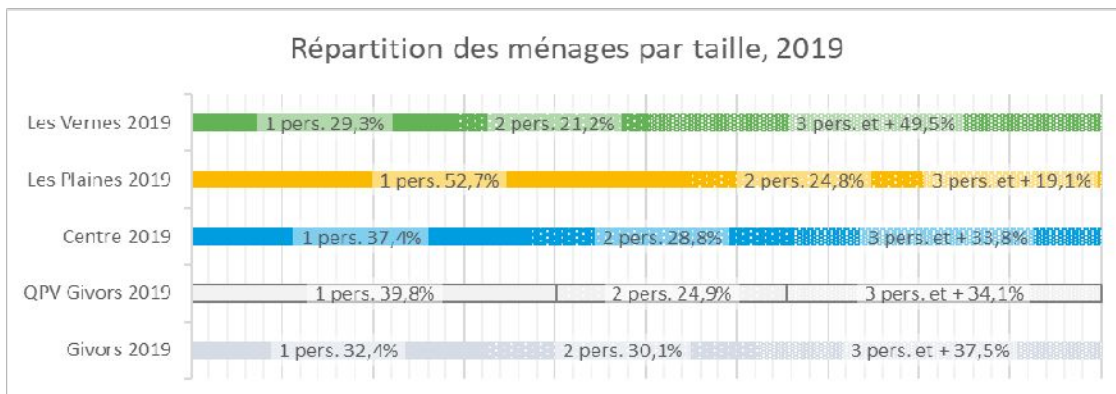
¹¹ Géographie prioritaire avant 2024. Les données correspondantes à la nouvelle géographie ne sont pas encore disponibles.

Jeunesse : à 27%, la part des 0-14 ans est supérieure de 5 pts à celle de la commune et, à 14% celle des 15-24 ans est supérieure de 3 pts. Inversement les 60 ans et plus représentent 18,1% des habitants des QPV, -6 pts par rapport à la moyenne communale.



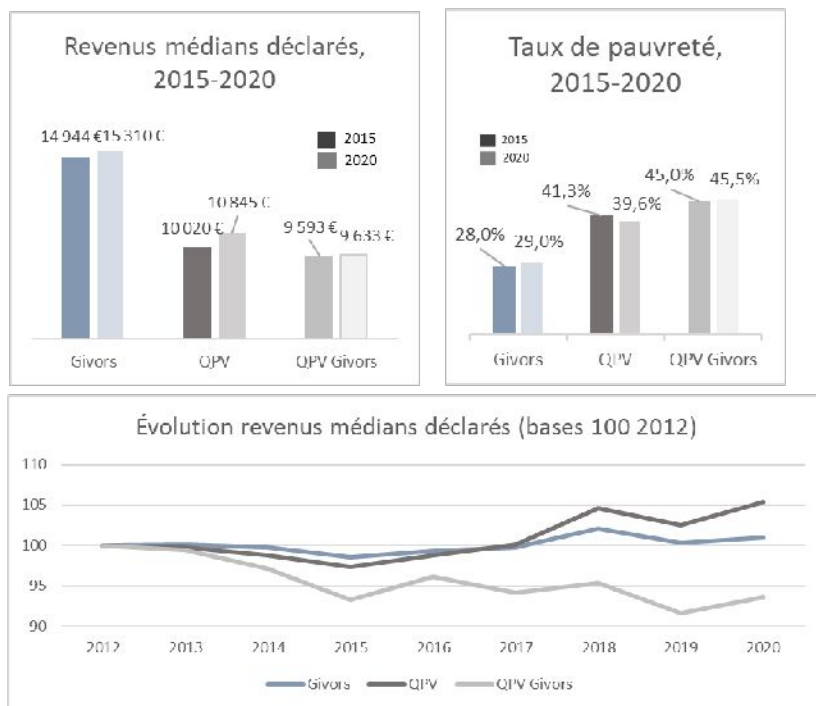
Monoparentalité : les QPV givordins accueillent beaucoup de foyers monoparentaux ; 29% des foyers en QPV à Givors sont monoparentaux. Ce taux est proche de celui de la moyenne des QPV de l'agglomération (28,7%) mais nettement supérieur, de 10 points, à la moyenne communale. Alors qu'entre 2016 et 2019, le taux est quasi stable en moyenne communale, il augmente de 2 pts dans les QPV givordins. Les QPV accueillent donc particulièrement ce public.

Taille des ménages : si Givors est en moyenne une ville très familiale, cette caractéristique ne se retrouve pas en moyenne des QPV, leurs situations étant très variées. Avec 50% de ménages de 3 personnes et plus, les Vernes sont nettement plus familiaux (+12 pts). Inversement, le centre, avec 37% de ménages d'une personne (+5 pts par rapport à Givors), et, particulièrement les Plaines avec 53% de ménages d'une personne (+20 pts) sont des quartiers accueillant des ménages de plus petites tailles. Cela est évidemment très fortement corrélé avec les typologies des parcs de logements de ces quartiers.



Pauvreté : en cohérence avec le mode de délimitation des QPV, la pauvreté est plus importante sur les QPV de la ville qu'en moyenne. Le revenu médian déclaré est de 9 633€, ce qui est

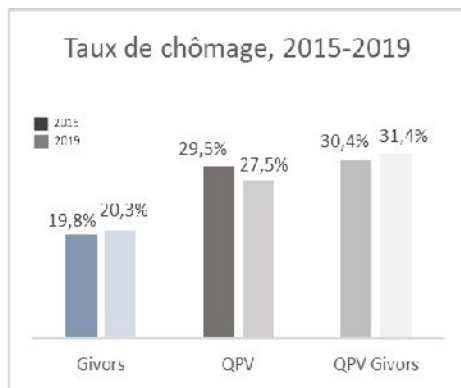
inférieur de 37% à la moyenne givordine mais même inférieur de 11% à la moyenne des QPV de l'agglomération. Entre 2015 et 2020, le revenu médian déclaré diminue de 5,7%. Cet appauvrissement, visible sur le graphique en base 100-2012, semble être une particularité puisque, dans le même temps, le revenu médian déclaré de Givors progresse de 2% et celui des QPV de l'agglomération de 8%¹². En cohérence, le taux de pauvreté au seuil des 60% est élevé, à 46% soit +17 points par rapport à Givors et même +6 points par rapport à la moyenne des QPV métropolitains.



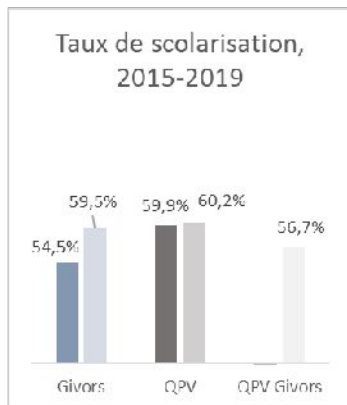
Précarité : les données permettant d'approcher la précarité confirment cette situation dégradée. Si 35% des allocataires des QPV de Givors perçoivent la PPA - seulement un point de plus que la moyenne des QPV de l'agglomération et la moyenne communale - ils sont 25% à percevoir le RSA socle, soit 2 points de plus que la moyenne des QPV de l'agglomération et 5 points de plus que la moyenne de Givors.



¹² Ces données ne sont pas calculées à l'euro constant, l'effet de l'inflation n'est donc pas pris en compte.



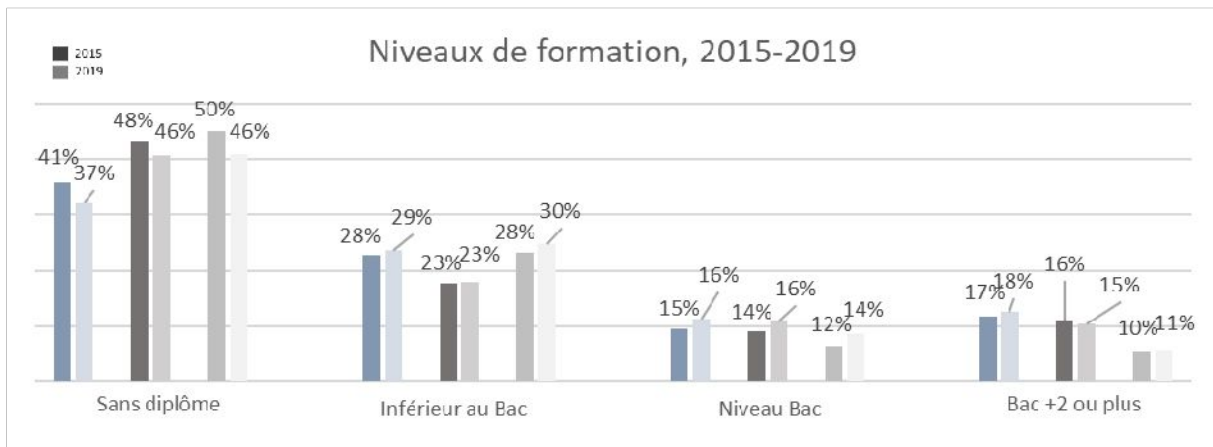
Chômage : le taux de chômage est également plus élevé dans les QPV de Givors qu'au niveau communal, à 31%, soit 11 points de plus. Les évolutions entre 2015 et 2019 paraissent peu significatives mais la tendance pour les QPV de Givors est à l'augmentation alors qu'elle est à la diminution pour l'ensemble des QPV métropolitains.



Education : La faiblesse des niveaux de formation constatée au niveau communal est accentuée en moyenne des QPV. Les QPV givordins sont toutefois proches de la moyenne des QPV de l'agglomération pour les taux de sans diplôme et de niveau Bac. On constate un décrochage sur les Bac+2 ou plus (-3 pts) et surtout les niveaux de formation inférieur au Bac (+7 pts).

Le taux de scolarisation des 15-24 ans est particulièrement bas à Givors, cette caractéristique se retrouve en moyenne des QPV : à 57% il est inférieur de 3 points à celui de la commune. Ce taux est d'autant plus inférieur à la moyenne des QPV métropolitains, de 4 points. L'évolution entre 2015 et 2019 ne peut pas être calculée sur

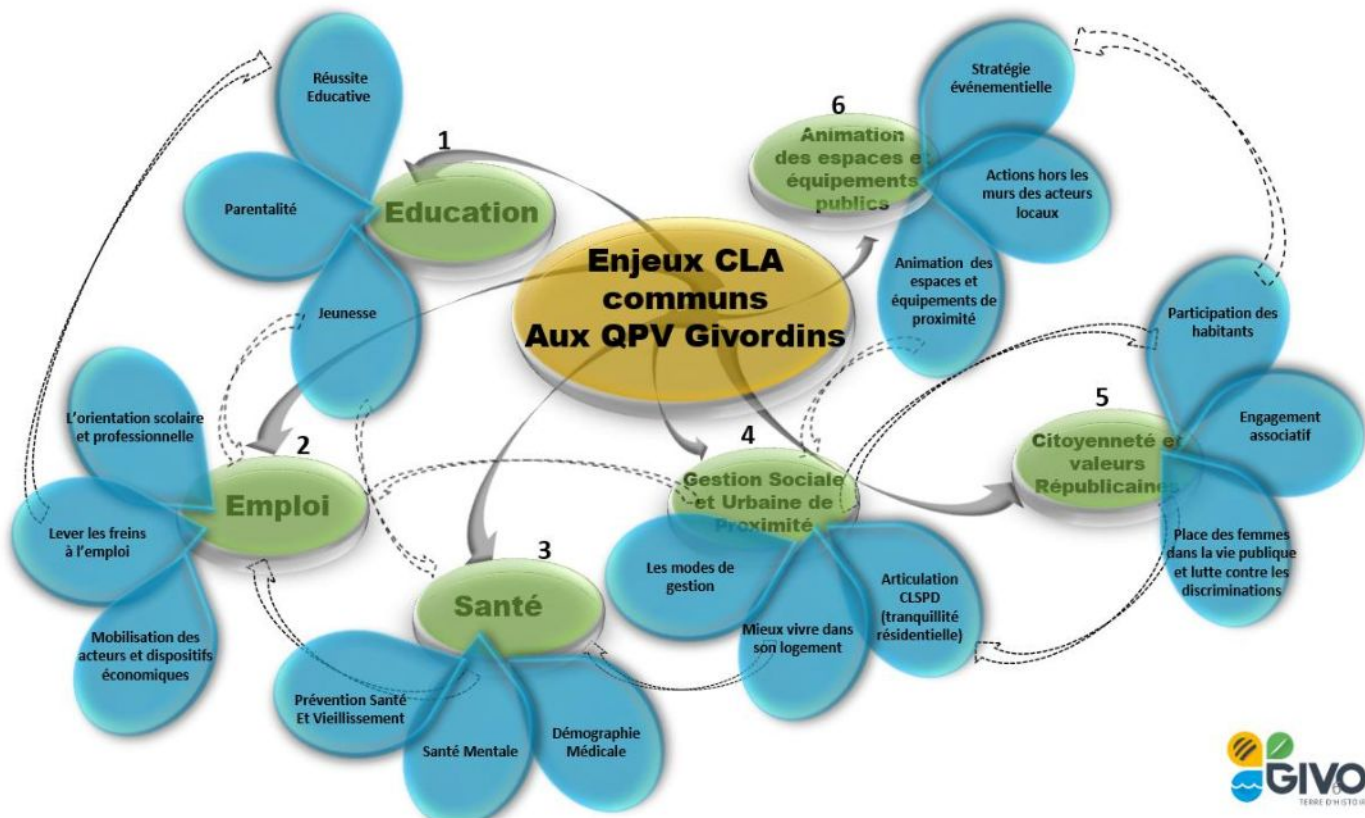
la base des données utilisées pour ce diagnostic, le chiffre pour le QPV Plaines tombant sous le seuil du secret statistique.



La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 33%, supérieur de 6 points à la moyenne des QPV de la Métropole.

2. Les enjeux communs aux QPV Givordins

Les nombreuses phases de concertation avec les habitants, complétées par des consultations partenariales et articulées en étroite collaboration avec les services de la Métropole de Lyon, ont permis de réaliser un diagnostic complet. Bien que l'approche de cette nouvelle CLA de Givors se veut territorialisée, la réalisation de la phase de diagnostic et les enjeux communs ont nécessité une lecture thématique des grands enjeux sur les QPV Givordins. On retrouve ces derniers synthétisés dans le schéma ci-dessous.



Pour mémoire le diagnostic métropolitain a identifié 6 axes d'interventions :

- ✓ Des **services publics** mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours : favorisons l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole,
- ✓ Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la **tranquillité** par la présence humaine de proximité,
- ✓ Se former, **travailler**, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser,
- ✓ Scolarité, **éducation** populaire et parentalité : bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes,
- ✓ De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un **environnement** où il fait bon vivre,
- ✓ Epanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires **d'émancipation** : se construire à tous les âges de la vie.

A Givors, le diagnostic local a permis de mettre en lumière la cohérence des enjeux communs avec le diagnostic métropolitain sur les sujets suivants :

- **L'Éducation** en intervenant sur la réussite éducative, la parentalité et la jeunesse.
- **L'Emploi** en se focalisant sur l'orientation (scolaire et professionnelle), la levée des freins à l'emploi, et la mobilisation des acteurs et dispositifs.
- L'Habitat / cadre de vie (**GSUP**) en imaginant les modes de gestion de demain sur l'espace public comme dans les espaces des bailleurs sociaux et des copropriétés, en développant les interventions qui favorisent le mieux vivre dans son logement ou encore en articulant davantage les enjeux GSUP avec ceux de la Tranquillité résidentielle.
- Enfin, **la Citoyenneté** et l'émancipation en favorisant la participation des habitants, en développant l'engagement associatif ou en travaillant l'égalité femmes / hommes.

En complément, le diagnostic mené avec les habitants et les partenaires a fait apparaître deux préoccupations majeures pour le territoire qui contrastent avec les enjeux métropolitains et qui caractérisent la spécificité du territoire givordin :

- **La Santé** en agissant sur la prévention au sens large et en y intégrant la question du vieillissement de la population, les enjeux de santé mentale notamment chez les jeunes et bien évidemment la démographie médicale devenue un enjeu majeur pour les habitants, notamment dans des environnements sociaux fragiles.
- Enfin, **l'Animation des espaces et des équipements publics** apparaît comme un enjeu majeur commun aux 3 QPV, notamment pour les habitants. Il sera ici questionné la stratégie locale en matière d'événementiel, les actions hors les murs des acteurs locaux ou encore l'animation des espaces et équipements publics.

3. Les objectifs opérationnels attendus

Les enjeux communs aux trois QPV de Givors ont permis de mettre en lumière **l'Éducation** déclinée sous différentes problématiques, et en premier lieu pour favoriser la Réussite Educative de nos jeunes. En effet, la faiblesse du niveau scolaire associée à des situations sociales parfois très complexes et dégradées nécessitent une prise en charge globale de l'enfant. Cela implique de susciter une ambition scolaire le plus tôt possible, de développer un climat scolaire apaisé et stable, de proposer des parcours éducatifs renforcés ou encore de réformer le Programme de Réussite Educative ainsi que l'offre locale en matière d'accompagnement à la scolarité. Du côté des parents, il s'agira de les accompagner et les responsabiliser sur leur rôle éducatif, de les faire participer et de les rendre acteurs de la scolarité de leur enfant ainsi qu'aux actions collectives parents/enfants. Enfin, en matière de Jeunesse, le défi reste réel. Il s'agira ici de favoriser l'émancipation de la jeunesse givordine ainsi que les expériences autour de la découverte du monde du travail.

En matière **d'Emploi**, à l'échelle des trois QPV, il s'avère impératif de mener un travail autour de l'orientation scolaire en accompagnant les jeunes Givordins dans la définition d'un projet professionnel cohérent, adapté aux compétences du jeune et en adéquation avec l'évolution du marché du travail ou aussi en valorisant les parcours de réussite. Il sera également question de lever les freins à l'emploi en augmentant le niveau de formation des habitants des QPV, en mobilisant les acteurs et dispositifs d'insertion et d'emploi ou encore en luttant contre les discriminations. Enfin, en ce qui concerne le développement économique, l'ambition sera de

développer l'entrepreneuriat et le commerce de proximité tout en anticipant au mieux les besoins de recrutement des entreprises prévoyant de s'installer sur le territoire communal.

Bien que la **Santé** ne constitue pas une compétence communale, les villes sont de plus en plus amenées à s'investir sur ce sujet au regard du manque de médecins. À Givors, selon les données 2022 de la CPAM, 1958 patients de plus de 17 ans n'avaient pas de médecin traitant. C'est près de 10% de la population communale dont la majeure partie habite les QPV. Ainsi, avec la CLA, l'objectif est de poursuivre la prévention et les actions d'éducation à la santé pour tous les publics et pour cela il convient d'améliorer les parcours de soin et l'accès aux droits de santé via le tiers-lieu de santé, de promouvoir l'activité physique et une alimentation saine pour tous, ou d'utiliser la culture comme vecteur d'éducation à la santé.

La CLA vise à répondre aux enjeux du vieillissement des habitants des QPV pour accompagner les seniors les plus isolés vers les services publics, développer les actions de prévention et de lien social en direction des seniors et adapter le parcours résidentiel pour prendre en considération le vieillissement. La CLA aspire également à renforcer la prévention et les actions de sensibilisation à la santé mentale, pour cela il conviendrait de créer un pôle ressources en santé à Givors, de renforcer l'accès aux droits en santé et d'écrire le prochain Contrat Local de Santé. Enfin, la CLA permet de rappeler l'ambition de répondre à la baisse tendancielle de la démographie médicale afin de faire implanter de nouveaux médecins, notamment dans le QPV du Centre-Ville qui dispose d'une toute nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire.

En matière de **Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP)**, l'ambition est de remettre à plat les modes de gestions des QPV. Compétence conjointe de la Métropole et de la Ville, l'enjeu principal consistera à mettre en place un mode de gestion efficient et réaliste prenant en compte les spécificités de chaque QPV. Il conviendra également d'anticiper les signalements des riverains et de réduire les délais de traitement. En complément, des mesures seront prises pour proposer des actions d'amélioration du cadre de vie et garantir des logements de qualité et confortables tout en adaptant les QPV de Givors aux enjeux climatiques. Enfin, pour favoriser la tranquillité résidentielle, il sera question de mieux articuler les interactions entre la GSUP et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).





Dans le champ de la **Citoyenneté et les valeurs de la République**, il convient de faire vivre les instances participatives existantes dans un impératif de complémentarité, former et informer les habitants mais aussi, de favoriser la participation des jeunes filles et des jeunes femmes dans les équipements et les espaces publics. L'Égalité femmes/hommes ainsi que la lutte contre les discriminations doivent répondre à l'impérieuse nécessité de l'inclusion pour toutes et tous. Cet axe de la CLA ambitionne également de développer l'offre de services en matière d'intégration et d'insertion et de favoriser l'ouverture culturelle par des projets artistiques durables et par des pratiques culturelles reconnues et valorisées. Enfin cet axe de la CLA souhaite soutenir l'engagement participatif par la création ou l'adhésion à une association existante ou nouvelle.

Enfin, le dernier axe de cette CLA dévolu à **l'Animation des Espaces et Equipements Publics** propose de définir une stratégie événementielle municipale autour de l'occupation des espaces publics, de mobiliser le tissu associatif local pour mettre en place des animations, d'inciter les acteurs locaux à développer leurs actions hors les murs en QPV et enfin d'animer, de rationaliser et de moderniser les équipements de proximité et notamment les équipements sportifs. A noter que le développement culturel contribue de façon transversale à l'ensemble de ces objectifs en favorisant l'ouverture culturelle, en développant les pratiques et en animant les espaces publics.

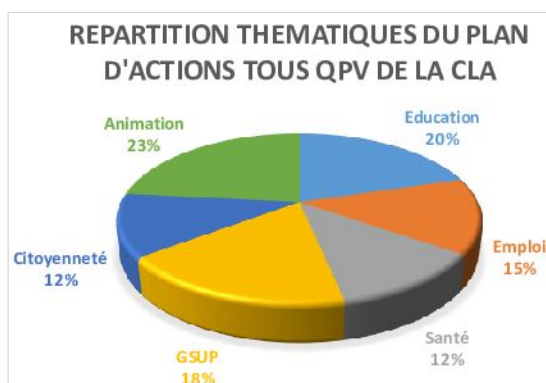
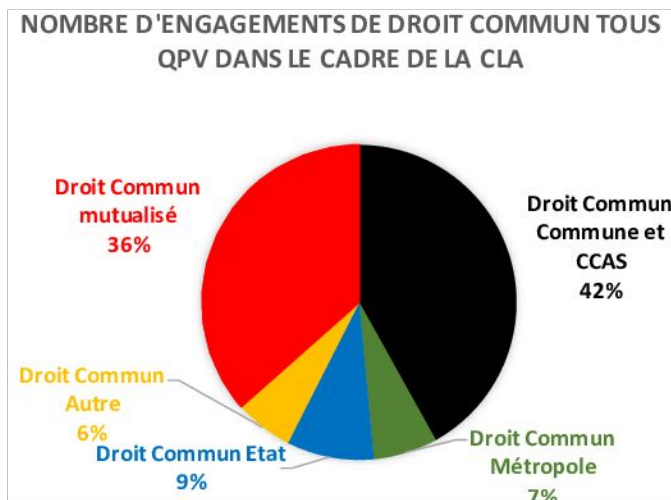


4. Le plan d'actions commun à tous les QPV

Conformément au cadre réglementaire de la politique de la ville mais aussi suite aux enseignements de l'évaluation de la précédente CLA, cette nouvelle convention 2024 - 2030, formalise la mobilisation du droit commun par institution (Etat, Métropole, Ville, CAF, Bailleurs Sociaux...) mais aussi du droit commun mutualisé en dégageant les priorités d'actions, pour lesquelles les crédits de la Politique de la Ville viennent en complément. Pour cela, la gouvernance mise en place a permis de réunir des habitants et tous les partenaires du territoire dans le cadre de différents groupes territoriaux afin de formaliser des engagements précis faisant office d'actions concrètes. Pour mémoire cette nouvelle CLA propose un plan d'actions décliné en 4 volets :

-  A l'échelle de tous les QPV
-  A l'échelle du centre-ville
-  A l'échelle des Plaines
-  A l'échelle des Vernes.

Types de Droit Commun	Nombre d'engagements
Droit Commun Commune et CCAS	70
Droit Commun Métropole	11
Droit Commun Etat	15
Droit Commun Autres	10
Droit Commun mutualisé	61
TOTAL	167



A l'échelle de tous les QPV, ce ne sont pas moins de 167 engagements pris pour les 3 QPV de la Ville jusqu'en 2030 dont 75% des engagements sont de droit commun. Soulignons l'effort important réalisé par la Ville qui demeure l'acteur institutionnel le plus engagé dans cette CLA, suivi par le droit commun mutualisé (mobilisation à minima de deux institutions dans un engagement). Les engagements de la Métropole de Lyon mentionnés ci-dessous peuvent s'appuyer sur des appels à projet ou des

instructions techniques avant de décider de leur application/implantation locale, aussi, leur citation ne vaut pas engagement à réalisation sur le territoire de Givors. Du côté de la répartition thématique de ce plan d'actions, nous observons un relatif équilibre des enjeux investis bien que l'animation des équipements et espaces publics et l'éducation constituent les sujets impliquant le plus d'engagements. Ci-dessous la liste de tous les engagements de Droit Commun et des Actions potentielles de la politique de la ville à l'échelle de tous les QPV de la commune.

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	La Réussite Educative	Favoriser un climat scolaire apaisé Ouvrir le hors quartier	Expérimentation d'un dispositif de médiation sociale dans les collèges en QPV. Le territoire de Givors souhaite être associé aux réflexions menées par la Métropole de Lyon, l'Etat et l'Education nationale sur la médiation sociale dans les collèges dans le cadre de l'expérimentation Développement de l'intervention d'équipes de prévention précoce dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges. Le territoire de Givors souhaite être associé aux réflexions menées par la Métropole de Lyon, sur le développement de ce dispositif. Maintien de la médiation dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV (Sytral Mobilités et opérateurs) Construction de parcours de réussite éducative Collège-Lycée-Enseignement supérieur, notamment par le déploiement du dispositif «Cordées de la réussite» et l'accès facilité aux Internats d'excellence Maintien de l'accès des élèves boursiers des QPV aux internats d'excellence Montée en puissance du dispositif des colos apprenantes Poursuite du travail engagé sur l'EAC en milieu scolaire proposé chaque année avec les musiciens intervenants et professeurs du Conservatoire dans le cadre des JEA- projets hors les murs	Poursuivre et étendre à l'ensemble des établissements en QPV l'accueil des nouveaux enseignants pour une meilleure connaissance du quartier, des publics, des acteurs (Cité Educative)

 Droit commun communal et CCAS	 Droit commun métropolitain	 Droit commun Etat	 Droit commun autre (CA, Sytral, Bailleurs...)	 Droit commun mutualisé
---	--	---	--	--

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	La Réussite Educative Parentalité	Favoriser la socialisation des enfants à l'école le plus tôt possible Proposer des parcours éducatifs renforcés par l'intensification des moyens pour réussir Développer une offre performante en matière d'accompagnement à la scolarité Accompagner et responsabiliser les parents dans leur rôle éducatif	Ouverture progressive de la maternelle dès 2 ans dans les quartiers prioritaires Nouveau projet de Réussite Educative sur 6 ans qui soit articulé avec la CLA Renforcement de la coordination des dispositifs existants relevant de l'EN et de la Métropole, dès le plus jeune âge et sur l'ensemble des temps (scolaire, péri et extra scolaire) (Etat, Métropole) Valorisation de l'offre de formation et les réussites des établissements scolaires en QPV (Métropole, Etat) Bonification des dotations accordées aux collèges en éducation prioritaire. Le territoire de Givors souhaite être associé aux réflexions menées par la Métropole de Lyon sur ce sujet Montée en compétence l'offre périscolaire (déclaration des temps périscolaires auprès des services de l'Etat et la CAF) en y intégrant de l'accompagnement à la scolarité et en l'articulant avec l'extra scolaire Valorisation des parcours de Réussite Impliquer les acteurs locaux dans l'organisation d'un prix d'excellence valorisé dans le cadre du pack Jeunesse Mise en place d'un accompagnement auprès des étudiants pour une demande de logements étudiants à Lyon Sollicitation des rappels à l'ordre du Maire Soutien du développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents ou dédiés au dialogue entre les parents et leurs enfants, notamment les adolescents (Ville, Métropole, Etat, CAF)	Renouveler la Cité Educative Givors-Grigny et poursuites des co financements des projets Reprise des critères d'éligibilité du PRE sur de la prévention précoce Renforcement de la gouvernance Renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires Réajustement des actions collectives Amélioration de la communication Ajustement de l'évaluation du dispositif Demande d'obtention du passage en REP + du Collège Lucie AUBRAC et en REP du collège Paul Wallon Sollicitation de la programmation sociale pour cofinancer l'action L'Art de l'engagement (Cie. Second Souffle) Mise en place d'ateliers spécifiques de soutien à la fonction parentale

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagement de Droits commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	<p>Parentalité</p> <p>Susciter la participation des parents et des familles aux actions collectives</p> <p>Jeunesse</p> <p>Favoriser l'émancipation de la jeunesse girordine</p> <p>Favoriser les expériences autour de la découverte du monde du travail</p>	<p>Accompagner et responsabiliser les parents dans leur rôle éducatif</p> <p>Susciter la participation des parents et des familles aux actions collectives</p> <p>Favoriser l'émancipation de la jeunesse girordine</p> <p>Favoriser les expériences autour de la découverte du monde du travail</p>	<p>Intégration des parents d'élèves dans le groupe «éducation» du Contrat de Ville (Ville-Etat-Métropole)</p> <p>Poursuite du soutien aux actions favorisant le lien entre les parents et l'école dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité (comme le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les espaces ressources parentalité)</p> <p>Organisation d'un événement annuel sur la parentalité en cœur de quartier, le forum des familles et le Village Petite Enfance</p> <p>Soutien des parents / aidants personnes en situation de handicap</p> <p>Mobilisation des familles sur le fonctionnement des services publics</p> <p>Poursuite de l'accompagnement particulier des jeunes publics résidant en QPV dans certains dispositifs relevant de la jeunesse et des sports (par exemple aïssance aquatique, priorisation dans le cadre des inscriptions au SNU...)</p> <p>Augmentation des effectifs jeunesse pour déployer un accueil de loisirs 11-17 ans sur les QPV des Venes et aux Plaines</p> <p>Favoriser les départs en séjour des jeunes</p> <p>Co construction d'une programmation commune pour la jeunesse pour les périodes de vacances scolaires</p> <p>Déploiement des VV sur les QPV et Mise en œuvre du FAJ</p> <p>Participation aux initiatives de valorisation des modèles de réussite Développement des chantiers internationaux (Saint Gérald), ou Educatifs comme outils d'insertion</p>	<p>Pilotée par la DAC, en partenariat avec la Cité éducative sur le thème de la parentalité, réalisation d'un projet mémoriel mené en milieu scolaire. Ce projet impliquerait les familles et la collecte des mémoires. Mise en œuvre avec les principaux partenaires du territoire, la restitution serait la création d'une exposition à la maison du fleuve (appel Micro-Folie)</p>

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	<p>La levée des freins à l'emploi</p> <p>Mobilisation des acteurs et dispositifs</p>	<p>Augmenter le niveau de formation des habitants des QPV</p> <p>Lutter contre toutes les formes de discrimination</p> <p>Mobiliser les acteurs et dispositifs d'emploi / insertion</p>	<p>Création d'un tiers lieu formation et d'insertion</p> <p>Rapprochement entre le monde de l'éducation et de l'entreprise (obligation de formation des 16/18 ans, ambition emploi, avenir pro et tous droits ouverts)</p> <p>Réfléchir et développer les outils de levée des freins et de retour à l'emploi (SIAE, clause d'insertion, parrainage...)</p> <p>Mise en place un baromètre des discriminations dans les territoires permettant de mesurer régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services</p> <p>Anticipation des emplois à venir dans le parc d'activité de Bains pour les habitants des QPV</p> <p>Développement des chantiers jeunes et autres dispositifs d'insertion tout en anticipant le suivi post chantiers (Métropole, bailleurs)</p> <p>Mobilisation des entreprises sur l'apprentissage et la diversité des métiers, notamment ceux en tensions (Métropole/ France Travail)</p> <p>Contribution à la pérennité de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et étudier la possibilité d'en essayer les méthodes (Métropole, Etat)</p> <p>Mise en place de 2 «bus pour l'emploi» circulant dans les QPV (Métropole/ Etat)</p> <p>Création de conditions d'incubation de projets économiques et d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les QPV (Métropole / bailleurs)</p> <p>Développer l'aller-vers des ateliers France Travail et Mission Locale</p>	<p>Prépa Alternance</p> <p>Coaching emploi</p> <p>Plan de lutte contre les discriminations (FACE Grand Lyon)</p> <p>TZCLD Auto école sociale</p>

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Vitalité économique Orientation scolaire et professionnelle	Développer l'entrepreneuriat et le commerce de proximité Valoriser les parcours de réussite auprès des jeunes Accompagner les jeunes givordins habitant en QPV sur une première expérience professionnelle	Utilisation des locaux commerciaux vacants pour les jeunes créateurs d'entreprise dans une logique d'incubation commerciale Organisation de rencontres entre entrepreneurs et jeunes collégiens et lycéens Accueil des stages de 3 ^{ème} notamment pour les élèves sans réseau professionnel (Ville/ Métropole/ État) Accompagnement par la DSVA des candidats issus des QPV dans le cadre de stages professionnels à caractères portif Déploiement de postes premiers emplois dans les services communaux pendant la période estivale	Accompagnement à l'entrepreneuriat via Citélab Mentorat Article 1 L'Art de l'engagement (Cie. Second Souffle) Création d'un club d'entrepreneurs Givordins avec des personnalités issues des QPV

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Le mode de gestion des QPV	Proposer un mode de gestion efficient et réaliste prenant en compte les spécificités de chaque QPV Anticiper les signalements des riverains et réduire les délais de traitement des signalements voieries Renforcer la gestion du droit commun sur les QPV	Définition d'une stratégie d'intervention par QPV et notamment redéfinition de la convention qualité propreté Création d'un poste de technicien adjoint de voirie chargé de l'identification des dysfonctionnements urbains Collaboration avec les bailleurs sur les espaces extérieurs du parc social et en étudier les modalités de financement Développement des outils pour animer et revitaliser les pieds d'immeubles (bailleurs, Métropole) Définition des stratégies partenariales et concertées avec les habitants pour lutter contre les « nuisibles » (punaises de lit, cafards, rats) (Métropole, bailleurs, commune)	Ressourcerie Diagnostics en marchant Action de sur-entretien (ATFPB) Développement des actions d'amélioration du cadre de vie dans le cadre de la GSUP et de l'abattement de la TFPB (Ville, Métropole, État, bailleurs) Mise en place une nouvelle convention GSUP-ATFPB 2025-2030 (Ville, Métropole, État, bailleurs)

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Mieux vivre dans son logement	Mettre en place des mesures d'amélioration de l'habitat Garantir des logements de qualité et confortables	Mise en place d'une OPAH RU et réhabilitation du parc social en Centre-Ville et réhabilitation d'une résidence aux Plaines Poursuite du déploiement des dispositifs de la lutte contre l'habitat indigne dans les QPV (Métropole, État et communes) Soutien à la rénovation des logements en QPV par la mobilisation des aides de la Métropole et de l'ANAH (Métropole, État) Mobilisation des aides à la végétalisation dans les projets de résidentialisation (Métropole, bailleurs) Mise en lien des acteurs sociaux et hygiène et salubrité (CCAS, PM, etc) dans le traitement des signalements de dysfonctionnements Multiplication des expérimentations de lutte contre les nuisibles (punaises de lit, cafard, rats...) en réfléchissant à un soutien spécifique aux publics précaires confrontés au sujet (Métropole, État, bailleurs, commune)	Accompagnement à l'auto réhabilitation des logements par les Compagnons bâtisseurs Réalisation de fresques urbaines

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Mieux vivre dans son logement	Adapter les quartiers aux changements climatiques	<p>Renforcement de l'information incitative, auprès des habitants des QPV pour réduire la production des déchets (Métropole, bailleurs)</p> <p>Expérimentation d'un éco-centre de tri et de valorisation des déchets sur un QPV de la Métropole en veillant à une complémentarité des dispositifs de collecte déjà existants (Métropole)</p> <p>Poursuite du partenariat dans le cadre de la convention « déchets » visant à traiter conjointement des sujets nécessitant une coordination : collecte, propreté, encombrants (Métropole, bailleurs)</p> <p>Cofinancement des projets de transformation écologique des QPV (Banque des Territoires)</p> <p>Prise en compte de la charte des espaces publics pour des aménagements durables des sites NPNRU et hors NPNRU (Métropole, Etat, bailleurs)</p>	

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Favoriser la tranquillité résidentielle	Mieux articuler les interactions entre le CLSPD et la GSUP	<p>Développement de la prévention situationnelle dans tous les travaux et aménagements (Ville, Etat, Métropole et Bailleurs)</p> <p>Passages journaliers (2 à 4) de la PM dans les QPV et du médiateur</p> <p>Renforcement de la vidéo protection</p> <p>Augmentation de la présence des forces de l'ordre sur la voie publique dans la sécurité du quotidien (doublement d'ici 2030) dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur</p> <p>Rapprochement police / population par la création de postes de délégués à la cohésion police / population et en développant la réserve opérationnelle de la Police Nationale et de la Gendarmerie</p> <p>Accompagnement à la professionnalisation des adultes-relais</p>	Coordination des présences humaines dans les quartiers au sein du CLSPD

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Animation des espaces et équipements publics	<p>Définir une stratégie événementielle municipale au tours de l'occupation des espaces publics</p> <p>Mobiliser le tissu associatif local pour mettre en place des animations sur l'espace public</p>	<p>Tous QPV : Festival des hommes forts, Organisation d'un micro festival piloté par la DAC, Semaine de la parentalité, animation Mais on Sport Santé, marchés forains</p> <p>CV : JO, Festival de la culture turque, Foire, feu d'artifice, Chantier International, JEP, LSC, Givros en lumières, Micro-Folie, Green Day</p> <p>Plaines : Journée de la Femme, Aqua-parc, Village olympique, Cap Forme Senior</p> <p>Vernes : La semaine olympique, Forum des associations, Concerts d'été, Soirée Trophée des Sports</p> <p>Sollicitation des associations sportives et culturelles pour proposer une animation sur l'espace public par un en contre partie de leur subvention municipale</p>	<p>Caravane des animations, cinés plein air</p> <p>Battle de Danse</p> <p>La Madeleine des Vernes</p> <p>Dans le cadre des résidences EAC, la DAC propose de poursuivre le travail engagé avec la Madeleine des Vernes en accompagnant les habitants dans une démarche de création artistique, afin de favoriser la pratique culturelle (fédérer un groupe autour d'un projet et valoriser les connaissances des habitants, leurs identités culturelles par exemple)</p>

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	Santé	<p>Renforcer la prévention et les actions de sensibilisation à la santé mentale</p> <p>Créer un pôle ressources en santé</p> <p>Renforcer l'accès aux droits en santé</p> <p>Ecriture collective du second CLS</p>	<p>Soutien du fonctionnement des points d'écoute adultes (ARS, Métropole, ARHM) et son renforcement avec des permanences de proximité dans les QPV et une présence plus pérenne pour permettre le développement du partenariat (partenaires identiques + CCAS)</p> <p>Soutien du Point Accueil Ecoute Jeunes porté par Addictions France (CAF, Métropole de Lyon et CCAS) et renforcer sa présence de proximité</p> <p>Développer des actions de déstigmatisation de la santé mentale et renforcer les actions de prévention en santé mentale plus particulièrement à travers les SISM et en s'appuyant sur le CLSM (ARHM, ARS, CCAS)</p> <p>Soutien du tiers-lieu comme pôle ressources en santé</p> <p>Développement des ambassadeurs santé, et santé mentale en s'appuyant sur les habitants ressources</p> <p>Formation des professionnels en contact avec les publics à l'éducation à la santé</p> <p>Création des délégués santé dans les établissements scolaires sur le modèle des délégués développement durable. (ARS, Etat, cités éducatives, CCAS)</p> <p>Mise en place de permanences et des aller-vers sur l'accès aux droits de santé (et en partenariat avec d'autres structures de l'accès aux droits en général) et particulièrement : - L'aide à la composition des dossiers pour l'accès aux droits de santé (PUMA, CSS, AME, complémentaire santé, aides financières santé...) pour des personnes sans suivi social. - L'accompagnement des usagers dans les démarches d'accès aux soins (recherche de professionnels de santé, prise de rendez-vous, accompagnement physique, orientation...). CCAS, ARS, CPAM, Etat</p> <p>Bilans, diagnostics et prochains objectifs co-construits avec les partenaires du CLS et les habitants (ARS, Métropole de Lyon, CCAS, Etat)</p>	<p>« on a tous une santé mentale ! Préervons-la »</p> <p>Jouons pour une meilleure santé (à partir du pôle de ressources, proposer des jeux interactifs d'éducation à la santé) dans les QPV, les équipements sociaux, culturels, sportifs et éducatifs de proximité</p> <p>Médiation santé dans les quartiers (voir prog CLA 2024)</p> <p>Etudes, ingénierie de projet</p>

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
TOUS QPV	<p>Vieillessement</p> <p>Précarité Alimentaire</p>	<p>Accompagner les seniors les plus isolés vers les services publics</p> <p>Développer les actions de prévention et de lien social en direction des seniors</p> <p>Adapter le parcours résidentiel au vieillissement</p> <p>Favoriser l'accès à l'alimentation équilibrée pour les plus précaires</p>	<p>Organisation de visites de convivialité en dans le cadre du portage de repas et du portage de livre par la Médiathèque</p> <p>Accès aux droits des seniors: projet de guide senior et renforcement des liens entre services social et senior du CCAS</p> <p>Mise en place d'un service de ramassage d'encombrants spécifique senior sur RDV et selon certains critères</p> <p>Programmation trimestrielle par le CCAS: développement des partenariats avec les services de la ville (sport, Médiathèque, Micro-Folle, Archives, Théâtre...) et actions de prévention de la perte d'autonomie (Carsat, ...), ateliers numériques pour les seniors (Pas serelle)...</p> <p>Accompagnement du bien vieillir dans les quartiers : recenser et développer les logements sociaux adaptés au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite présentes dans les QPV (bailleurs, Métropole)</p> <p>Augmentation du budget des aides facultatives du CCAS sur le volet alimentaire</p> <p>Expérimentation en 2024 avec la Mission Locale : accès des bénéficiaires du FAJ au restaurant senior du CCAS (CCAS et Mission Locale)</p> <p>Maintien de la tarification portage + restaurant en 2024, malgré le contexte inflationniste pour que tous les seniors puissent y accéder</p>	

5. Les points de vigilance

En complément des engagements de Droit Commun, la programmation sociale du Contrat de Ville permet chaque année de financer une trentaine d'actions au titre de la Politique de la Ville. Ce programme intégrera dans le cadre de cette nouvelle CLA des actions concernant tous les QPV et des actions spécifiques à chaque QPV. Les actions concernant tous les QPV de la programmation sociale représentent près de la moitié de la programmation.

Par conséquent, les actions propres à chaque QPV ne représentent qu'une petite quinzaine d'actions soit une moyenne de 5 actions par QPV, ce qui constitue une faible marge de manœuvre. De plus, le nombre d'habitants vivant dans la nouvelle géographie prioritaire de Givors a augmenté d'environ 500 personnes (le nombre d'habitants exact vivant dans la nouvelle géographie prioritaire n'étant pas communiqué par les services de l'Etat, ce chiffre reste une estimation).

Concernant les actions de Droit Commun, il conviendra d'être attentif à leur mise en œuvre dans un contexte de réorganisation de la Direction de la Politique de la Ville qui intégrera au sein de son équipe prochainement deux agents de développement locaux, amenés à suivre de près ces actions. Aussi, la territorialisation de cette CLA impliquera d'adapter la gouvernance en disposant des Groupes Territoriaux par QPV, comme ce qui fut proposé pour l'écriture de cette convention. La Ville, la Métropole de Lyon et les services de la Préfecture assureront le rôle de chefs de file pour permettre à l'ensemble des partenaires de tenir leurs engagements pris dans le cadre de cette convention locale d'application.



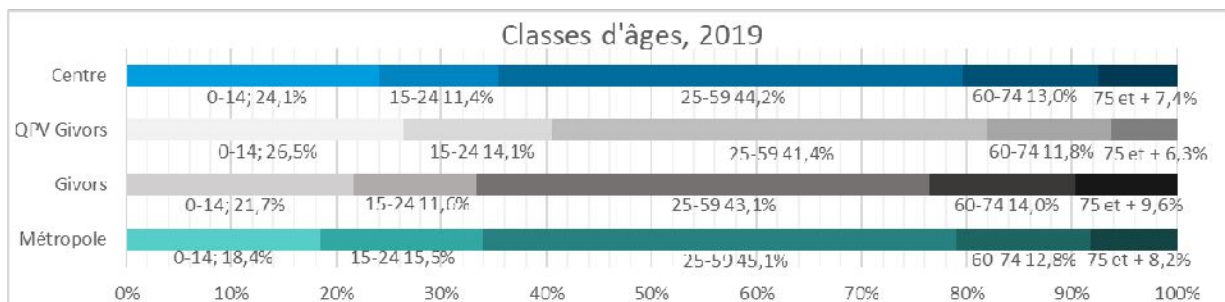
III. QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES HABITANTS DU CENTRE-VILLE

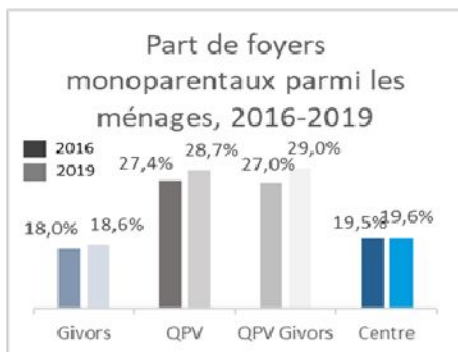
1. Les caractéristiques du QPV

Le QPV centre-ville accueille 3 150 habitants dans deux quartiers vécus (le centre ancien et le quartier de Thorez). L'habitat est principalement privé même si le périmètre intègre un peu plus de 720 logements sociaux :

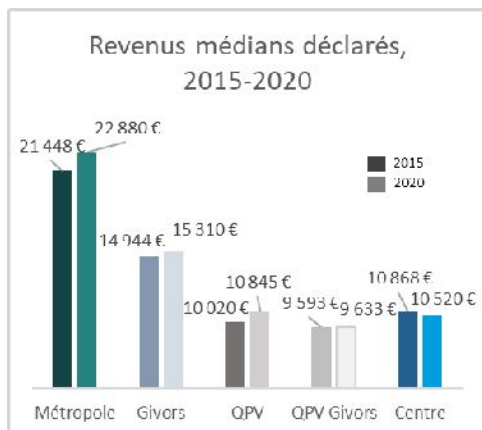
- Le centre-ville est constitué d'un tissu d'habitat ancien de type faubourgeois avec quelques unités modernes ou contemporaines issues d'opérations d'amélioration de l'habitat (les Etoiles par exemple). Le parc ancien est pour partie de mauvaise qualité et connaît des problématiques de logements indécents ou indignes. L'attractivité de la polarité commerciale historique, située Rue Salengro, souffre de la vacance d'une partie des rez-de-chaussée et de la rupture des linéaires commerciaux. Le centre-ville est intégré au Dispositif Métropolitain de Lutte contre l'Habitat Indigne (DMLHI) et la mission territoriale Givors, pilotée par la Métropole et la Ville, porte une dynamique visant son redéveloppement via notamment l'animation (management de centre-ville porté par la ville avec le soutien de la Métropole en phase d'expérimentation), l'amélioration de l'habitat (étude en vue de solliciter une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain, OPAH-RU) et des opérations à l'ilot (projet Oussekinne par exemple).
- La presqu'île -Thorez est un espace ceinturé par le Gier au sud, le Rhône à l'est, l'autoroute A47 au nord et scindé par des corridors ferroviaires. En partie construit selon un plan de composition lors de la reconstruction d'après-guerre, le quartier est composé de sous-ensembles de copropriétés (hors QPV, en front de rue dans une typologie urbaine) et de logements sociaux (en QPV, dans des typologies de résidentiel collectif, dans des barres en retraits variables de l'avenue Leclerc et dans des tours en cœur d'ilot en bordure de l'autoroute).

La répartition en classe d'âges du QPV Centre-ville est assez proche des moyennes communales. Le quartier se distingue uniquement par une part de 0-14 légèrement supérieure (24% contre 22%) et une part de 60 ans et plus inférieure (20% contre 24%). Entre 2015 et 2019 peu d'évolutions sont notables si ce n'est l'augmentation des 0-14 ans (+4 pts) et des 15-24 ans (+2 pts) qui pourraient indiquer un caractère un peu plus familial. Le QPV du Centre-ville semble toutefois rester un quartier moins familial que la commune de Givors : les ménages d'une personne sont surreprésentés de 5 pts et ceux de 3 personnes et plus sous-représentés de 4 pts.





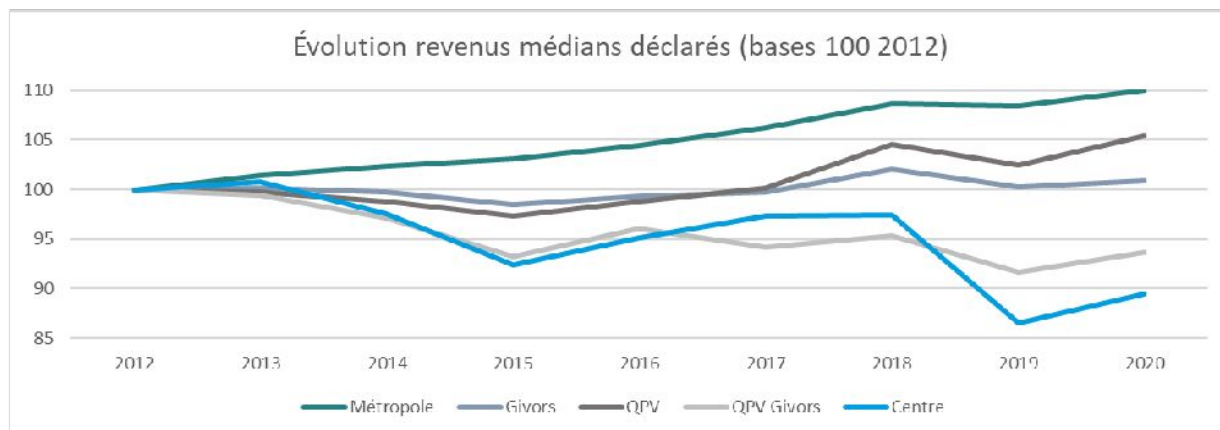
De façon cohérente avec une composition de ménages moins familiale, le QPV du Centre comporte le moins de foyers monoparentaux des QPV de la commune, en proportion : 20% des familles du QPV sont monoparentales contre 19% en moyenne communale et même 29% en moyenne des QPV de la commune ou de la Métropole.



Le QPV du Centre-ville se distingue surtout par une dynamique économique défavorable et son appauvrissement est frappant. En 2020, le revenu médian déclaré du Centre est de 10 520€. Cela représente :

- 31% de moins que pour Givors dans son ensemble,
- 54% de moins que pour la Métropole de Lyon dans son ensemble,
- et même 3% de moins que la moyenne des QPV de l'agglomération.

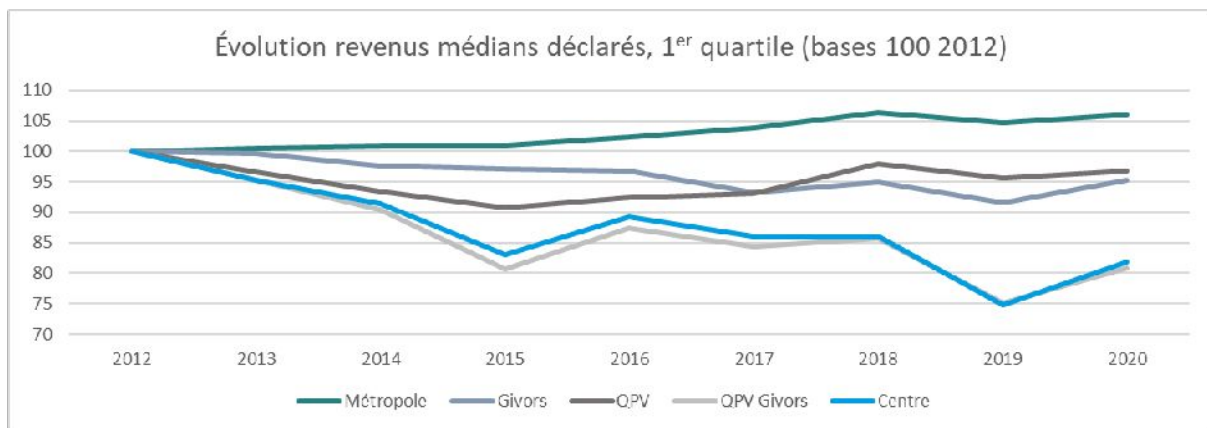
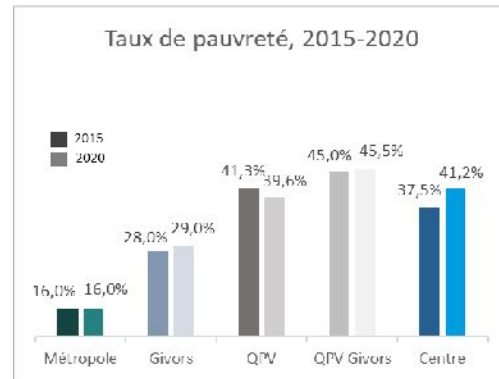
Le Centre reste le QPV de la commune dont le revenu médian déclaré est le plus élevé mais il est le 16^{ème} plus pauvre des 37 QPV de la Métropole¹³. Entre 2012 et 2020, le revenu médian déclaré a connu une chute de 11%. Alors que le Centre était l'un des QPV les plus « riches » de la Métropole en 2012, il connaît un décrochage progressif jusqu'en 2018 puis très prononcé entre 2018 et 2019.



¹³ Géographie prioritaire avant 2024, les données statistiques n'étant pas encore disponibles sur les nouveaux périmètres.

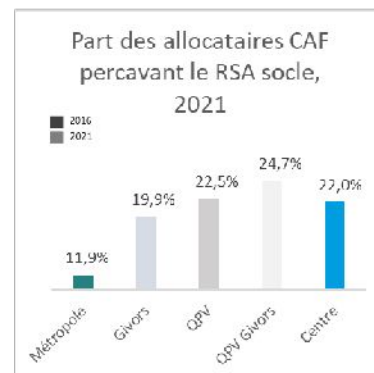
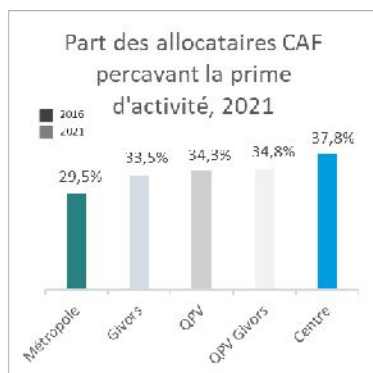


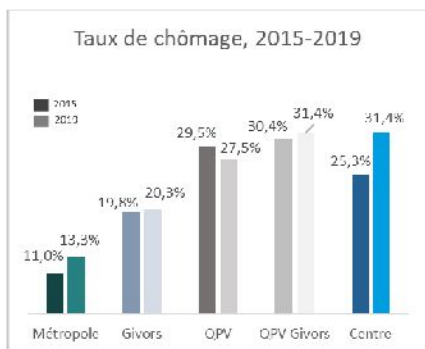
Depuis 2012, le taux de pauvreté au seuil des 60% a augmenté passant de 34% à 41% en 2020. Cette évolution est homogène avec celle de la ville de Givors dans son ensemble mais se distingue par rapport à l'évolution des QPV métropolitains (+3%). Le taux de pauvreté est passé du 28^{ème} plus élevé des QPV de l'agglomération au 9^{ème}.



De même, le 1^{er} quartile des revenus déclarés (les 25% plus pauvres) a baissé de 18%, passant de 6 574€ en 2012 à 5 380€ en 2020.

A 38%, la part des allocataires de la CAF percevant la prime d'activité est la plus élevée des QPV de Givors et est supérieure à la moyenne des QPV de l'agglomération. Inversement, la part des allocataires percevant le RSA socle est de 22%, la plus faible des QPV de la commune, légèrement inférieure à la moyenne des QPV de l'agglomération.

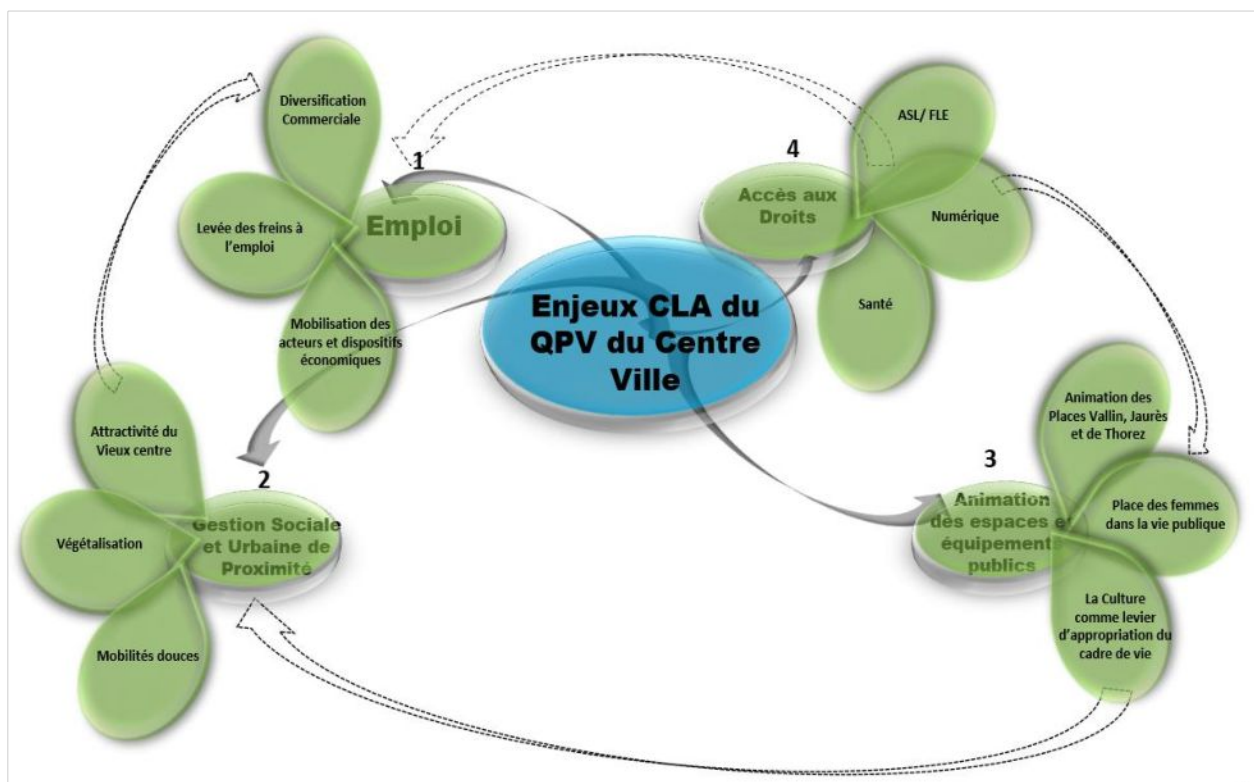




Dans un contexte de diminution ou de ralentissement de l'augmentation du chômage, **le taux de chômage du QPV Centre-Ville augmente de 24% entre 2015 et 2019 pour atteindre 31%** (contre une stabilité au niveau communale et une baisse de 7% au niveau des QPV de la Métropole). Ce taux est supérieur à la moyenne des QPV de l'agglomération de 4 points.

Tous ces éléments signalent le décrochage du QPV Centre-Ville. S'il reste dans une position intermédiaire de pauvreté par rapport aux autres QPV de l'agglomération, il connaît une détérioration significative qui semble portée, au moins en partie, par l'arrivée ou la détérioration de la situation des ménages les plus pauvres et l'augmentation du chômage. L'importance de la part des allocataires percevant la prime d'activité peut signaler un meilleur accès aux droits que sur les territoires de comparaison où, plus vraisemblablement, une précarisation de sa population peut-être moins touchée par l'inactivité pure (la prime d'activité étant un complément de revenu pour les bas salaires).

2. Les enjeux sur le quartier du Centre-Ville



Le Diagnostic de la CLA du Centre-Ville a mis en avant quatre enjeux pour le développement du quartier. Tout d'abord, **l'Emploi** avec l'enjeu majeur de la diversification commerciale. En effet, au-delà des locaux commerciaux vacants de l'hyper centre, Givors figure en 4ème position des 30 villes de France où la restauration fast-food est la plus implantée. Dans ce contexte l'installation de nouveaux commerçants ou artisans apparait comme un enjeu majeur, tout comme la levée des freins à l'emploi ou la mobilisation des acteurs et dispositifs.

Le **Cadre de Vie** (GSUP) apparait également comme un enjeu important du centre-ville afin de rendre le centre ancien plus attractif (pour le commerce, le tourisme...) Cela implique d'agir sur l'insalubrité de certains logements, sur la gestion des déchets, sur la valorisation du patrimoine du quartier (château St Gérald, Eglise Saint Nicolas, Etoiles de Renaudie), de développer la végétalisation du quartier et de l'adapter au réchauffement climatique (ilot Oussekiné...) ainsi qu'au développement des mobilités douces (pistes cyclables entre la RD et la Gare...).

L'Animation des Espaces et Equipements Publics a également été identifiée par les habitants et les partenaires comme une des priorités du centre-ville. Cette orientation implique de clarifier la fréquence et les modalités d'animation des places Camille VALLIN et Jean JAURES mais aussi des parcs de la MDFR et Normandie Niémen. La place des femmes sur ces espaces publics est un enjeu fort et plus largement l'utilisation de la culture comme levier d'appropriation de son environnement, le centre-ville étant un QPV disposant de nombreuses ressources culturelles (Conservatoire, Médiathèque, Théâtre, MDFR, Espace d'Exposition, Musée Micro-folie...).

Enfin, **l'Accès aux Droits** est apparu comme le quatrième et dernier enjeu du quartier, que ce soit sur l'apprentissage du Français pour les populations d'origine étrangère qui arrivent à Givors et qui cherchent à se loger proche du centre-ville, la lutte contre la fracture numérique ou encore la santé.

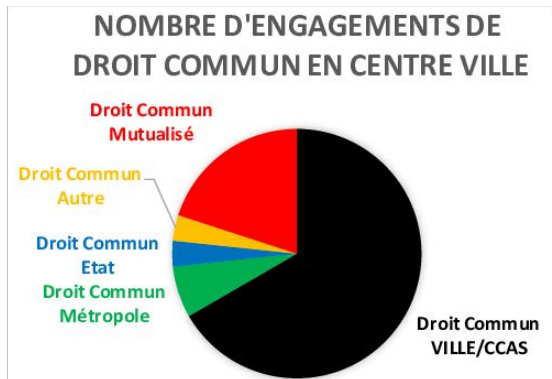
3. Les objectifs opérationnels attendus en Centre-Ville

Sur le champ de l'Emploi et du développement économique, la priorité sera mise sur la diversification commerciale afin **d'installer de nouveaux commerces de proximité** rue Salengro. Concernant la levée des freins à l'emploi et notamment chez les femmes, il sera proposé des modes de gardes adaptés par **l'augmentation du nombre de berceaux**.

En matière de GSUP / Cadre de Vie, il conviendra de **re qualifier le cadre de vie** par le développement de la végétalisation du vieux centre et de lutter contre les ilots de chaleur urbain. Il conviendra également de **développer les mobilités douces** alternatives à l'usage individuel de la voiture (avec notamment le déploiement des pistes cyclables sur la liaison RD/Gare) et plus largement de développer la pratique du vélo dans le cadre du Sport / Santé.

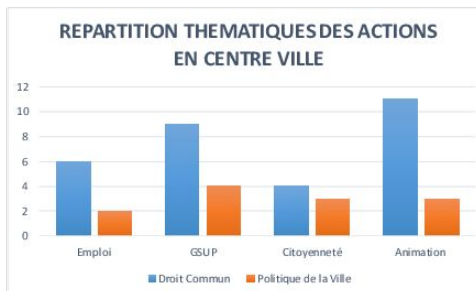
L'accès aux droits est un enjeu important du centre-ville à décliner sous deux axes : le premier étant de **maintenir une offre d'apprentissage du Français pour les populations étrangères** (ASL et FLE notamment) mais aussi de **lutter contre la fracture numérique**. Ce QPV a l'opportunité d'accueillir les sièges administratifs des centres sociaux et du CFI, deux des principaux opérateurs de l'accès aux droits à Givors, ce qui constitue un avantage pour le plan d'actions locales. Enfin, en matière d'Animation des Espaces et Equipements Publics, l'accent sera porté sur l'appropriation des places publiques du QPV. Ainsi il sera recherché **d'animer régulièrement les places Camille VALLIN et Jean JAURES** ainsi que les parcs de la MDFR / Normandie et **d'utiliser la Culture comme levier d'appropriation de son environnement**.

4. Le plan d'actions du QPV Centre-Ville



A l'échelle du QPV du Centre-Ville, ce sont 42 engagements pris pour le quartier jusqu'en 2030 dont plus de 70% d'engagements de Droit Commun (30 sur 42). Soulignons l'effort important réalisé par la Ville qui demeure l'acteur institutionnel le plus engagé dans cette CLA, suivi par le droit commun mutualisé (mobilisation à minimum deux institutions dans un engagement). Du côté de la

répartition thématique de ce plan d'actions, nous observons un enjeu fort sur la question des espaces publics et de leur animation (places Vallin et Jaurès) mais aussi sur l'environnement (végétalisation du vieux centre, déploiement des pistes cyclables, lutte contre l'habitat indigne...). A noter que l'emploi par le prisme de la diversification commerciale demeure un sujet particulièrement prégnant sur le quartier. Ci-dessous la liste de tous les engagements de Droit Commun et des actions potentielles de la Politique de la Ville à l'échelle du QPV du Centre-Ville.



QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Centre-Ville	Diversification commerciale, attractivité du vieux centre Levée des freins à l'emploi	Installer de nouveaux commerces de proximité rue Salengro Proposer des modes de gardes adaptés par l'augmentation du nombre de berceaux	Valorisation des nouveaux commerçants en communiquant dans le Givordin <i>Utilisation des locaux vacants pour diversifier l'offre commerciale en hyper centre</i> Animation de l'espace public par la Ville <i>Portage par la Ville du poste de manager de centre ville pour dynamiser les activités commerciales avec le soutien de la Métropole dans sa phase d'expérimentation</i> Création d'une nouvelle crèche de 48 berceaux (gestion sous DSP) Accompagnement du développement de places en crèche pour les personnes en parcours d'emploi (crèches AVIP et AVIS)	GSUP Animation du Centre Ville par l'association des commerçants



QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Centre-Ville	Végétalisation du vieux centre Animation aux tours Thorez Mobilité Vélo	Requalifier le cadre de vie Lutter contre les îlots de chaleur urbain Animer régulièrement le quartier Favoriser les mobilités douces, alternatives à l'usage individuel de la voiture Développer la pratique du vélo dans le cadre du Sport / Santé	Opération Oussekiné (place jardin végétalisés) Intégration de végétalisation dans les projets d'aménagement urbain Soutien de l'association « O tours de nous » et « Les amis des arts » dans leurs initiatives d'animation de vie de quartier + Fratemibus Aménagement de pistes cyclables entre la RD et la Gare Développement du stationnement vélos sécurisés Poursuite de l'action Savoir Rouler Création d'une maison du vélo Déploiement du Dispositif de Mobilité Inclusive Prioriser les QPV dans le déploiement des dispositifs « avoir rouler à vélo »	Accompagnement des initiatives associatives et privées (Incroyables comestibles, Eisenia...) Intervention de sports dans la Ville à Thorez Implantation de l'association Janus (Givors à Vélo) Mobilité inclusive et durable

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Centre-Ville	Intégration	Maintenir une offre d'apprentissage du Français pour les populations étrangères Favoriser l'accès aux droits Lutter contre la fracture numérique	Accueil à la Médiathèque de groupes ASL/FLE Mieux faire connaître, étoffer et pérenniser l'offre France Services Mobilisation de l'association Passerelle autour d'ateliers numériques en direction des publics les plus en marges Poursuite du dispositif Intervention Sociale au Commissariat de Givors	Sanctuarisation de l'offre ASL et FLE sur le territoire via le CFI et le Centre social Intervention de l'association Passerelle à Thorez Mise en place des ateliers de WEFUND

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Centre-Ville	Appropriation des espaces et équipements publics	Animer régulièrement la place Camille Vallin et les parcs de la MDRF / Normandie Utiliser la Culture comme levier d'appropriation de son environnement	Pilotage par la Ville de grands événements : JO, Festival de la Turquie, Foire, JBP, Givors en lumières, Marchés forains Adaptation des espaces publics aux usages Investissement du tiers-lieu santé par la DAC Déploiement de la Micro-Folie Association des jeunes du QPV au projet de chantier international St Géraud Concertation des habitants à la programmation de la MDRF	Réalisation d'une fresque Street Art Green Day et son évolution Les Incroyables comestibles (toutes actions) Travail avec les occupants de la cité des Etoiles afin de créer un événement chaque année qui valorise ce site exceptionnel

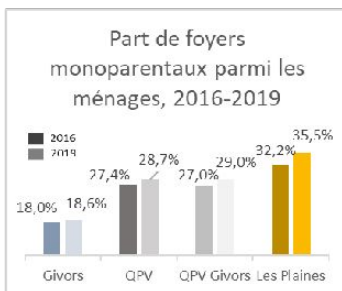
5. Les points de vigilance

Sur les 42 engagements pris pour le centre-ville, le suivi des 30 engagements relatifs au Droit Commun doit se réaliser conformément à la grille des compétences placée en annexe de cette présente convention. A ce titre, un travail de fond reste à accomplir durant la période de mise en œuvre de la CLA pour obtenir la mobilisation et le soutien de tous les acteurs, notamment en matière de développement économique sur ce quartier. Pour les autres sujets, il conviendra de s'appuyer sur les nombreux acteurs givordins dont le siège est implanté en centre-ville (Centres sociaux, CEFI, DAC, Maison de Justice...) et d'articuler le plan d'actions avec les axes d'intervention de la Mission Territoriale de Givors.

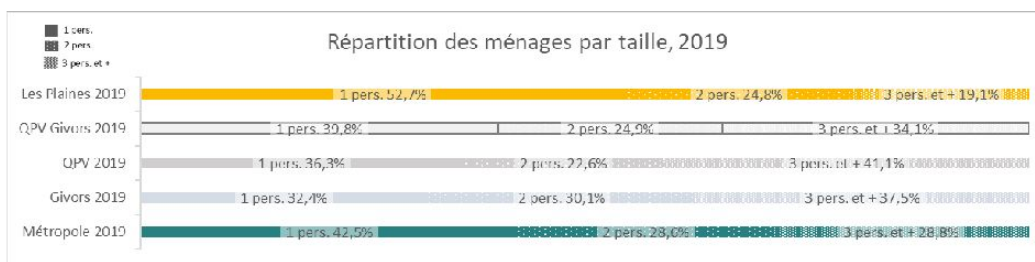
IV. QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES HABITANTS DES PLAINES

1. Les caractéristiques du QPV des Plaines

Les Plaines accueillent 1 700 habitants dans des îlots de tours et de barres, principalement d'habitat social (860 logements sociaux). La répartition par classes d'âges du QPV des Plaines est très proche de la moyenne communale. La seule particularité est la plus faible part de 0-14 ans : ils sont 19% aux Plaines contre 22% en moyenne givordine. On remarque également un **rajeunissement du quartier** : les 75 ans et plus représentaient 14% des habitants en 2015 et seulement 8% en 2019.

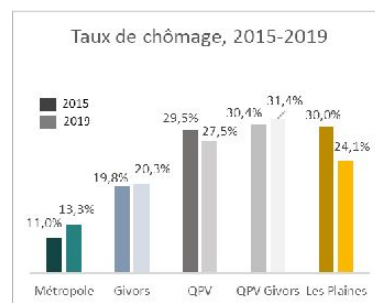
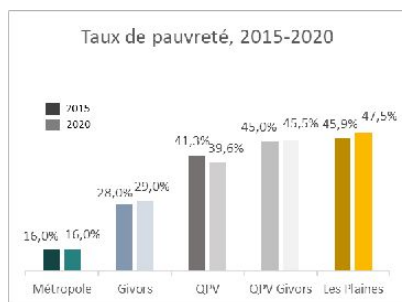
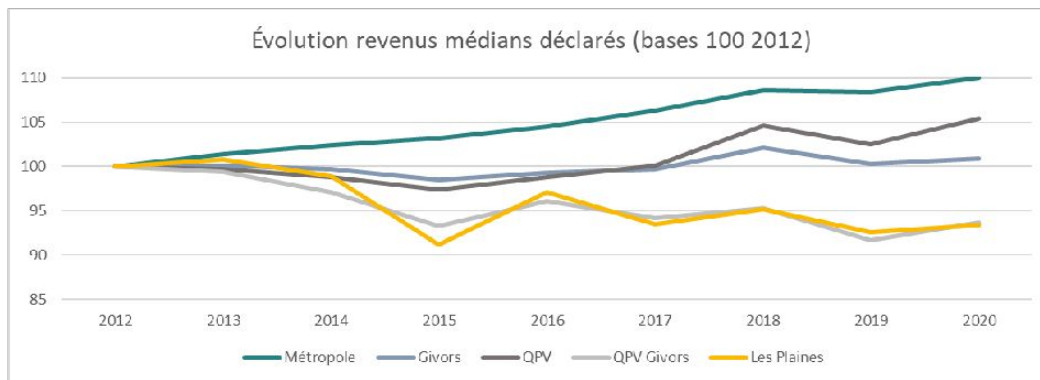
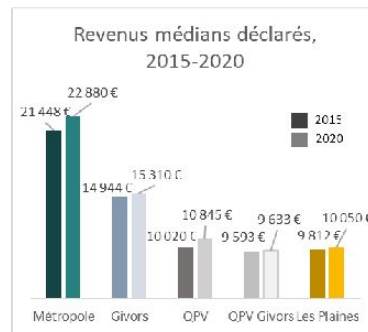


Les Plaines se démarquent au sein de la commune de Givors et parmi les QPV de l'agglomération par **une part importante de ménages d'une personne. A 53%, il s'agit de la 4^{ème} valeur la plus importante des QPV de l'agglomération¹⁴. Ils se distinguent de même par une part élevée de familles monoparentales : à 36%, il s'agit de la 4^{ème} valeur la plus importante des QPV de l'agglomération.**

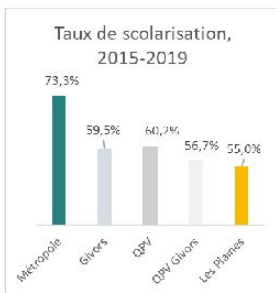


¹⁴ Derrière Lyon-Moncey, Oullins-La Saulaie, Lyon-Loucheur/Gorge de Loup.

Le revenu médian déclaré est bas par rapport aux autres QPV de l'agglomération puisqu'à 10 050€ en 2020 il s'agit du 10^{ème} plus bas des QPV de la Métropole. Il stagne ou se détériore faiblement depuis plusieurs années. Le décrochage est moins marquant que pour le Centre mais notable : les Plaines sont passées du 23^{ème} QPV le plus pauvre de l'agglomération sur 37 au 10^{ème}.



À 48%, le taux de pauvreté au seuil des 60% est élevé, il s'agit du 4^{ème} plus important des QPV de l'agglomération. Depuis 2012 le **taux de pauvreté a augmenté de 23%** soit un rythme nettement plus rapide qu'à l'échelle des QPV de la Métropole (+3%). En 2019, **le taux de chômage est de 24%, relativement bas** par rapport à la moyenne des QPV de la commune (-7 pts) et de l'agglomération (-3 pts). **Le taux de chômage est en baisse depuis 2015, de 20%.**



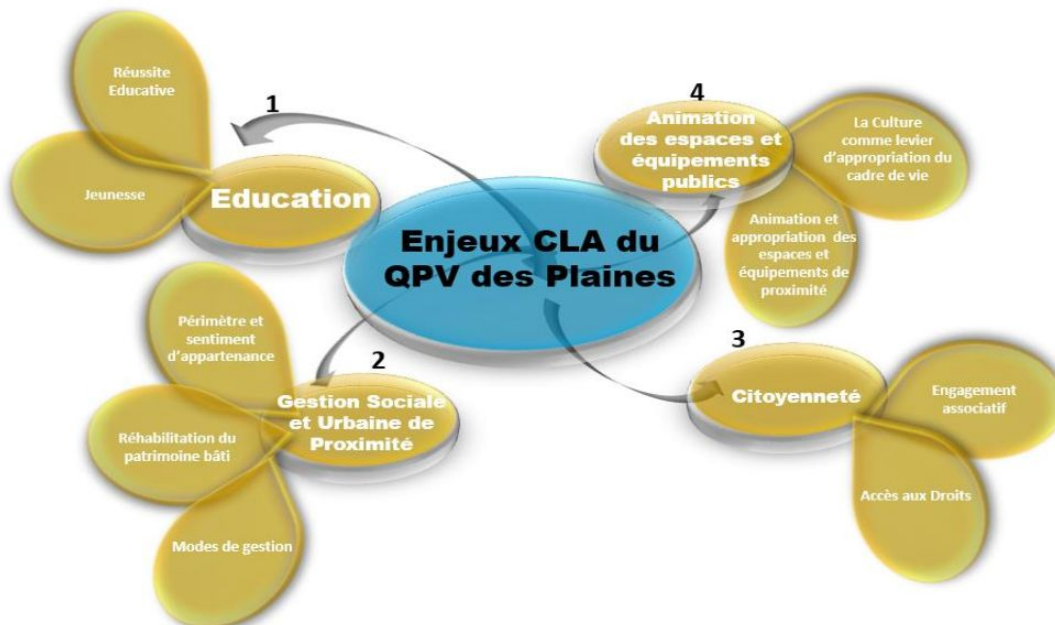
À 55%, le taux de scolarisation des 15-24 ans est le plus faible des QPV de la commune. 42% des habitants des Plaines n'ont aucun diplôme ; s'il s'agit d'une valeur élevée, elle reste la plus faible des QPV de la commune. Inversement, 34% des habitants des Plaines ont un niveau de formation inférieur au Bac (29% en moyenne communale) et 15% de niveau Bac (16% en moyenne givordine). **Les niveaux de formation des habitants des Plaines sont faibles mais plus concentrés sur les niveaux inférieurs au Bac et de niveau Bac que sur les autres QPV de Givors.** En dépit de cette analyse, il

faut noter que **les niveaux de diplôme des femmes sont nettement moins favorables** : le taux de sans diplôme moyen est le 25^{ème} plus élevé des 37 QPV de l'agglomération mais il est le 15^{ème} plus important pour les femmes.

Le contraste entre un taux de pauvreté relativement élevé, en augmentation et un taux de chômage relativement faible, en diminution, questionne sans que l'approche statistique ne permette d'apporter de réponses fiables. Cette interrogation est également alimentée par la relative stabilité du revenu médian déclaré sur la période. Des pistes peuvent être envisagées sans que des certitudes puissent être apportées :

- 24% des habitants des Plaines ont plus de 60 ans. Ce public principalement retraité n'influe pas sur le taux de chômage mais, selon leur niveau de revenus, peut influencer sur le taux de pauvreté. Entre 2015 et 2019, la part des 60 ans et plus diminue cependant sur le quartier ;
- 24% des ménages des Plaines sont de nationalité étrangère en 2019, cette part a augmenté de 28% depuis 2015. Si les Plaines jouent un rôle plus important d'accueil de ménages étrangers, qui tendent dans les QPV à avoir des niveaux de revenus particulièrement bas, cela peut tirer le taux de pauvreté à la hausse. Le revenu médian déclaré ne traduit toutefois pas cette évolution. Les millésimes sont différents et une conclusion définitive n'est pas possible ;
- Les données sur la précarité parmi les bénéficiaires de la CAF apportent peu de réponse, d'une part parce que l'échantillon est partiel et dépendant de la qualité du recours au droit et d'autre part parce que peu de dynamiques significatives sont constatées. Entre 2015 et 2020, la part de bénéficiaires du RSA diminue. La part des bénéficiaires percevant la prime d'activité est de 35%, relativement proche de la moyenne des QPV et de la commune ;
- L'explication peut être plus probable pourrait être une forme d'appauvrissement « intermédiaire » concernant plus la précarité et les faibles revenus que la pauvreté « sévère » rencontrée dans d'autres quartiers de la commune. Le taux de pauvreté correspond à la part de la population du quartier dont le revenu disponible (revenu d'activités et rentes, moins les impôts et ajouté des prestations sociales) est inférieur à 60% de la médiane du revenu disponible national. Le revenu médian déclaré correspond au montant médian des seuls revenus d'activités et rentes sur le quartier.

2. Les enjeux sur le QPV des Plaines



Le Diagnostic de la CLA dans le QPV des Plaines a mis en avant quatre enjeux pour le développement du quartier. Le premier enjeu consiste à favoriser la **Réussite Educative** en proposant un climat scolaire apaisé, en favorisant l'émancipation de la jeunesse du quartier notamment en déployant l'action du service jeunesse (ville et acteurs associatifs) pour répondre aux besoins non couverts (les Plaines demeurent le seul QPV ne disposant d'aucune structure de cohésion sociale). Le deuxième enjeu identifié pour le QPV des Plaines est le **Cadre de Vie** porté entre autres au titre de la GSUP (Gestion Sociale et Urbaine de Proximité). Il sera tout d'abord question ici de définir le périmètre précis du quartier et de favoriser un sentiment d'appartenance à l'échelle de la Ville, voire du quartier car ce dernier intègre plusieurs îlots, déclinés en résidences et au sentiment d'appartenance très intense à ces cités (Yves Farges, Croizat, Casanova...). Il conviendra d'intervenir sur l'état du parc social et des espaces publics. Pour cela, la planification des réhabilitations et les modes de gestion seront mobilisés.

Le troisième enjeu sur le quartier est la **Citoyenneté**. Le diagnostic montre qu'en matière d'engagement dans les instances de concertation (conseils citoyens, observatoire des quartiers...) comme dans la vie associative, la participation habitante reste faible. A titre d'exemple, il sera recherché la création d'une association de défense des locataires à l'échelle du quartier. Dans le cadre de cet enjeu, il sera également évoqué le sujet de l'accès aux droits en organisant des permanences d'acteurs sur le quartier (MJC, centre social, Passerelle...) et une étude sera réalisée sur l'installation d'un PIMMS.

Enfin, concernant **l'Animation des Espaces et Equipements Publics**, il s'agira pour la Ville et les partenaires de clarifier les événements qui seront mis en place dans le quartier (caravane des animations, cinémas en plein air, Battle de danse). Il sera également demandé aux équipements du centre-ville d'investir le quartier pour le faire vivre (MJC, Centre Social, Micro-folie...). Enfin, il sera demandé aux partenaires culturels d'avoir une attention particulière pour ce QPV en proposant des actions novatrices au titre de la politique de la ville.

3. Les objectifs opérationnels attendus

Sur le champ de l'Education la priorité sera donnée à la Réussite Educative. A l'échelle du quartier, il conviendra de **favoriser l'apaisement du climat scolaire** par l'amélioration des conditions de scolarité, notamment avec les travaux engagés au sein du groupe scolaire Wallon. Il conviendra également de **stabiliser les équipes enseignantes**, en leur donnant les clés de compréhension du territoire ou en leur ouvrant le réseau local. Enfin, il sera également question de favoriser l'émancipation de la jeunesse en associant les moyens de la Ville et des acteurs associatifs (Service Jeunesse, MJC, Centre Social...) pour répondre aux besoins du quartier car les Plaines restent un QPV moins équipé que le Centre-Ville et les Vernes.

En matière de Cadre de Vie, il sera recherché de **repenser les modes de gestion du quartier**. Cela impliquera tout d'abord une réflexion conjointe de la Métropole et de la Ville pour mieux entretenir les espaces publics (nettoyement, collecte des ordures ménagères et déchets sauvages, espaces verts dans un contexte de tonte raisonnée, éclairage public...). Pour cela, il conviendra de **formaliser une nouvelle convention Qualité/Propreté entre la Métropole et la Ville** afin de clarifier la fréquence de passages des services et les modalités d'intervention sur les QPV de la commune. Enfin, il conviendra **d'engager une action forte sur le patrimoine bâti des logements sociaux du quartier** en lien avec le principal bailleur LMH car sur l'ensemble du parc de logements sociaux de la commune, ceux de ce QPV restent les plus vulnérables sur le plan thermique.

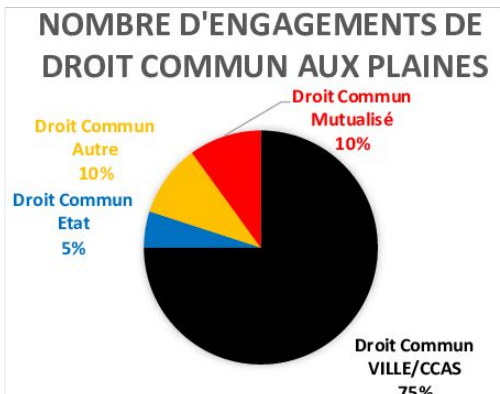
Cette situation a un impact important sur le budget des ménages du quartier. L'intervention sur le patrimoine bâti devra se faire en cohérence avec une réflexion urbaine d'ensemble prenant en compte l'évolution des espaces publics du quartier, l'évolution de sa composition urbaine et les réflexions portées à d'autres échelles, notamment par la Mission territoriale Givors.

En matière de Citoyenneté, il conviendra principalement de **favoriser l'accès aux droits**, dans un contexte d'absence de structure sociale sur le quartier. Cette situation implique **d'organiser des permanences d'acteurs sur le quartier** (MJC, Centre Social, Passerelle...) et **d'étudier l'installation d'un PIMMS**. Aussi, l'ambition recherchée sera de susciter l'émancipation des habitants du QPV. Cela implique **d'inciter les habitants à participer aux instances existantes** (conseils citoyens, observatoire des quartiers...) afin de **favoriser à moyen terme la création de nouvelles associations** sur le quartier (défense des locataires, animations et cohésion sociale...).

Enfin, concernant l'Animation des Espaces et Equipements Publics, il conviendra de **faire vivre les espaces publics du quartier**. Dans ses potentialités, ce QPV dispose d'importants espaces verts, et d'un nouveau City Stade, inauguré en 2023. Il conviendra de **déployer un véritable plan d'animations à l'échelle du quartier** mobilisant aussi bien les services municipaux que les associations locales qui sont invitées à mettre en place des animations de proximité dans le cadre des contres parties des subventions associatives (notamment dans le cadre du Droit commun par la critérisation des associations sportives). Les équipements seront également mis à contribution. A titre d'exemple, il est prévu de **déployer la Micro-folie sur le quartier**.



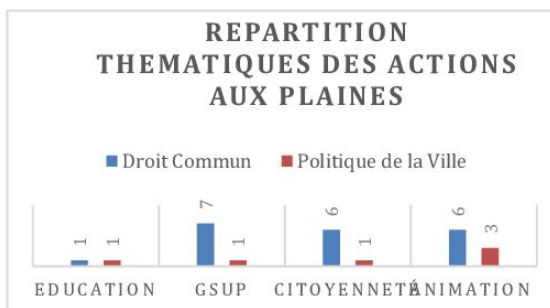
4. Le plan d'actions du QPV des Plaines



A l'échelle du QPV des Plaines, ce sont 26 engagements pris pour le quartier jusqu'en 2030 dont 77% d'engagements sont de droit commun (20 sur 26). La Ville reste l'acteur institutionnel le plus engagé dans cette CLA avec 75% des engagements pris, par le droit commun mutualisé (mobilisation à minimum deux institutions dans un engagement) et les bailleurs.

Du côté de la répartition thématique de ce plan d'actions, les enjeux d'animation et d'entretien des espaces publics et bâtis demeurent largement la priorité du quartier.

Notons que la Politique de la Ville sera particulièrement sollicitée pour initier des actions expérimentales en matière d'animation du quartier.



QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Les Plaines	<p>Périmètre</p> <p>Etat du patrimoine du parc social et des espaces publics</p>	<p>Clarifier le périmètre du quartier des Plaines</p> <p>Développer un sentiment d'appartenance au quartier des Plaines et plus largement à la Ville</p> <p>Réhabiliter le patrimoine bâti avec les bailleurs</p> <p>Mettre en place un mode de gestion efficace à l'échelle du quartier</p>	<p>Définition d'un périmètre précis par la commune et le communiquer dans le Givordin</p> <p>Sollicitation des événements à l'échelle du quartier pour favoriser le sentiment d'appartenance aux Plaines + Bus Passerelle et Fraternibus</p> <p>Réhabilitation des logements de la cité Crazat</p> <p>Réflexion sur le projet urbain</p> <p>Poursuite de l'entretien renforcé des résidences du quartier</p> <p>Clarification du mode de gestion en terme de nettoyage, voirie, éclairage public...</p> <p>Distinction des espaces de tontes raisonnée et campagnes d'information et de concertation</p>	<p>Renforcement du mode de gestion par un sur-entretien grâce à la FTPB</p>





QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Les Plaines	<p>La Réussite Educative</p> <p>Absence d'équipement de cohésion sociale / animation des espaces publics</p>	<p>Améliorer les conditions d'accueil des enfants en milieu scolaire</p> <p>Proposer une offre régulière de services et d'animations dans le quartier</p>	<p>Augmentation et amélioration des dasses à l'école Wallon</p> <p>Evénements communaux</p> <p>Investir un lieu à définir pour l'organisation d'événements et des ateliers de type Fab-Lab et fête de quartier, en associant les habitants des Plaines à la programmation</p> <p>Déploiement de la Micro-Folie en itinérance</p> <p>Etude de l'implantation d'un PIMMS mobile sur le quartier</p> <p>Maintien du réseau des PIMMS (Point d'Information Médiation Multi-services) et adapter le PIMM's Mobile à la nouvelle géographie prioritaire</p> <p>Déploiement du service Jeunesse sur le quartier (Ville et acteurs associatifs)</p>	<p>Déploiement de la MAC et du Centre Social à la Maison citoyenne</p> <p>Caravane des animations et cinéma en plein air</p> <p>Permanences accès au droit de l'association Passerelle</p>

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Les Plaines	Participation des habitants	Accompagner l'émanicipation des habitants	<p>Réalisation de fresques Street Art</p> <p>Incitation à intégrer le Conseil Citoyen</p> <p>Intervention du service démocratie participative et financement de projets</p> <p>Développement des collectifs de locataires</p> <p>Création de nouvelles associations</p> <p>Développement de propositions artistiques et culturelles en partenariat avec les Restaurants du cœur</p>	FPH

5. Les points de vigilance

Sur les 26 engagements pris pour le QPV des Plaines, le suivi des 20 relatifs au Droit Commun doit se réaliser conformément à la grille des compétences de Droit Commun placée en annexe de cette présente convention. Or, la Ville, principale institution engagée dans cette CLA, est compétente en matière d'animation. Il conviendra d'honorer les engagements pris d'autant que le QPV des Plaines apparait souvent comme le « parent pauvre » des QPV de la Ville, situé entre le Centre-Ville (qui attire les partenaires) et les Vernes qui demeure le quartier le plus pauvre de la métropole de Lyon et qui focalise les projets d'intervention.

Aussi, les enjeux urbains sur ce quartier demeurent très importants et impliqueront une mobilisation importante du quadri nôme : Etat, Métropole, Ville et Bailleur.

V. QUELLES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES HABITANTS DES VERNES

1. Les caractéristiques du QPV

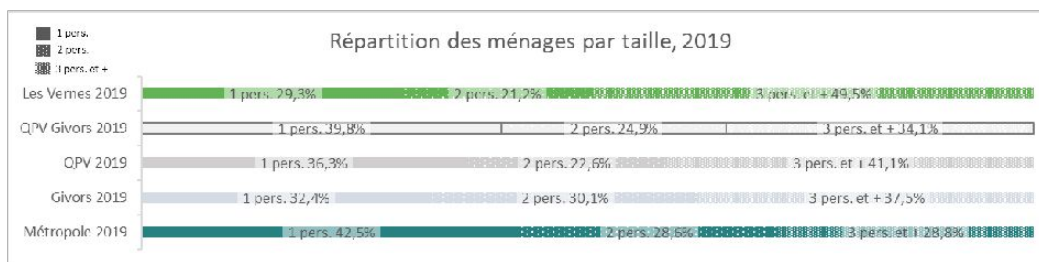
Les Vernes accueillent 3 200 habitants dans un grand ensemble de 1 250 logements sociaux et de 25 logements en copropriété excentré sur un coteau au nord de la commune.

Le quartier des Vernes se distingue :

- Géographiquement,
 - o Par son enclavement à l'échelle d'agglomération en extrémité sud de la Métropole, son enclavement à l'échelle communale en limite d'urbanisation nord de la ville, son positionnement en cul-de-sac,
 - o Par son implantation à flanc de coteau qui contribue à la qualité résidentielle mais aussi à l'enclavement, aux difficultés d'aménagement et de mobilités ainsi qu'au morcellement interne ;
- En termes d'habitat,
 - o par la concentration du parc social le plus accessible : le loyer moyen par m² est le plus bas des QPV de l'agglomération (4,56€¹⁵) et, si les Vernes ne représentent que 0,88% du parc de logements sociaux de la Métropole, ils représentent 3,25% des logements « très sociaux »¹⁶.

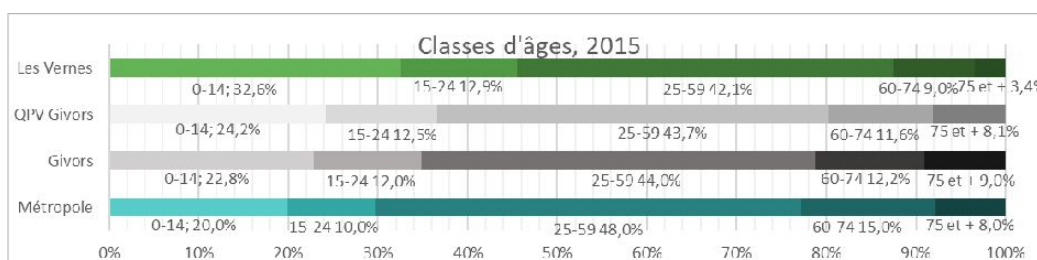
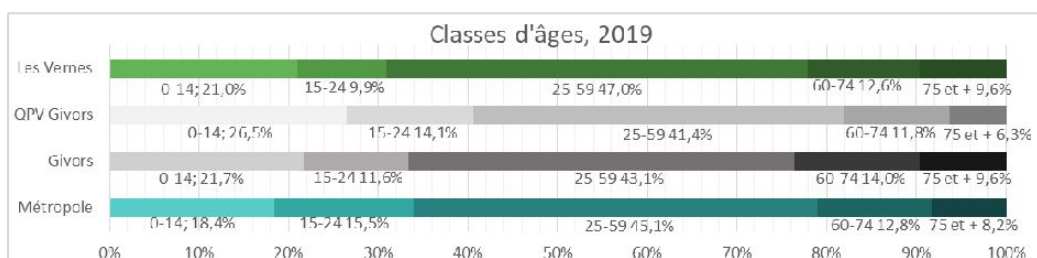
Le quartier des Vernes bénéficie d'un projet de renouvellement urbain conventionné en 2022 dans le cadre du NPNRU et est lauréat de l'appel à projet « Quartier Fertile » ainsi que d'un travail sur l'atterrissage du projet Territoire Zéro Chômeurs Longues Durée.

Le quartier des Vernes est particulièrement familial avec 21% de 0-14 ans. Surtout avec 50% de ménages de 3 personnes et plus, il s'agit de la 5^{ème} valeur la plus élevée des 37 QPV de l'agglomération. Ce caractère très familial est particulièrement porté par les grandes familles : 10% des ménages sont constitués de 6 personnes ou plus, il s'agit de la 4^{ème} valeur la plus importante des QPV de l'agglomération.

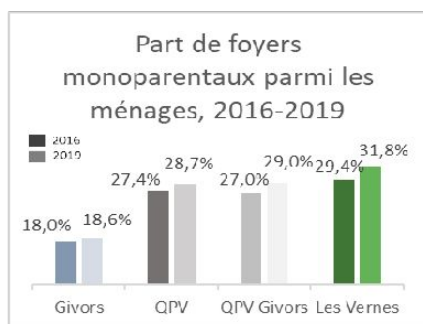


¹⁵ RPLS 2021

¹⁶ RPLS 2018 localisé à l'adresse, niveau de loyer <4,96€/m² (équivalent PLAI)



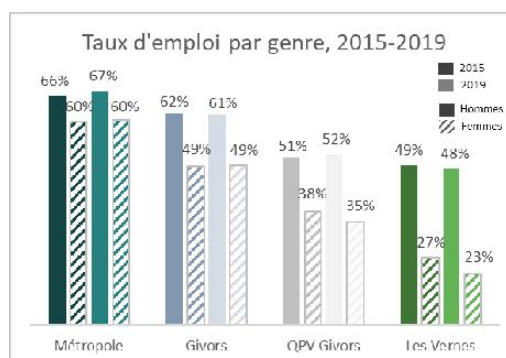
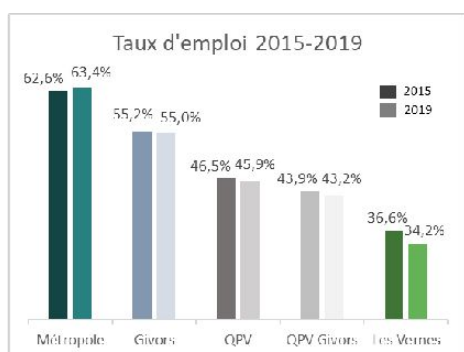
Le quartier des Vernes connaît un vieillissement de sa population : si, à 22%, la part des 60 ans et plus reste plus faible qu'en moyenne communale (24%) elle a augmenté de 79% depuis 2015 (elle était à 12%).



De façon moins marquante qu'aux Plaines mais tout de même notable, les Vernes concentrent les foyers monoparentaux : **32% des familles sont monoparentales**, la 10^{ème} valeur la plus importante des QPV de l'agglomération.

Le QPV des Vernes se distingue aussi par sa situation économique extrêmement dégradée.

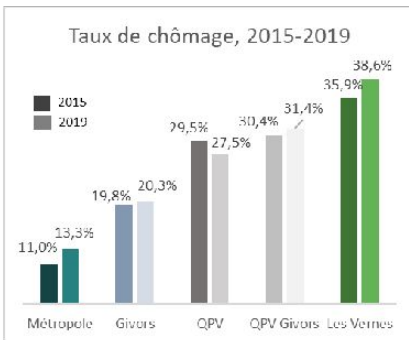
À 34%, le taux d'emploi des Vernes est très faible, il s'agit du plus bas des QPV de l'agglomération. Il se dégrade encore de 2 points depuis 2015.



Particularité encore plus marquante, **l'inégalité entre les taux d'emplois des hommes et des femmes est extrêmement marquée.** À 23% le taux d'emploi des femmes est également le plus faible des QPV de l'agglomération et il est inférieur de 26 points à celui des hommes (48%). **Cette inégalité de 26 points est la plus importante de tous les QPV de l'agglomération** (la moyenne

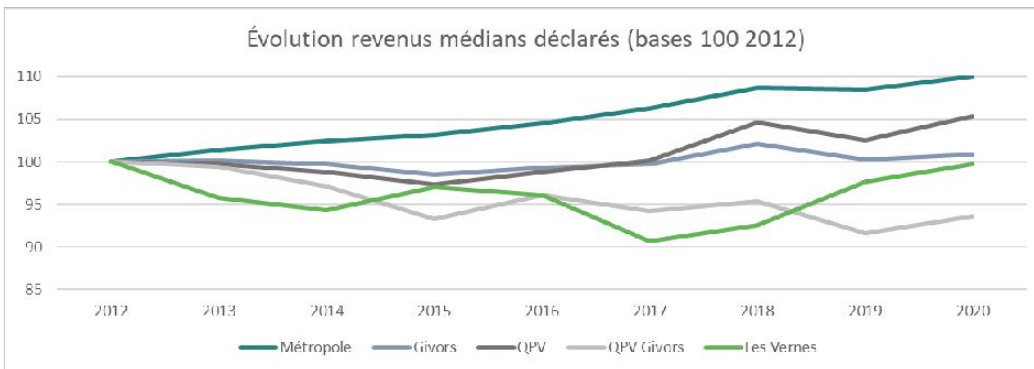
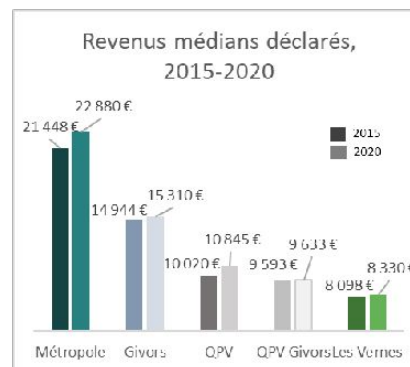
est de 12 points d'écart) et est plus du double de l'inégalité constatée au niveau communal (écart de 12 pts).

Les taux d'emplois par classes d'âges sont en dessous des niveaux aux échelles de comparaison mais le décrochage se fait particulièrement sur les 25-54 ans. Le taux d'emplois des 15-24 ans, à 19%, est le 5^{ème} plus bas des QPV de la Métropole mais, à 41%, celui des 25-54 ans est le 1^{er} plus bas. Il est le 2^{ème} plus bas pour les 55-64 ans (à 30%).



À 39%, le taux de chômage est en 2019 le plus élevé des 37 QPV de l'agglomération et presque 3 fois le taux de chômage de la Métropole.

Le revenu médian déclaré est le plus faible des QPV de l'agglomération, à 8 330€ en 2020. Les Vernes sont le QPV le plus pauvre de l'agglomération depuis au moins 2012 (sauf en 2015 où il est passé 2^{ème}). Le revenu médian déclaré a augmenté de 10% depuis 2017 tandis qu'il augmenté de 6% en moyenne des QPV de la Métropole. Ce rythme un peu plus rapide sur les dernières années ne permet pas de relever la position relativement dégradée du QPV des Vernes.

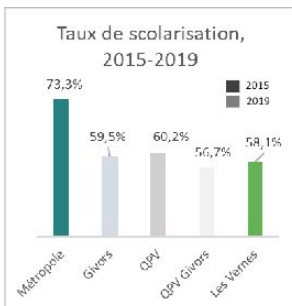


A 48%, le taux de pauvreté est le 2^{ème} plus important des QPV de la Métropole de Lyon. Depuis 2015, il baisse de 7%, plus rapidement qu'en moyenne des QPV de l'agglomération (-4%).

En cohérence avec ce portrait d'un quartier marqué par la pauvreté et l'inactivité, la part des allocataires de la CAF percevant le RSA est importante, à 27% il s'agit de la 2^{ème} plus importante

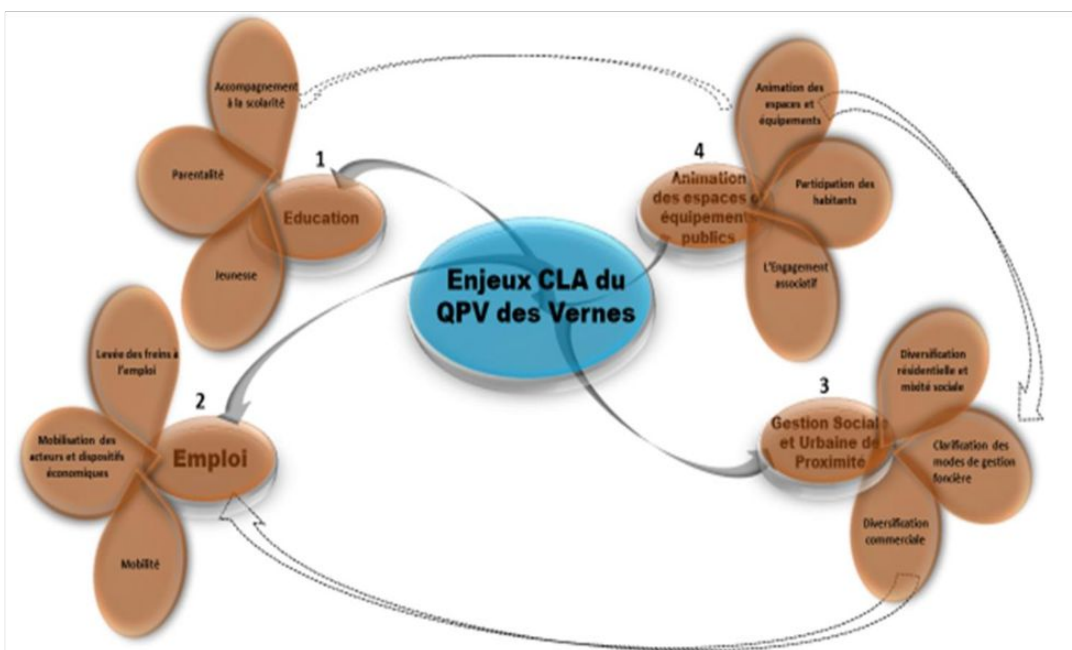


des QPV de la Métropole. La part des allocataires percevant l'AAH est également élevée, à 15% il s'agit de la 3^{ème} plus importante des QPV de l'agglomération.



Le taux de scolarisation des 15-24 ans est de 58% en 2019. S'il s'agit de la meilleure situation des QPV givordins et est proche de la moyenne communale ou des QPV de la Métropole. La caractéristique communale de faibles niveaux de qualification se retrouve toutefois aux Vernes de façon légèrement aggravée. La différence par rapport aux autres QPV de l'agglomération se fait surtout par la faible part de niveaux Bac+2 et plus : ils sont 9% aux Vernes contre 15% sur le reste des QPV de l'agglomération. Depuis 2015, les niveaux de qualification semblent s'améliorer, surtout avec une baisse des personnes sans diplôme (-7 pts).

2. Les enjeux sur le quartier



Le Diagnostic de la CLA aux Vernes a mis en avant quatre enjeux majeurs pour le développement du quartier. Avec l'un des plus faibles niveaux de formation de la métropole (seul 9% des jeunes du quartier ont un niveau égal ou supérieur au Bac + 2), **l'Education** apparaît comme l'un des principaux enjeux sur le quartier des Vernes. Pour cela, il conviendra d'intervenir à trois échelles complémentaires :

- Tout d'abord en matière d'accompagnement à la scolarité afin de proposer une offre quotidienne et qualitative à l'échelle du quartier ;
- Ensuite en matière de parentalité car derrière chaque enfant rencontrant des difficultés, se trouvent des parents parfois eux-mêmes en difficulté qu'il conviendra d'accompagner et de responsabiliser ;
- Enfin en matière de Jeunesse, qui constitue l'une des plus importantes préoccupations.

L'Emploi constitue également un enjeu majeur pour ce QPV qui rappelons-le, présente le taux de chômage le plus élevé des QPV de l'agglomération. Dans ce domaine, des expérimentations seront étudiées et, le cas échéant, déployées, sur la levée des freins à l'emploi avec France Travail, la Mission Locale ou TZCLD. Un travail spécifique sera entrepris sur la mobilité au regard de la situation géographique du quartier et qui sera intensifié par le décloisonnement physique engagé dans le cadre de la Rénovation Urbaine. Dans ce contexte, avec cette CLA, les partenaires s'attachent également à favoriser le décloisonnement des esprits et à ouvrir le champ des possibles, notamment pour les jeunes demandeurs d'emploi. Enfin, les acteurs et dispositifs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique seront mobilisés pour optimiser les perspectives de développement du QPV.

En matière de **GSUP / Cadre de Vie**, la priorité sera donnée au passage opérationnel du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) avec la diversification résidentielle et le développement de la mixité sociale, la rénovation des espaces publics et la mise en place d'un plan de gestion. La clarification des modes de gestion, sera traitée, notamment à l'aune de la remise à plat de enjeux de domanialité. De plus, la diversification commerciale sera poursuivie dans le cadre de l'opération du centre commercial des Vernes.

Enfin, concernant **l'Animation des Espaces et Equipements Publics**, il s'agira pour la Ville et ses partenaires de proposer régulièrement des événements sur la place Charles de Gaulle, une fois que cette dernière aura fait peau neuve dans le cadre du NPNRU. Pendant la phase travaux, d'autres sites dans le quartier seront investis. Il sera également proposé un accompagnement renforcé des habitants aux instances participatives existantes afin de susciter un engagement associatif abouti. Pour terminer, il sera demandé aux acteurs culturels d'avoir une attention particulière pour ce QPV en proposant au titre de la Politique de la Ville, de poursuivre les actions sur la mémoire du quartier ou sur l'appropriation du nouveau cadre de vie.

3. Les objectifs opérationnels attendus

En matière d'Education, il conviendra de développer une offre performante en matière d'accompagnement à la scolarité par la **montée en compétence de l'offre périscolaire** (déclaration des temps périscolaires auprès des services de l'Etat et de la CAF) **en y intégrant de l'accompagnement à la scolarité** et en l'articulant avec l'extrascolaire. En complément, des **stages de remise à niveau seront proposés** lors des vacances scolaires au titre de la politique de la ville (via la Cité Educative). Dans le même temps, les **parents seront accompagnés** sur leur fonction parentale par des **actions de sensibilisation aux dangers des écrans et aux sujets liés à la parentalité plus largement.**

Aussi, en matière de Jeunesse, **l'action du service jeunesse dans le quartier sera déployée** afin d'ouvrir les champs des possibles (dans un premier temps à la maison des Projets) en **valorisant les parcours de réussite** comme avec l'action « l'Art de l'engagement » de la compagnie 2nd souffle. Les partenaires locaux s'attacheront à **construire une offre cohérente en matière de politique Jeunesse** sur ce territoire (Ville, Etat, CAF et centre Social) et d'expérimenter des formats d'animation jeunesse (par exemple en 2024 le passage du camion des possibles de Synergie Family).

Dans le champ de l'Emploi, il conviendra tout d'abord de lever les freins à l'emploi et notamment chez les femmes. Il conviendra pour cela de **proposer des modes de gardes adaptés** par l'augmentation du nombre de berceaux à la crèche des Vernes (passage de 20 à 30 berceaux) ou d'agir sur la mobilité. A ce titre, les travaux engagés au titre du NPNRU seront pris en compte dans le cadre du plan des Mobilités et dans le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole. En complément du programme « savoir rouler » qui sera renouvelé, un opérateur spécialisé sur les enjeux de mobilité sera implanté aux Vernes ou encore l'action de l'auto-école sociale sera reconduite au titre de la Politique de la Ville. **En effet, la mobilité constituant un réel frein à l'emploi, il conviendra de renforcer la desserte en transport en commun à l'échelle du QPV** (Hô Chi Minh et fréquence).

Enfin, en matière de mobilisation des acteurs et dispositifs d'emploi / insertion, la CLA s'attachera à **mettre en place des permanences régulières des acteurs** à la Maison des Projets et **un club d'entrepreneurs issus des QPV sera créé** d'ici la fin de la CLA afin d'intervenir en priorité sur le quartier des Vernes. Pour accompagner cette dynamique, la Ville s'efforcera à inscrire dans sa programmation sociale la mise en place d'une **coopérative jeunesse de services**.

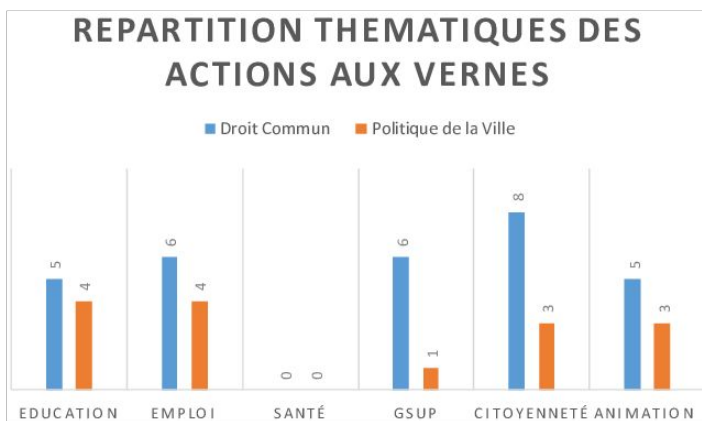
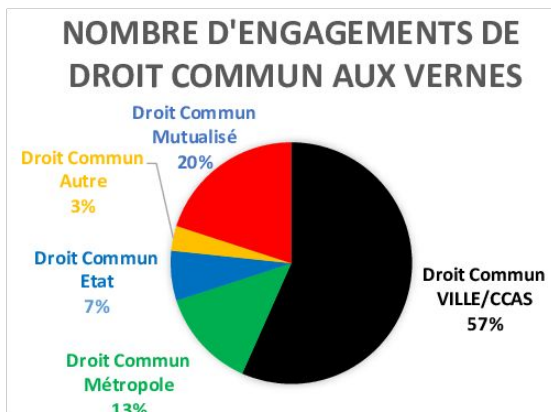
Concernant le cadre de vie (GSUP), la CLA s'attachera à **construire dans le cadre du NPNRU, de nouveaux logements favorisant les parcours résidentiels** : pointe sud, pointe nord et secteur Jean Moulin haut. Elle **établira un plan de domanialités cohérent avec les fonctionnements des résidences**, favorisant l'amélioration du cadre de vie et la gestion des pieds d'immeubles et **proposera dans le cadre de Quartier Fertile une offre alimentaire de qualité à l'échelle du quartier ainsi qu'une offre d'animations sur les volets agriculture et culture et proximité**. Aussi, la CLA fixe l'objectif de proposer des **solutions sur l'offre alimentaire de proximité**, par exemple dans le centre commercial et de services des Vernes, dont la réhabilitation sera terminée en 2025.

Enfin, en matière de citoyenneté et d'animation, la CLA propose **d'inciter les habitants à intégrer les instances participatives existantes** et les associations du quartier, à **développer des collectifs de locataires ou à créer de nouvelles associations**. La CLA soutiendra la mise en place d'un plan **de lutte contre les discriminations et favorisera l'émancipation des femmes** dans la vie publique. Elle s'accordera également à **mettre en place des opérations de prévention santé** en allant vers le public jeune, à **co-construire des projets culturels** autour de la maison des projets aux Vernes ou encore à **réhabiliter le City Stade du quartier** avec l'association « Sport dans la Ville » et de **rationaliser les aires de jeux et sportives** à l'échelle du quartier.



4. Le plan d'actions du QPV des Vernes

A l'échelle du QPV des Vernes, ce sont 45 engagements pris pour le quartier jusqu'en 2030 dont plus de 67% d'engagements de Droit Commun (30 sur 45). Sur les 30 engagements de Droit Commun, soulignons l'effort du Droit Commun mutualisé, de la Métropole et de l'Etat particulièrement visibles sur ce QPV dans l'effort de mobilisation.



Du côté de la répartition thématique de ce plan d'actions, on observe un relatif équilibre des sujets investis par la CLA bien que les enjeux de citoyenneté sont comptablement les plus importants.

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Les Vernes	Réussite Educative	Développer une offre performante en matière d'accompagnement à la scolarité	Maintien et développement de l'offre associative en matière d'accompagnement à la scolarité	Organisation de stages de soutien scolaire pour les enfants en difficultés scolaires (Amasco)
	Parentalité	Proposer des actions de sensibilisation aux dangers des écrans pour les enfants		Alternative écrans (Le sourire des Gones)
	Jeunesse	Déployer l'action du service jeunesse dans tout le QPV Ouvrir le champ des possibles à la jeunesse des Vernes	Construire une offre cohérente en matière de Politique Jeunesse sur ce territoire (Ville, Etat, CAF et Centre Social) Valorisation des parcours de réussite Augmentation de l'amplitude d'ouverture du local culturel des Vernes en y proposant des rencontres et des ateliers artistiques Déploiement de la Micro-Folie en itinérance	Passages du canion des possibles de Synergie Family L'Art de l'engagement (Cie. Second Soufflé)





QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Les Vernes	Emploi / Mobilité	<p>Mobiliser les acteurs et dispositifs d'emploi / insertion</p> <p>Lever les freins à l'emploi</p> <p>Favoriser la mobilité</p>	<p>Mise en place de permanences régulières de la Mission Locale et de la MMIE voire des acteurs emploi insertion à la Maison des Projets</p> <p>Proposer des modes de gardes adaptés par l'augmentation du nombre de berceaux à la crèche des Vernes (passage de 20 à 30 berceaux)</p> <p>Renouvellement de l'action Savoir Rouler</p> <p>Déploiement du Dispositif de Mobilité Inclusive</p> <p>Prendre en compte l'aménagement du quartier des Vernes dans la définition du plan des Mobilités et dans le Plan de Déplacements Urbains (Métropole et Sytral Mobilités)</p> <p>Etude sur le design actif</p> <p>Prendre en compte l'aménagement du quartier dans le cadre du schéma cyclable cible 2030</p> <p>Communiquer plus fortement sur les linéaires des modes actifs desservant ou traversant le quartier</p> <p>Intégrer plus fortement les QPV dans le déploiement de la politique de stationnement sécurisés pour les vélos</p>	<p>Connect Avenir (Mission Locale)</p> <p>Auto école sociale Janus - Givors à vélo à partir de 2025</p> <p>Mobilité Inclusive et Durable (Mission Locale)</p>

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Les Vernes	<p>Diversification résidentielle et mixité sociale</p> <p>Clarification des modes de gestion foncière</p> <p>Diversification commerciale</p>	<p>Développer les programmes d'accès à la propriété</p> <p>Etablir un plan de domanialités cohérent avec les fonctionnements des résidences, favorisant l'amélioration du cadre de vie et la gestion des pieds d'immeubles</p> <p>Proposer une offre alimentaire à l'échelle du quartier</p>	<p>Construction de nouveaux logements favorisant les parcours résidentiels : pointe sud, pointe nord, secteur Jean Moulin haut</p> <p>Définition et mise en œuvre une stratégie d'attribution</p> <p>Poursuite du co pilotage du travail partenarial autour des parcours résidentiels dans les instances de réflexion de la CIL (Métropole, Etat)</p> <p>Développement de l'attribution de logements sociaux aux ménages les plus en difficulté, en dehors des QPV, et faire le lien avec les travaux de la CIL (Etat, Métropole)</p> <p>Définition d'un mode de gestion partagée, partenarial et cohérent</p> <p>Recherche de solutions sur l'offre alimentaire de proximité</p>	<p>Financement NPNRU</p>

QPV	Enjeux	Objectifs	Engagements de Droit commun	Propositions d'actions Politique de la Ville
Les Vernes	<p>Animation des espaces et équipements publics</p> <p>Animation des équipements de proximité</p> <p>Citoyenneté</p>	<p>Mettre en place des opérations de prévention santé en allant vers le public jeune</p> <p>Animer régulièrement la place Charles de Gaulle et les espaces publics</p> <p>Animer régulièrement les city stades des QPV</p> <p>Accompagner l'émancipation des habitants</p>	<p>Organisation des événements municipaux : Forum des associations, Concerts d'été, Soirée Trophée des Sports,</p> <p>Co-construction de projets culturels avec la DPVRU autour de la Maison des Projets aux Vernes. Décentraliser certaines actions et projets dans le lieu</p> <p>Réflexion du city stade avec Sport dans la Ville et réflexion sur la rationalisation des équipements de proximité</p> <p>Soutien de la construction ou la rénovation de terrain de sport (Plan terrain de sport « génération 2024)</p> <p>Déploiement dans le cadre de Métropole Vacances Sportives des Oasis du Sport 18h-00h en QPV</p> <p>Incitation à intégrer les instances participatives, intervention du service démocratie participative et financement de projets</p> <p>Développement des collectifs de locataires</p> <p>Création de nouvelles associations</p> <p>Association des habitants à l'organisation des concerts d'été</p>	<p>Caravan des animations La Madeleine des vernes Camion Passerelle</p> <p>Animation du city stade avec Sport dans la Ville Soif de République</p> <p>FPH Plan de lutte contre les discriminations</p>

5. Les points de vigilance

Sur les 45 engagements pris pour le QPV des Vernes, le suivi des 30 relatifs au Droit Commun doit se réaliser conformément à la grille des compétences de Droit Commun placée en annexe de cette présente convention. Il conviendra également d'être vigilants à l'articulation entre la CLA et les dispositifs contractuels déployés sur le quartier (NPNRU, Quartier Fertile, GSUP, Cité Educative, PRE, TZCLD...). De plus, les changements urbains qui vont être portés dans le cadre du NPNRU impliqueront une phase travaux importante et nécessiteront une appropriation du projet par un maximum d'habitants. Il s'agira ici de contrer les rumeurs et de diffuser un maximum les supports d'information du projet dans le cadre de la Maison des Projets ouverte depuis le début d'année 2024. Enfin, une vigilance restera de mise sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires et notamment dans un contexte de fragilité de certaines associations dont le rôle est majeur dans la vie du quartier.

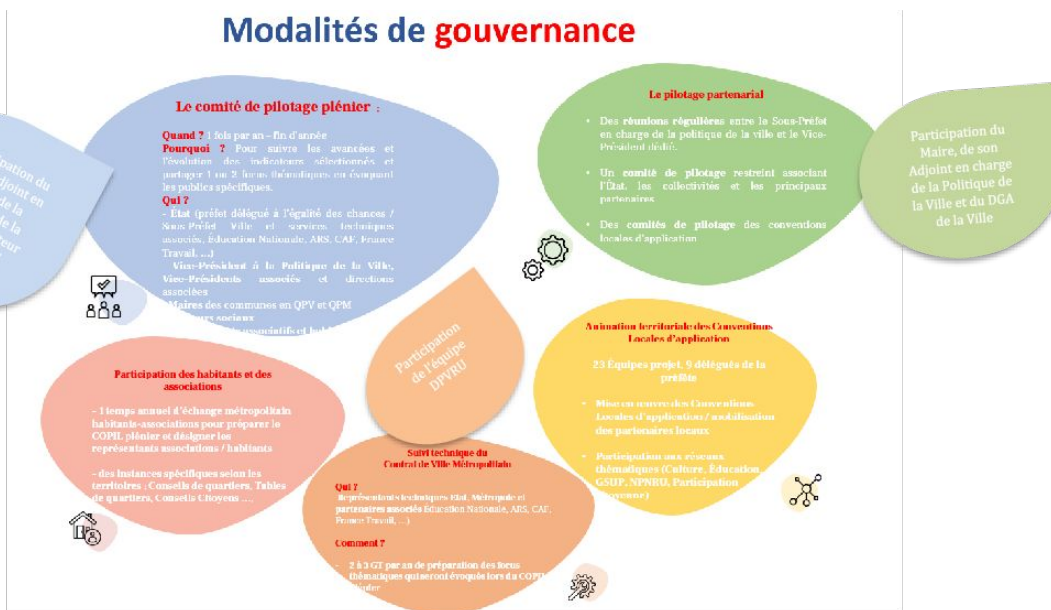
VI. COMMENT S'ORGANISER ET EVALUER LES IMPACTS DE LA CLA

1. La mise en œuvre, la coopération et l'articulation avec la Métropole de Lyon

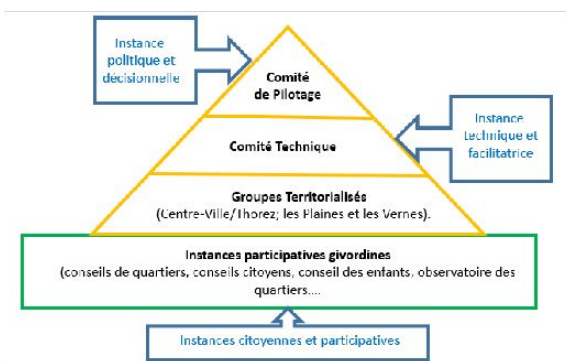
Le Contrat de Ville Métropolitain (CVM) – Engagements Quartiers 2030 constitue le cadre de référence de la Politique de la Ville. Il convient de rappeler que la Politique de la Ville est une compétence partagée par la Métropole et les communes mais que l'État contractualise avec la Métropole de Lyon en sa qualité de chef de file de la contractualisation.

Aussi, le Contrat de Ville Métropolitain se décline à l'échelle communale via des Conventions Locales d'Application (CLA). Toutes les communes de la Métropole inscrites dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville doivent se doter de cet outil stratégique. Ces conventions reprennent, en fonction des sujets identifiés localement, les spécificités locales, les enjeux et les objectifs définis à l'échelle métropolitaine et déclinent de manière plus opérationnelle les engagements des partenaires sur leurs territoires. Les CLA font également l'objet d'une signature par les principaux signataires du Contrat de Ville Métropolitain présents sur les communes. Elles n'ont pas vocation à être des « déclinaisons » *stricto sensu*, mais nourrissent concrètement le Contrat Métropolitain. Des sujets ou des thématiques identifiés localement, ont pu avec le dialogue partenarial et intercommunal, s'intégrer dans le document cadre.

Dans la mise en œuvre, si la gouvernance de la Convention Locale d'Application est portée par l'équipe projet Politique de la Ville (DPVRU), co-mandatée par l'Etat, la Métropole et la Ville, l'articulation entre le Contrat de Ville Métropolitain et la CLA s'inscrit dans une recherche de cohérence et d'efficacité des politiques publiques. Les équipes-projets des communes sont bien intégrées dans les instances de travail métropolitaines du contrat de ville. Le Maire ou son représentant est membre du comité de pilotage du Contrat de Ville métropolitain. Le service Politique de la Ville de la Métropole, la déléguée de la Préfète du territoire sont membres du comité technique. La Préfète et le Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de la Politique de la Ville ou son représentant sont membres du comité de pilotage de la CLA. Cette réciprocité de gouvernance renforce ainsi les coopérations entre les institutions et l'articulation entre le Contrat de ville métropolitain et la convention locale d'application.



2. La gouvernance et l'animation opérationnelle



La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. La gouvernance proposée pour cette nouvelle CLA s'inscrit dans une recherche de complémentarité. Elle propose un schéma classique de fonctionnement où les habitants sont à la fois entendus dans les instances participatives mais aussi en comité de pilotage. Ainsi, les partenaires vont se doter d'un ensemble de règles à respecter afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre.

Tout d'abord, **le comité de pilotage** qui se réunit chaque année, est placé sous la co-animation de la Sous-Préfète du Rhône, en charge de la Politique de la Ville, et du Maire de Givors. Il associe les services de l'Etat, la Métropole, la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales, les partenaires de l'emploi ainsi que les bailleurs sociaux. Cette instance décisionnelle a pour missions de :



- Définir les grandes orientations stratégiques,

- S'assurer que les objectifs soient atteints,
- Procéder à son évaluation et à d'éventuels réajustements,
- Valider les actions qui pourront en découler et s'assurer de leur effective mise en œuvre.



Le Comité Technique occupe un rôle central dans la gouvernance de la CLA. Instance de liaison, elle facilite les liaisons entre le Comité de Pilotage et les Groupes Territorialisés. Il se compose exclusivement de techniciens représentant les institutions membres du comité de pilotage et apporte une expertise technique au regard des compétences mobilisées. Ses missions sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les orientations du Comité de pilotage,
- Analyser l'avancée des actions,
- Identifier les difficultés et points de blocage,
- Remonter les informations à traiter des groupes territorialisés,
- Assurer une fonction de veille et d'alerte dans la préparation des comités de pilotage.

En parallèle de la gouvernance de la CLA, le NPNRU des Vernes dispose de ses propres instances de gouvernance (GTPU, Comité de Pilotage, Revue de projet). Les enjeux sociaux et urbains sont pris en compte de façon cohérente au sein des instances de la CLA et du renouvellement urbain. La DPVRU est garante de cette articulation et assure le croisement de ces enjeux, lorsque nécessaire par la participation des membres pertinents. Cette méthode s'étendra aux projets urbains ou d'habitat qu'il s'agisse de l'OPAH-RU portée par la mission territoriale sur le QPV Centre, de projet de droit commun (par exemple sur les Plaines) ou de nouvelles opportunités à saisir.

Enfin, les **Groupes Territorialisés** sont des instances techniques et multithématiques dévolues spécifiquement à un QPV. Ces groupes assurent les missions ci-dessous :

- Fédérer les acteurs qui interviennent à l'échelle d'un quartier,
- Articuler les plans d'actions de droit commun et Politique de la Ville,
- Alimenter le comité technique et assurer les interactions avec les instances participatives,
- Suivre l'avancée des actions et assurer leur évaluation.



Pour mener à bien cette gouvernance, le Directeur du Pôle Actions et Cohésion Territoriales de la Ville (Culture, Sport, Vie Associative, Politique de la Ville et Rénovation Urbaine) ainsi que la Déléguée de la Préfète et la Direction de la Politique de la Ville et de la Rénovation Urbaine (DPVRU) seront les chevilles ouvrières de cette organisation. Cette équipe permettra ainsi des interventions concertées et coordonnées, équitablement réparties selon leurs domaines de compétences. Enfin, la participation du Directeur de Pôle dans l'accompagnement de la stratégie permettra de positionner la CLA comme un outil de consolidation de la cohésion sociale sur le territoire, de par sa connaissance de l'ensemble des dispositifs contractuels amorcés dans le cadre de la Politique de la Ville et du droit commun.

3. Les ressources mobilisées et les engagements institutionnels

Au-delà des engagements opérationnels formulés par les principales institutions compétentes en matière de Politique de la Ville (Etat, Métropole et Ville) et détaillés dans les plans d'actions, il est apparu pertinent de formaliser dans cette nouvelle CLA, les engagements des autres partenaires et ou signataires de cette présente convention.

Pour la CAF

La CAF du Rhône est engagée à Givors dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2024 qui nous lie et dont il est prévu de procéder à son évaluation en vue de son renouvellement.

Dans ce cadre, elle a posé des objectifs sur les champs de la Petite-enfance, enfance et jeunesse qui sont en cours de réalisation actuellement, à savoir :

- Expérimentation d'une crèche à Vocation d'insertion professionnelle (AVIP) avec 10 places réservées sur l'EAJE Graines d'éveil ;
- Ouverture d'une micro crèche Calligram de 11 places avec une majoration du bonus territoire de 3650€ par place nouvelle (au lieu de 2650€) ;
- Accompagnement financier au projet d'extension des Fripons (les Vernes) et au projet de création d'un EAJE de 48 berceaux en centre-ville ;
- L'ensemble des crèches en QPV bénéficient d'un montant forfaitaire de bonus par place de 1700€ (au lieu de 750€ hors QPV) ;
- Renouvellement de l'agrément du RPE qui mène des accueils sur le quartier des Vernes
- Réactivation du Lieu d'Accueil Enfants parents (LAEP) porté par les centres sociaux ;
- Accompagnement à la remise à jour du Projet éducatif de territoire de la commune et maintien de l'offre périscolaire et extrascolaire ;
- Accompagnement de la MJC au montage d'un projet de ludothèque ;
- Participation aux instances de pilotage du PRE et de la cité éducative Givors/Grigny ;
- Soutien aux projets CLAS primaire et collège et aux actions de soutien à la parentalité via le REAAP ;
- Accompagnement à la structuration de projets jeunesse de territoire via la préfiguration de prestations de service jeunesse avec la MJC d'une part et le service jeunesse de la ville d'autre part ;
- Accompagnement des jeunes via des projets VVV et le soutien au financement des BAFA ;
- Financement du PAEJ porté par France addiction ;
- Cofinancement des postes de coopérateurs CTG (3,3 ETP).

La CAF soutient par ailleurs les centres sociaux de Givors tant financièrement (63% du budget en 2022, hors valorisation des locaux mis à disposition gracieusement par la ville) que dans l'accompagnement à la restructuration en cours.

Sur le champ de l'accès aux droits, la CAF est impliquée à Givors sur deux volets :

- Réalisation de permanences au 6 rue Jacques Prévert : dans ce cadre, la CAF déploie un gestionnaire conseil pour accompagner les usagers et ainsi favoriser l'accès aux droits sur tout le champ des prestations légales ;
- Participation à l'expérimentation France Travail réalisée sur le territoire de Givors-Grigny. La CAF est membre des instances de gouvernance et contribue également aux différents rendez-vous d'information et d'orientation des bénéficiaires RSA. L'objectif est de favoriser l'insertion de ces usagers en s'investissant dans une démarche partenariale spécifique.

Enfin, la CAF continue à être présente sur les instances Politique de la Ville à Givors et contribue dans ce cadre à la mobilisation du droit commun CAF.

Pour le Tribunal Judiciaire de Lyon

Le partenariat entre le parquet et la commune de Givors s'inscrit prioritairement dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). En outre du protocole relatif à la procédure de rappel à l'ordre par le Maire, la commune est partenaire de l'Etat dans le déploiement de la « Stratégie du 24 juillet » et bénéficie d'une attention particulière de la part du parquet. En outre, la Ville dispose d'une Maison de Justice et du Droit, implantée en QPV du centre-ville, au sein de laquelle différentes permanences sont tenues (avocats, notaires, commissaires de justice, déléguées du défenseur des droits, association d'aide aux victimes...), permettant ainsi aux citoyens un accès au droit facilité, quel que soit leur secteur de résidence. Le Procureur de la République assure de l'importance accordée par le parquet aux dispositifs en matière d'accès au droit comme la Convention Locale d'Application du Contrat de Ville.

Pour les acteurs de l'Emploi

Dans le cadre de sa mission, **France Travail** Givors travaillera en coopération avec les acteurs du territoire dont la mission locale et CAP EMPLOI afin de favoriser l'accès aux droits et aux services publics de l'emploi des habitants des QPV. Des services, des actions, des événements seront réalisés « hors les murs » pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des personnes à la recherche d'un emploi en coopération avec le réseau des acteurs pour l'emploi.

- Délocaliser ponctuellement, dans les équipements de proximité, l'animation d'ateliers pour favoriser l'insertion professionnelle.
- Proposer au sein de la Maison des Projets des actions collectives liées à l'emploi et l'orientation.
- Délocaliser des événements liés à l'emploi et la rencontre directe avec des entreprises.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle Convention Locale d'Application du Contrat de Ville, la **Mission Locale** s'engage à développer les actions suivantes :

- Animer une antenne de proximité dans la Maison des Projets aux Vernes deux jours par semaine pour accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans l'accès

à l'emploi, à la formation et à l'autonomie. La Mission Locale dispose d'un matériel numérique nomade qui sera mis à disposition des jeunes : PC portables, tablettes, accès à différentes plateformes numériques pour travailler l'orientation, s'inscrire sur les actions ou en formation, candidater en ligne, simulateur de conduite, casques à réalité virtuelle... ;

- Proposer au sein de la Maison des Projets des actions collectives liées à l'orientation et l'emploi en collaboration avec France Travail et Cap Emploi : connaissance des métiers, adaptation à l'entreprise, préparation à l'emploi ;
- Mener une action de repérage des jeunes pouvant bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel avec l'intervention « hors les murs » d'une conseillère mobile en lien avec les différents partenaires et notamment les éducateurs de prévention dans les différents quartiers pour aller à la rencontre des jeunes, établir une relation de confiance et les mobiliser sur l'offre de service de la mission locale ;
- Délocaliser ponctuellement dans les équipements de proximité l'animation d'ateliers sur diverses thématiques pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle et notamment pour lever les freins périphériques à l'emploi : logement, santé, mobilité, citoyenneté et l'éco-citoyenneté, égalité femmes / hommes et prévention des violences sexistes et sexuelles, prévention routière ;
- Proposer des parcours d'apprentissage linguistique et compétences clés avec le CEFI et Ecrit 69.

Ces actions viendront en complémentarité des actions spécifiques développées dans le cadre de la programmation du contrat de ville : coaching emploi, mobilité inclusive et durable et prépa alternance sur l'ensemble des quartiers et Connect'avenir sur le quartier des Vernes.

Pour les bailleurs sociaux :

LMH s'engage à poursuivre et à maintenir une présence forte sur le terrain. Les équipes de proximité (agents de résidence, chargés d'exploitation maintenance, chargés de clientèle, responsables d'équipe sectorisée, conseillères sociales et cheffe de projet développement social) sont disponibles au quotidien pour accompagner les locataires dans leur logement, dans leurs parcours résidentiels avec des solutions individualisées pour faciliter l'accès au logement, le maintien à domicile et leur mobilité.

Par des crédits spécifiques, LMH s'engage aussi à soutenir les initiatives citoyennes et associations locales. Le bailleur social financera des projets qui favorisent le lien social et la participation des habitants. Enfin, il expérimente de nouvelles solutions pour lutter contre la précarité énergétique, l'inclusion numérique et la fracture sociale et participe avec les acteurs locaux pour co-construire des réponses aux enjeux du territoire.

Alliade Habitat s'engage à favoriser l'action de proximité et l'aller-vers dans les quartiers afin de recenser les besoins du territoire et d'intégrer ses locataires aux projets mis en place. Alliade Habitat travaille de concert avec les acteurs publics dans les démarches de concertation des projets d'aménagement afin d'impliquer activement les habitants dans le projet de renouvellement urbain (NPNRU) et d'agriculture urbaine des Vernes (Quartier Fertile).

Dans le souci d'améliorer le cadre de vie des habitants, le bailleur social souhaite prendre part à une réflexion sur les espaces extérieurs de ses résidences – dont la domanialité est celle de la ville – dans le but de rendre plus agréable et d'animer les pieds d'immeubles. Par ailleurs, Alliade Habitat renforcera la sensibilisation auprès des habitants des QPV afin de réduire la production des déchets et le dépôt d'encombrants sur la voie publique, et participera à la réflexion partenariale pour une meilleure gestion des différents rejets sur les quartiers.

En matière de lutte contre les nuisibles, Alliade Habitat participera à des stratégies partenariales accordant une attention particulière à l'accompagnement social des publics les plus précaires confrontés à ce problème, le reste de leurs actions étant dans le champ du droit commun. Enfin, l'engagement d'Alliade Habitat en faveur du développement économique contribuera à poursuivre l'insertion professionnelle à travers le développement des chantiers jeunes et autres dispositifs d'insertion, ainsi qu'à soutenir l'incubation de projets d'économie sociale et solidaire (tel que le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée).

Alpes Isère Habitat s'engage à poursuivre ses missions de proximité grâce à ses équipes qui œuvrent quotidiennement sur le terrain (assistant de résidence, conseillers proximité et clientèle, CESF, Chef de Projet Cohésion Sociale et Urbaine) afin d'accompagner les ménages dans leur logement. Le bailleur social est également attentif au bien vivre des locataires dans leur logement et à leur parcours résidentiel. Il s'attache à répondre à toutes sollicitations de maintien à domicile pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. A la suite d'une réhabilitation récente de leur patrimoine, il poursuivra les actions améliorant le cadre de vie comme la réfection des terrasses et la gestion des encombrants.

Les crédits spécifiques permettront la mise en place d'actions complémentaires construites en fonction des besoins du territoire et de ses habitants. Le bailleur social s'engage à soutenir les initiatives citoyennes et les associations locales qui œuvrent sur leurs résidences. Alpes Isère Habitat continuera également à développer des actions favorisant le lien social, l'amélioration du cadre de vie tout en renforçant le pouvoir d'agir des habitants. Il souhaite construire de manière partenariale des projets visant à lutter contre la précarité économique et sociale en incluant des enjeux environnementaux.

Enfin, **3F Immobilière Rhône Alpes** s'engage à accentuer la participation citoyenne et les innovations sociales avec ses locataires, en collaboration avec les partenaires locaux tels que les associations, les centres sociaux et la médiathèque. Le bailleur social maintiendra son soutien aux projets novateurs visant à améliorer la vie quotidienne des habitants. La création d'un tiers lieu tel qu'une recyclerie / ressourcerie, afin de résoudre la problématique des encombrants, apparait prioritaire dans les années à venir.

3F Immobilière Rhône Alpes continuera également à encourager et financer les initiatives culturelles et artistiques pour favoriser l'épanouissement individuel et collectif. Les associations locales, avec lesquelles le bailleur collabore, disposent des outils nécessaires pour améliorer le lien social au sein des quartiers, que ce soit à travers des événements festifs ou des ateliers participatifs.

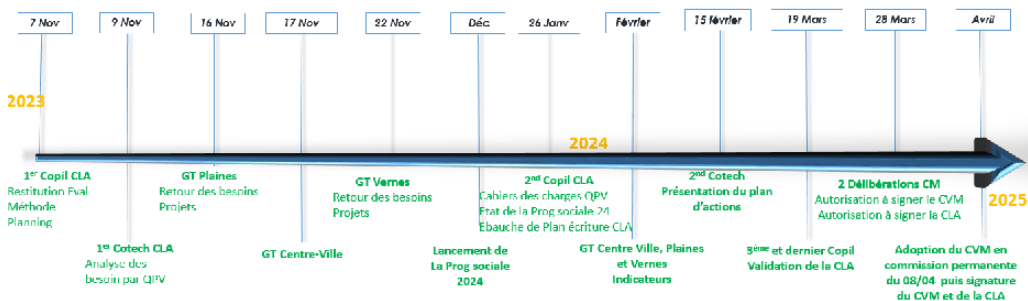


4. Les délais de mise en œuvre et la clause de revoyure

Cette nouvelle CLA traite dans un même cadre, de multiples enjeux de développement social, économique et urbain. Elle a été élaborée en y associant la mission territoriale de Givors qui porte le projet de territoire et qui en a étayé son contenu. Il convient de rappeler que l'écriture de la précédente convention ne s'était pas réalisée dans une démarche participative. Son évaluation a pointé l'absence d'adhésion par les partenaires locaux. Fort de ce constat, l'écriture de cette présente CLA s'est échelonnée sur six mois avec la volonté de la ville d'y associer l'ensemble des acteurs locaux et en premier lieu les habitants. Ce principe de co-élaboration avec les habitants, constitue une volonté forte de développer la démocratie participative.

Aussi, toute l'élaboration de la convention s'est déroulée dans une véritable dynamique participative où chaque acteur a pu s'exprimer sur son approche du sujet traité. Des documents préparatoires ont été réalisés pour chaque séance de travail, de la méthode au rétro planning en passant par les plans d'actions ou la rédaction de la convention. Durant ces phases d'écriture, des temps d'échanges se sont régulièrement mis en place avec les équipes de la Métropole de Lyon afin de croiser nos regards et mieux articuler nos gouvernances respectives. Malgré des délais de rédaction contraints, l'objectif a été atteint en six mois. De plus, outre la réalisation de bilans annuels, cette présente CLA prévoit dans trois ans, une clause de revoyure afin de réexaminer les effets des actions engagées sur le territoire. Cette clause de revoyure permettra de prendre en compte les éventuelles opportunités nouvelles pour la transformation des quartiers (par exemple un éventuel programme ANRU3).

RETROPLANNING DE REDACTION DE LA CLA



5. La Matrice d'évaluation

Dans le cadre de l'élaboration de cette CLA, l'ensemble des partenaires, se sont accordés à faire une place essentielle à l'évaluation et au suivi des actions. C'est pourquoi, la seconde série de Groupes Territoriaux organisés en février 2024 a été consacrée à l'évaluation des actions en invitant les opérateurs de la CLA à distinguer collectivement les indicateurs de suivi des indicateurs d'impact. Si les premiers sont globalement tous assimilés, un travail participatif a été initié à ce sujet et semble porter ses fruits.

De manière macro, l'évaluation attendue doit porter tout autant sur la pertinence et l'efficacité des actions conduites au regard de la situation des habitants des quartiers. Ainsi, une connaissance partagée de la situation des différents quartiers et des problématiques de leurs habitants, au moment de la signature du contrat, est indispensable pour mesurer comment la situation va évoluer. De plus, il convient de rappeler que cette CLA intégrera une clause de revoyure en 2026. En amont, une évaluation intermédiaire se déroulera et reprendra la même méthode que pour la précédente CLA (questions évaluatives).

Pour résumer, la matrice d'évaluation se déclinera en trois niveaux complémentaires :

- ✓ **Au niveau du programme annuel d'actions.** Il sera recherché ici le résultat et l'efficacité. Cela implique à la fois les actions financées au titre de la Politique de la Ville mais aussi sur les engagements de Droit Commun. Cette évaluation se fera à partir de la fiche évaluative placée en annexe du Contrat de Ville et intégrera 5 indicateurs :
 - Nombre d'actions de Droit Commun et Politique de la Ville ;
 - Répartition thématiques et par opérateurs des actions ;
 - Nombre et évolution des financements Politique de la Ville ;
 - Nombre et type de publics touchés ;
 - Analyse de l'atteinte des objectifs.

- ✓ **Au niveau de l'évolution des pratiques de la CLA.** Dans cette partie, il sera question d'évaluer la transversalité cultivée ainsi que la conduite de la CLA. 5 indicateurs ont été identifiés :
 - Nombre d'instances CLA par an ;
 - Nombre d'habitants et de partenaires par instance ;
 - Nombre de coopérations entre partenaires ;
 - Nombre d'ETP dans le pilotage de la CLA ;
 - Nombre d'articulations avec les dispositifs du territoire et la CLA.

- ✓ **Au niveau global de la convention** afin d'y évaluer :
 - Les changements structurels induits ;
 - L'impact de la CLA sur la situation sociale des QPV ;
 - Quelle mobilisation et impact de la CLA.

Le rôle de la gouvernance technique de la CLA (Directeur du PACT, Déléguée de la Préfète et DPVRU) sera central dans l'implication de l'ensemble des partenaires identifiés dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions. Les différents pilotes de projets et d'actions rendront compte des situations rencontrées afin d'asseoir une appréciation continue, en impliquant les équipes territoriales et les opérateurs retenus dans le cadre des commandes publiques et des appels à projets. L'évaluation à mi-parcours réorientera si nécessaire le projet global après 3 années de mise en œuvre. L'évaluation finale appréciera l'atteinte des objectifs à l'achèvement du projet global en 2030. Aussi, afin de préparer dès maintenant l'évaluation intermédiaire de 2027, 5 indicateurs ont été identifiés en amont par thématique pour mieux mesurer les impacts des actions menées. Ces indicateurs sont les suivants :

Education

- Nombre d'enfants par QPV suivis au titre de l'accompagnement à la scolarité municipal et associatif
- Nombre d'enfants suivis au titre du PRE et évolution des parcours
- Nombre de parents par QPV étant impliqués dans des événements de parentalité
- Taux de réussite au Brevet par élève par QPV
- Taux de réussite au BAC par élève par QPV
- Proportion de jeunes de 16/20 ans à avoir le bac, et son évolution (en 4 ans, ça a du sens).

Emploi / Insertion et Développement Economique

- Nombre et profil des demandeurs d'emploi en QPV (dont la part des 16/25 ans)
- Niveau de formation par QPV
- Nombre d'actions mises en place pour l'orientation des Jeunes en QPV
- Nombre de locaux commerciaux loués à des entrepreneurs
- Nombre de projets et dispositifs emplois déclinés dans les QPV de Givors.

GSUP / Cadre de Vie

- Nombre de dysfonctionnements et de dégradations observés sur les espaces publics par QPV
- Nombre d'accompagnements à l'auto-réhabilitation par QPV
- Nombre d'actions de prévention mises en place au titre de la TFPB
- Nombre d'actions mises en place afin d'accompagner les changements climatiques
- Nombre d'actions mises en place sur la tranquillité résidentielle.

SANTE

- Nombre d'actions de prévention santé mises en place par QPV
- Nombre de situations étudiées en CLSM
- Nombre de médecins généralistes en activité sur la commune et par QPV
- Nombre de signalements séniors isolés en QPV
- Nombre de logement en QPV ayant bénéficié de travaux d'adaptation au vieillissement

CITOYENNETE / VALEURS DE LA REPUBLIQUE

- Nombre et niveau des participants aux ASL
- Nombre de personnes accompagnées en ateliers numériques par QPV
- Nombre et diversité d'actions en matière d'ouverture culturelle par QPV
- Nombre d'associations créées par QPV
- Nombre et nature des initiatives participatives accompagnées en QPV
- Nombre d'actions genrées mises en place sur l'espace public par QPV

ANIMATION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

- Nombre, diversité et localisation des actions favorisant le lien social sur les espaces publics
- Niveau d'implication des habitants dans les événements en QPV
- Nombre d'actions hors les murs mises en place par QPV
- Nombre d'aires de jeux et de city stade remplacés ou rénovés par QPV / nombre de dégradations
- Nombre d'animations sportives mises en place sur l'espace public.

RÉSUMÉ

- Cette nouvelle CLA de Givors repose sur la mobilisation du Droit Commun et sur des financements spécifiques de la Politique de la Ville (CGET).
- Elle propose une approche territorialisée sur chacun des 3 QPV
- Elle se décline en 6 thématiques d'intervention.
- Elle comptabilise 280 actions (dont 205 engagements de Droit Commun).
- Cette convention a réuni une cinquantaine de partenaires et une dizaine de signataires institutionnels et bailleurs sociaux confondus.
- Cette nouvelle CLA est établie jusqu'en 2030 et s'inscrit dans une logique de résultats.



VII. SIGNATAIRES

Fait à Givors, le vendredi 12 avril 2024

Salwa PHILIBERT,

Sous-Préfète chargée de la Politique de la
Ville

Mohamed BOUDJELLABA,

Maire de GIVORS.

Bruno BERNARD,

Président de la Métropole du Grand Lyon

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Véronique HENRI-BOUGREAU,

Directrice Générale de la CAF du Rhône.

Philippe GUETAT,

Directeur Départemental de l'ARS
Agence Régionale de Santé du Rhône

Nathalie CARETTE,

Directrice d'agence France Travail Givors.



Elodie AUCOURT,

Directrice Général Alliade-Habitat.

Vincent CRISTIA,

Directeur Général Lyon Métropole
Habitat

Julien GARCHETTE,

Responsable d'Agence 3F
Immobilière Rhône-Alpes.

Stéphanie HANQUEZ,

Directrice Générale Alpes-Isère-Habitat

Chiraz BEN CHALDI,

Directrice territoriale
Adoma Groupe CDC Habitat

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE



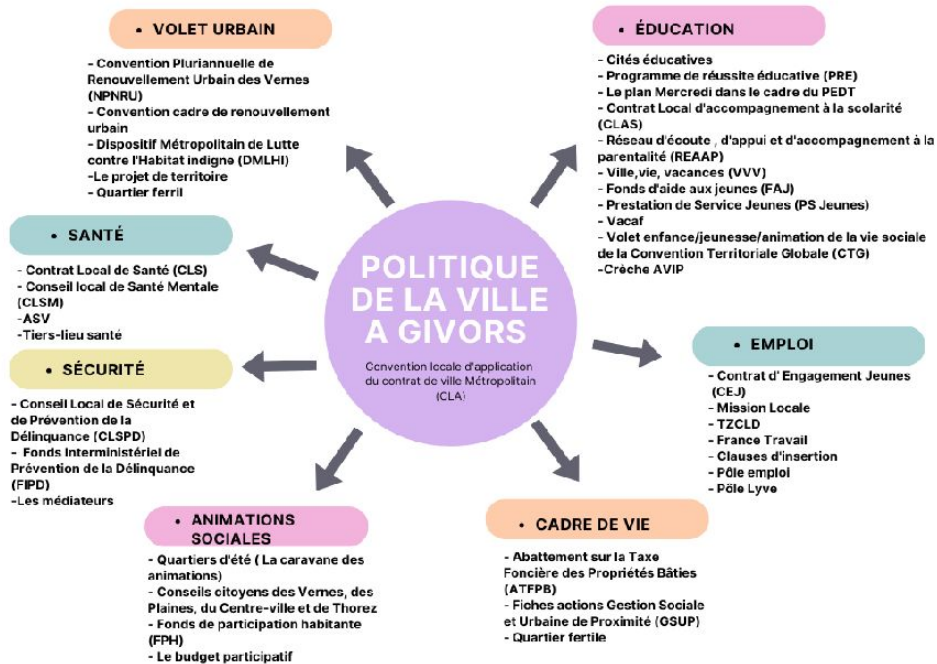
ANNEXES

2. GRILLE SYNTHETIQUE DES COMPETENCES DE DROIT COMMUN

Ci-dessous quelques repères sur les principales compétences des partenaires pour échanger sur le droit commun à destination des quartiers : quelle attention a été portée par les partenaires dans le cadre des principales politiques publiques dont ils ont la charge ? Cette liste n'est pas exhaustive.

	Principales politiques
La Région	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique - Formation professionnelle - Lycées - Orientation - Habitat, aménagement, cadre de vie
Le Département	<ul style="list-style-type: none"> - Action sociale - Protection de l'enfance - Prévention spécialisée - PMI - Insertion - Autonomie et handicap - Collèges - Culture, lecture publique
L'EPCI	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique - Gestion des déchets, propreté - Transports en commun - Habitat et urbanisme
La commune	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisme - Action sociale de proximité - Gestion des écoles maternelles et élémentaires, périscolaire - Accueil de loisirs et accueils jeunes (ou parfois compétence EPCI) - Accueil du jeune enfant (ou parfois compétence EPCI)
Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des demandeurs d'emploi - Service aux entreprises et traitement des offres d'emploi
Mission locale	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement multidimensionnel des jeunes de 16 à 25 ans, et notamment sur le volet emploi - Décrochage scolaire en lien avec les MLDS
Education Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Scolarité des enfants et des jeunes - Prévention et lutte contre le décrochage scolaire - Préscolarisation des moins de 3 ans
La Caf	<ul style="list-style-type: none"> - Agrément et financement des centres sociaux et des espaces de vie sociale - Financement des actions de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfant parent, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, médiation familiale, ...) - Financement de l'accueil du jeune enfant (multi-accueil, relais petite enfance, ...) - Financement des accueils de loisirs et des accueils jeunes
L'ARS	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre de soins - Actions de réduction des inégalités de santé - Maison des adolescents - Contractualisation avec les établissements sociaux et médico-sociaux
Les bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat - Actions de cohésion sociale - Actions d'insertion - Programmation dans le cadre de l'abattement TFPB
La CPAM	<ul style="list-style-type: none"> - Mission Accompagnement Santé : accompagnement d'assurés pour faciliter l'accès aux droits et pour lutter contre le renoncement aux soins
...	-

Carte heuristique des dispositifs contractuels de la Politique de la Ville à Givors



MÉTROPOLE DE LYON
Monsieur le Président
20 rue du Lac
CS 33569
69605 LYON CEDEX 3

Mohamed Soudejaba
Maire de Givors

Givors le :
31/01/2024
NR# :
2024/D/2
Objet :
Contrat de ville

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les Contrats de Ville sont arrivés à expiration le 31 décembre dernier. Sur notre territoire, la Métropole de Lyon a engagé la rédaction du contrat cadre et, les communes concernées de la métropole rédigent leurs conventions locales d'application. Le contrat de ville et la convention locale d'application ont pour objet de définir les priorités d'action publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (OPV), et de cadrer l'utilisation des crédits spécifiques associés.

Si la loi précise clairement l'utilisation des crédits dans les quartiers prioritaires, elle rappelle également la nécessité d'être collectivement en accord sur la juste mobilisation du droit commun sur l'ensemble des territoires, sur tous les acteurs publics.

À cet effet et avec le souci de concevoir une convention locale d'application à la fois opérationnelle et territoriale, je me permets de vous écrire afin de vous demander ce que votre institution proposera, *spécifiquement et concrètement*, pour les quartiers prioritaires de Givors en matière de droit commun et de crédits spécifiques. Dans l'optique de cette convention locale d'application, la Ville réalise également ce travail prospectif et concret.

Je souhaite en effet valoriser nos engagements réciproques dans la future convention locale d'application, afin de souligner nos efforts par les services au service de l'intérêt général et des habitants des quartiers prioritaires givorcins.

Givors compte parmi les territoires les plus fragilisés de notre Métropole et nécessite ainsi une mobilisation opérationnelle et partenariale d'ampleur, comme nous le faisons depuis 2020. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension des enjeux et sur votre adhésion à cette politique publique.

Rien entendu mes services et moi-même restons à votre disposition en cas de besoin. Afin de permettre la rédaction de la convention dans les meilleures conditions, et son vote par le conseil municipal du 28 mars 2024, vos éléments seraient idéalement attendus avant le 13 février prochain, adressés à Mehdi Labou, Directeur du Pôle Actions et Cohésion Territoriales (mehdi.labou@ville-givors.fr).

...



Hôtel de ville
Place Camille Vallin
BP38 69101 Givors cedex

Tél. 04 72 49 18 18
Fax : 04 72 49 18 19

www.givors.fr



FICHE EVALUATION CLA DE GIVORS

Evaluateur(s) : **FACT-DPVRU** - Période d'évaluation :

IDENTIFICATION DE L'ACTION :

Nom de l'opérateur :

Statut :

Objet social de l'opérateur :

Référent de l'action (nom et fonction) :

Action évaluée :

Thématique :

Intitulé de l'action :

N° plateforme CGET :

Quartier(s) lieux d'intervention (établissement public, siège social de l'opérateur, espace public) :

Antériorité de l'action :

Objectifs de l'action :

Descriptif de l'action :

PUBLIC TOUCHÉ :

Nombre de bénéficiaires (individus ou groupes d'individus) :

Répartition hommes et femmes : Hommes (Garçons) / Femmes (Filles)

Tranches d'âge : (si possible)

Secteur de résidence des bénéficiaires (quartiers de domiciliation et nombre d'individus par site) :

Quartier 1 : Centre-Ville / Nombre d'individus :

Quartier 2 : Plaines ou des ateliers participatifs

Quartier 3 : Vernes ou des ateliers participatifs

Autre (préciser les sites) : Nombre d'individus :

Catégories de publics touchés : (administrés, professionnels, adultes, seniors, scolaires/étudiants, publics spécifiques...) : enfants scolarisés ayant quelques difficultés scolaires, sociales ou familiales

Le public touché correspond t-il au public visé ? Oui Non

Si Non, Pourquoi ?

REALISATION DE L'ACTION :

Nombre d'interventions effectuées (exprimé en nombre de jours ou en nombre d'heures par an) :

L'action a-t-elle été réalisée ? Entièrement Partiellement * Pas du tout *

* Pourquoi ? :



Batterie d'indicateurs propres à mesurer l'efficacité de l'action :

(ex. : nombre de sorties positives d'un dispositif, nombre d'entreprises ou d'emplois créés ...)

MOYENS HUMAINS (intervenants effectifs de l'action) :

Entre 0 et 5 personnes :

Entre 5 à 10 personnes :

Plus de 10 personnes :

MOYENS FINANCIERS : NB : Prévission : Issu du budget prévisionnel :

RECETTES			DEPENSES		
Sources de financement	Au titre de la "Politique de la Ville"	Au titre du droit commun	Postes	Dépenses effectivement engagées au titre de l'action	Ecart entre dépenses prévues et dépenses engagées
Etat			Communication		
Région			Transports		
EPCI			Soleires / Défraiements		
Ville			Loyers		
Participation des bénéficiaires (adhésions, cotisations ...)			Fluides (eau, électricité ...)		
Valorisation de la participation des bénévoles			Fournitures / Matériel		
Autres			Autres charges		
TOTAL					



PARTENAIRES ET PRESTATAIRES IMPLIQUES :

Partenaires :

Qualité du ou des partenaire(s)	Type de partenariat (prescripteur, co-animateur, conseil ...)	Nombre de jours consacrés à l'action

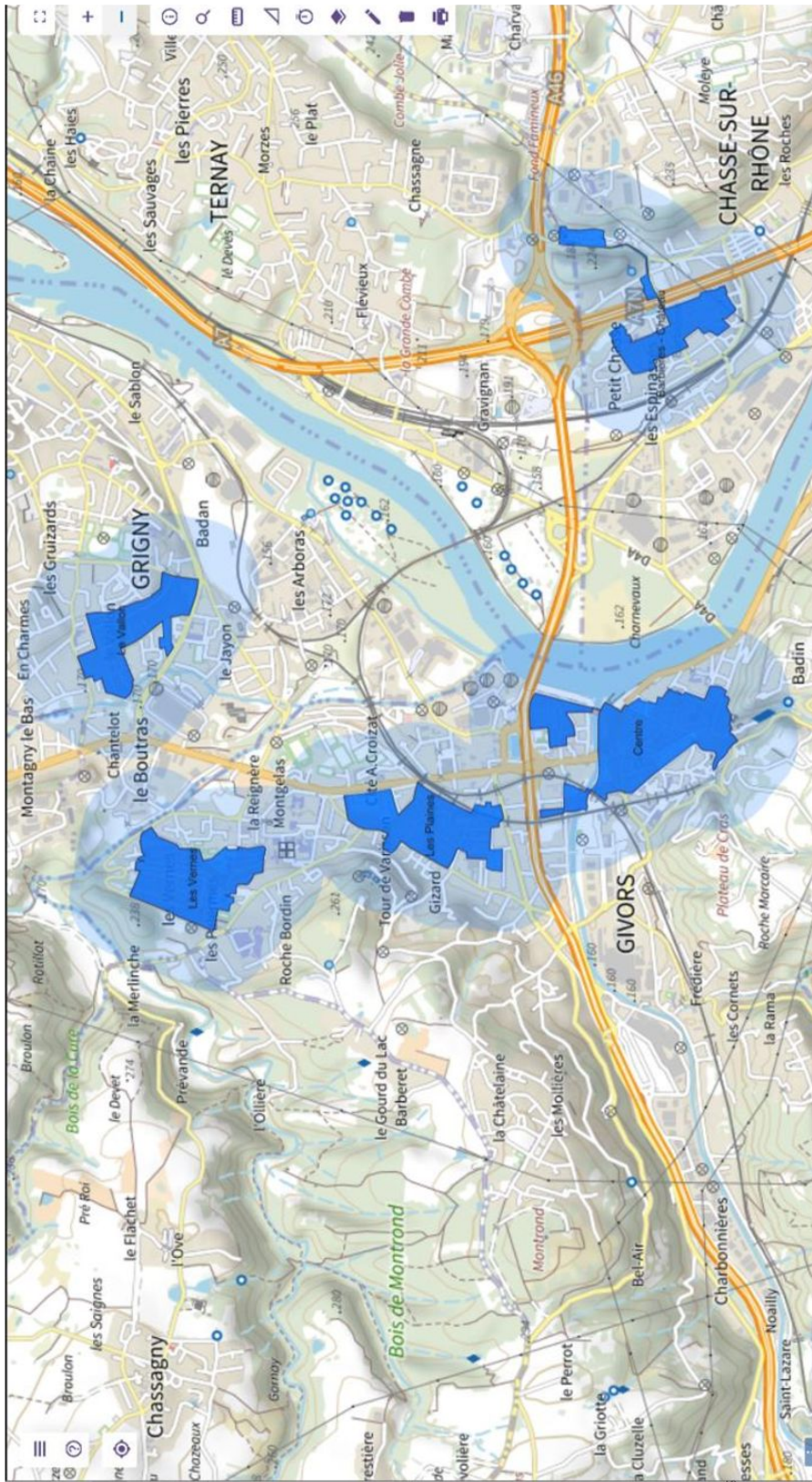
Prestataires :

Nom et qualité des structures ou personnes prestataires	Nature des prestations	Coût des prestations

EVALUATION QUALITATIVE :

Potentialités de l'action :

Points forts en termes d'objectifs atteints :



GLOSSAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

ACI : Atelier chantier d'insertion

ANCT : Agence nationale pour la cohésion des territoires

ARS : Agence Régionale de Santé

AS : Assistante sociale

ATFPB : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

ASV : Atelier Santé ville

CCAS : Centre communal d'action sociale

CLA : Convention locale d'application (du contrat de ville métropolitain)

CLS : Contrat local de santé

CLSM : Contrat local de santé mentale

CMP : Centre médico psychologique

CMPP : Centre médico psycho pédagogique

COPIL : Comité de pilotage

COTECH : Comité technique

CVM : contrat de ville métropolitain

DITEP : Dispositif instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques

DNB : Diplôme national du brevet

DPVRU : Direction politique de la ville et renouvellement urbain

EPS : Equipe pluridisciplinaire de soutien

IER : Itinéraire emploi renforcé

IP : Information préoccupante

IPS : indice de position sociale

GSUP : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

LLS : Logements locatifs sociaux

MDFR : Maison du fleuve Rhône

MDM : Maison de la Métropole

NPNRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain

PMI : Protection maternelle et infantile

PMIe : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi

PRIE : Pôle réussite et innovation éducatives



QF : Quartier Fertile

QPV : quartier prioritaire de la ville/ quartier en politique de la ville

QPV MDL : quartiers prioritaires de la Métropole de Lyon

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

REP : réseau d'éducation prioritaire

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé

RMD : Revenus médian déclarés

RSA : Revenus de solidarité active

TZCLD : Territoire zéro chômeur longue durée

UC : Unité de consommation



« Givors 2030 »

Cette Convention Locale d'Application (CLA) du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon, a pour finalité de favoriser le développement social des quartiers populaires de Givors (Centre-ville, les Plaines et les Vernes).

La finalité recherchée réside dans l'objectif que ces quartiers puissent atteindre le même niveau de développement que les autres quartiers de la Commune.

Véritable feuille de route, ce document a été rédigé avec les acteurs du territoire et présente les besoins et les plans d'actions à mettre en œuvre dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) de Givors.

Par conséquent, cette « CLA » constitue un document stratégique qui fixe le cap à tenir pour les 6 prochaines années en matière de développement social pour les QPV de la Ville.

Ville de Givors - Hôtel de ville - Place Camille Vallin - 69700 GIVORS

Tél : 04 72 49 18 18

www.givors.fr

[VilledeGivors](#)

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_19-DE